

NUNAVUT WATERSHEDS

DESCRIPTIONS

DESCRIPTIONS DES BASSINS VERSANTS DU NUNAVUT

December 1, 2010

NUNAVUT WATERSHEDS - DESCRIPTIONS

1 – Seal Watershed

GENERAL

The Seal Watershed contains the entire Seal River watershed from its sources in Manitoba and Nunavut to its mouth at 59°04'19"N 94°47'56"W where it flows into Hudson Bay. The Watershed is almost entirely within Manitoba, with just a small portion (approximately 2%) located within Nunavut. The portion in Nunavut is the drainage into Baralzon Lake (which straddles the Nunavut-Manitoba border) and which drains South through a series of lakes via the Wolverine River, a tributary to the Seal River.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Seal Watershed boundary in Nunavut starts at the Nunavut-Manitoba border at 60°00'00"N 97°54'30"W and follows the border due West to 60°00'00"N 98°39'30"W (crossing Baralzon Lake);

thence the boundary follows the height of land for a short distance in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Seal and Thlewiaza Watersheds) back to the border at 60°00'00"N 98°40'10"W;

thence in a straight line due West following the Nunavut-Manitoba border to the height of land at 60°00'00"N 98°40'40"W;

thence the boundary follows the height of land for a short distance in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Seal and Thlewiaza Watersheds) back to the border at 60°00'00"N 98°50'40"W;

thence in a straight line due West following the Nunavut-Manitoba border to the height of land at 60°00'00"N 98°51'00"W;

thence the boundary follows the height of land for a short distance in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Seal and Thlewiaza Watersheds) back to the border at 60°00'00"N 98°54'10"W;

thence in a straight line due West following the Nunavut-Manitoba border to the height of land at 60°00'00"N 98°54'40"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Seal and Thlewiaza Watersheds) around the Baralzon Lake drainage back to the border at 60°00'00"N 97°54'30"W.

2 - Thlewiaza Watershed

GENERAL

The Thlewiaza Watershed contains the entire Thlewiaza River watershed from its sources in Saskatchewan, Manitoba and Nunavut to its mouth at 60°29'00"N 94°40'00"W where it flows into Hudson Bay. The Watershed is approximately 64% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Thlewiaza Watershed boundary in Nunavut starts at the mouth of the Thlewiaza River (60°29'00"N 94°40'00"W) and joins the south bank of the Thlewiaza River at 60°27'50"N 94°42'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Geillini Watersheds) to the Nunavut-Manitoba border at 60°00'00"N 97°22'10"W;

thence in a straight line due West following the Nunavut-Manitoba border to the height of land at 60°00'00"N 97°54'30"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Seal Watersheds) to the Nunavut-Manitoba border at 60°00'00"N 98°54'40"W;

There are three (3) small areas of the Thlewiaza Watershed that are within Nunavut but are separated due to the watershed boundary crisscrossing the Nunavut border, as follows:

1. Starting at 60°00'00"N 98°54'10"W the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Seal Watersheds) back to the Nunavut border at 60°00'00"N 98°51'00"W; thence the boundary follows the Nunavut border due West back to the height of land at 60°00'00"N 98°54'10"W.

2. Starting at 60°00'00"N 98°50'40"W the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Seal Watersheds) back to the Nunavut border at 60°00'00"N 98°40'40"W; thence the boundary follows the Nunavut border due West back to the height of land at 60°00'00"N 98°50'40"W.

3. Starting at 60°00'00"N 98°40'10"W the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Seal Watersheds) back to the Nunavut border at 60°00'00"N 98°39'30"W; thence the boundary follows the Nunavut border due West back to the height of land at 60°00'00"N 98°40'10"W.

thence in a straight line due West following the Nunavut-Manitoba border to the height of land at 60°00'00"N 101°40'40"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Kazan Watersheds) to 60°57'10"N 100°12'40"W where it meets the Tha-anne Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Thlewiaza and Tha-anne Watersheds) to the coast on the north bank of the Thlewiaza River at 60°31'50"N 94°47'10"W;

thence the boundary is a line out the delta back to the mouth of the Thlewiaza River (60°29'00"N 94°40'00"W).

3 - Geillini Watershed

GENERAL

The Geillini Watershed contains the drainage into Hudson Bay, between the Caribou and the Tha-anne Rivers. The Watershed is located within Nunavut and Manitoba, approximately 51% within Nunavut. The watershed is named after the Geillini River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Geillini Watershed boundary in Nunavut follows the Nunavut-Manitoba border from the shore of Hudson Bay at 60°00'00"N 94°48'40"W due West to 60°00'00"N 97°22'10"W, where it meets the boundary of the Thlewiaza Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Geillini and Thlewiaza Watersheds) to the coast on the South bank of the Thlewiaza River at 60°27'50"N 94°42'00"W;

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth) back to the Nunavut-Manitoba border at 60°00'00"N 94°48'40"W.

4 - Tha-anne Watershed

GENERAL

The Tha-anne Watershed contains the entire Tha-anne River watershed from its source to its mouth at 60°31'00"N 94°38'00"W where it flows into Hudson Bay. The boundary at the mouth actually encompasses its delta. The Watershed is entirely within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Tha-anne Watershed boundary starts at the coast on the north bank of the Thlewiaza River at 60°31'50"N 94°47'10"W and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Tha-anne and Thlewiaza Watersheds) to 60°57'10"N 100°12'40"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Tha-anne and Kazan Watersheds) to 62°01'40"N 98°36'10"W where it meets the Maguse Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Tha-anne and Maguse Watersheds) to the coast at 60°38'40"N 94°30'40"W;

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth) to the mouth of the Tha-anne River, thence along the line around the North side of the Thlewiaza River Delta, back to the north bank to the mouth of the Thlewiaza River at 60°31'50"N 94°47'10"W.

5 - Thelon Watershed

GENERAL

The entire watershed for the Thelon River has been divided into two watersheds, the Thelon and the Dubawnt (which is a major tributary flowing into the Thelon from the south).

The Thelon Watershed contains the Thelon River from its source in the Northwest Territories to its mouth in Nunavut at 64°16'30"N 96°04'35"W where it flows into Baker Lake. The Watershed is approximately 36% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Thelon Watershed boundary starts at the mouth of the Thelon River (64°16'30"N 96°04'35"W) and joins the south bank of the river where it follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Thelon and Baker Lake Watersheds) to 64°19'10"N 98°00'50"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Thelon and Kazan Watersheds) to 64°10'40"N 98°33'20"W where it meets the Dubawnt Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Thelon and Dubawnt Watersheds) to the east bank of the Dubawnt River at 64°30'40"N 100°05'20"W;

thence the boundary is a line to the west bank of the Dubawnt River at 64°30'30"N 100°05'40"W;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Thelon and Dubawnt Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 63°17'20"N 102°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut–Northwest Territories border “due North to the intersection of 64°14'N latitude and 102°00'W longitude near the south shore of the Thelon River;”

thence the boundary follows the Nunavut–Northwest Territories border west northwesterly in a straight line to the height of land at approximately 64°25'40"N 104°23'00"W where it meets the Back Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Thelon and Back Watersheds) to 64°54'40"N 96°28'50"W where it meets the Baker Lake Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Thelon and Baker Lake Watersheds) back to the mouth of the Thelon River (64°16'30"N 96°04'35"W).

6 - Dubawnt Watershed

GENERAL

The Dubawnt Watershed contains the entire Dubawnt River watershed from its source in the Northwest Territories to its mouth in Nunavut at 64°33'00"N 100°06'00"W where it flows into the Thelon River (Beverly Lake). The Watershed is approximately 33% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Dubawnt Watershed boundary starts at a narrows of the Dubawnt River on the east bank at 64°30'40"N 100°05'20"W (the mouth of the Dubawnt River at 64°33'00"N 100°06'00"W is actually further out where it flows into the Thelon River (Beverly Lake)). The boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Dubawnt and Thelon Watersheds) to 64°10'40"N 98°33'20"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Dubawnt and Kazan Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 61°28'30"N 102°00'00"W;

There are three (3) small areas of the Dubawnt Watershed that are within Nunavut but are separated due to the watershed boundary crisscrossing the Nunavut border, as follows:

1. Starting at 61°27'30"N 102°00'00"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Dubawnt and Kazan Watersheds) back to the Nunavut border at 61°23'50"N 102°00'00"W; thence the boundary follows the Nunavut border due North back to the height of land at 61°27'30"N 102°00'00"W.
2. Starting at 61°17'40"N 102°00'00"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Dubawnt and Kazan Watersheds) back to the Nunavut border at 61°14'00"N 102°00'00"W; thence the boundary follows the Nunavut border due North back to the height of land at 61°17'40"N 102°00'00"W.
3. Starting at 61°08'50"N 102°00'00"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Dubawnt and Kazan Watersheds) back to the Nunavut border at 61°07'30"N 102°00'00"W; thence the boundary follows the Nunavut border due North back to the height of land at 61°08'50"N 102°00'00"W.

thence the boundary follows the Nunavut–Northwest Territories border due North to the height of land at approximately 63°17'20"N 102°00'00"W where it meets the Thelon Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Dubawnt and Thelon Watersheds) to the west bank of the Dubawnt River at 64°30'30"N 100°05'40"W;

thence the boundary is a line back to the east bank of the Dubawnt River at 64°30'40"N 100°05'20"W.

7 - Kazan Watershed

GENERAL

The Kazan Watershed contains the entire Kazan River watershed from its sources in Saskatchewan, Manitoba and the Northwest Territories to its mouth in Nunavut at 64°02'30"N 95°29'05"W where it flows into Baker Lake. The Watershed is approximately 79% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Kazan Watershed boundary starts at the mouth of the Kazan River (64°02'30"N 95°29'05"W) where it flows into Baker Lake, and joins the east bank of the river at 64°02'40"N 95°27'40"W;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Kazan and Baker Lake Watersheds) to 63°39'50"N 94°56'50"W where it meets the Chesterfield Inlet Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Kazan and Chesterfield Inlet Watersheds) to 63°38'10"N 95°01'10"W where it meets the Ferguson Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Kazan and Ferguson Watersheds) to 62°28'10"N 97°04'10"W where it meets the Maguse Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Kazan and Maguse Watersheds) to 62°01'40"N 98°36'10"W where it meets the Tha-anne Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Kazan and Tha-anne Watersheds) to 60°57'10"N 100°12'40"W where it meets the Thlewiaza Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Kazan and Thlewiaza Watersheds) to the Nunavut-Manitoba border at 60°00'00"N 101°40'40"W;

thence in a straight line due West following the Nunavut-Manitoba border to the Nunavut-Northwest Territories border at 60°00'00"N 102°00'00"W;

thence in a straight line due North following the Nunavut-Northwest Territories border to the height of land at 61°07'30"N 102°00'00"W where it meets the Dubawnt Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Kazan and Dubawnt Watersheds) to the Nunavut border at 61°08'50"N 102°00'00"W;

thence in a straight line due North following the Nunavut–Northwest Territories border to the height of land at 61°14'00"N 102°00'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Kazan and Dubawnt Watersheds) to the Nunavut border at 61°17'40"N 102°00'00"W;

thence in a straight line due North following the Nunavut – Northwest Territories border to the height of land at 61°23'50"N 102°00'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Kazan and Dubawnt Watersheds) to the Nunavut border at 61°27'30"N 102°00'00"W;

thence in a straight line due North following the Nunavut–Northwest Territories border to the height of land at 61°28'30"N 102°00'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Kazan and Dubawnt Watersheds) to 64°10'40"N 98°33'20"W where it meets the Thelon Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Kazan and Thelon Watersheds) to 64°19'10"N 98°00'50"W where it meets the Baker Lake Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Kazan and Baker Lake Watersheds) to the west bank of the Kazan River at 64°02'30"N 95°30'30"W;

thence the boundary is a line back to the mouth of the Kazan River (64°02'30"N 95°29'05"W).

8 - Baker Lake Watershed

GENERAL

The Baker Lake Watershed is a collector watershed, between the major rivers draining the interior, and Hudson Bay (Chesterfield Inlet). It is comprised of the drainage into Baker Lake (excluding the major rivers – the Thelon River and the Kazan River), but also includes the connecting outlet channels and inlets between Baker Lake and Chesterfield Inlet, out into the main body of Chesterfield Inlet.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Baker Lake Watershed boundary starts in Chesterfield Inlet (below the connecting outlet channels and inlets between Baker Lake and Chesterfield Inlet) at 63°58'00"N 93°43'00"W, and joins the south shore at 63°57'10"N 93°43'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Chesterfield Inlet Watersheds) to 63°39'50"N 94°56'50"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Kazan Watersheds) to the east bank of the Kazan River at 64°02'40"N 95°27'40"W;

thence the boundary is a line to the mouth of the Kazan River (64°02'30"N 95°29'05"W);

thence the boundary is a line to the west bank of the Kazan River at 64°02'30"N 95°30'30"W;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Kazan Watersheds) to 64°19'10"N 98°00'50"W where it meets the Thelon Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Thelon Watersheds) to the mouth of the Thelon River (64°16'30"N 96°04'35"W);

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Thelon Watersheds) to 64°54'40"N 96°28'50"W where it meets the Back Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Back Watersheds) to 64°58'30"N 96°13'40"W where it meets the Quoich Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Quoich Watersheds) to 64°00'10"N 93°34'20"W where it meets the Chesterfield Inlet Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Baker Lake and Chesterfield Inlet Watersheds) to the north shore of Chesterfield Inlet at 63°58'50"N 93°39'50"W;

thence the boundary ends in Chesterfield Inlet (below the connecting outlet channels and inlets between Baker Lake and Chesterfield Inlet) by joining a line back to 63°58'00"N 93°43'00"W.

9 - Quoich Watershed

GENERAL

The Quoich Watershed contains the entire Quoich River watershed from its source to its mouth at 64°00'00"N 93°30'00"W, where it flows into Chesterfield Inlet. The mouth is a broad reach of Chesterfield Inlet. The Watershed is entirely within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Quoich Watershed boundary starts at the mouth of the Quoich River (64°00'00"N 93°30'00"W) where it flows into Chesterfield Inlet, and joins the west bank of the river at 64°00'00"N 93°31'20"W;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Quoich and Chesterfield Inlet Watersheds) to 64°00'10"N 93°34'20"W where it meets the Baker Lake Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Quoich and Baker Lake Watersheds) to 64°58'30"N 96°13'40"W where it meets the Back Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Quoich and Back Watersheds) to 66°17'10"N 94°26'40"W where it meets the Back-Hayes (Nunavut) Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Quoich and Back-Hayes (Nunavut) Watersheds) to 66°17'20"N 92°50'50"W where it meets the Wager Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Quoich and Wager Bay Watersheds) to 65°42'40"N 91°10'00"W where it meets the Lorillard Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Quoich and Lorillard Watersheds) to 64°47'40"N 91°38'50"W where it meets the Chesterfield Inlet Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Quoich and Chesterfield Inlet Watersheds) to the east bank of the Quoich River at 64°00'00"N 93°27'00"W;

thence the boundary is a line back to the mouth of the Quoich River (64°00'00"N 93°30'00"W).

10 - Chesterfield Inlet Watershed

GENERAL

Chesterfield Inlet is a long (approximately 190 km) “entrance” into the interior off western Hudson Bay, with an additional approximately 30 km of inlet joining Baker Lake. The Chesterfield Inlet Watershed contains the watershed draining into Chesterfield Inlet, but East of the boundaries where the Baker Lake Watershed and the Quoich River Watersheds drain into Chesterfield Inlet.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Chesterfield Inlet Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast at Finger Point (63°20'00"N 90°40'00"W) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Wilson Watersheds) to 63°17'20"N 94°20'30"W where it meets the boundary of the Ferguson Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an northwesterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Ferguson Watersheds) to 63°38'10"N 95°01'10"W where it meets the boundary of the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an northeasterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Kazan Watersheds) to 63°39'50"N 94°56'50"W where it meets the boundary of the Baker Lake Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Baker Lake Watersheds) to the south shore of Chesterfield Inlet at 63°57'10"N 93°43'00"W;

thence the boundary is a straight line to a point in Chesterfield Inlet (below the connecting outlet channels and inlets between Baker Lake and Chesterfield Inlet) at 63°58'00"N 93°43'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Baker Lake Watersheds) to 64°00'10"N 93°34'20"W where it meets the Quoich Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Quoich Watersheds) to the west bank of the Quoich River at 64°00'00"N 93°31'20"W;

thence the boundary is a straight line to the mouth of the Quoich River (64°00'00"N 93°30'00"W);

thence the boundary is a straight line to the east bank of the Quoich River at 64°00'00"N 93°27'00"W;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Quoich Watersheds) to 64°47'40"N 91°38'50"W where it meets the Lorillard Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Chesterfield Inlet and Lorillard Watersheds) to an unnamed point at the entrance of Chesterfield Inlet at 63°28'10"N 90°37'50"W;

thence the boundary is a straight line across the entrance of Chesterfield Inlet back to Finger Point (63°20'00"N 90°40'00"W).

11 - Maguse Watershed

GENERAL

The Maguse Watershed contains the drainage into Hudson Bay, between the Tha-anne River and (including) the Maguse River. The Watershed is located within Nunavut and is named after the Maguse River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Maguse Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast at 60°38'40"N 94°30'40"W and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Maguse and Tha-anne Watersheds) to 62°01'40"N 98°36'10"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Maguse and Kazan Watersheds) to 62°28'10"N 97°04'10"W where it meets the Ferguson Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an southeasterly direction (which is the boundary between the Maguse and Ferguson Watersheds) to the coast at 61°25'10"N 93°58'50"W;

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay south (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth, including the Maguse River at 61°17'25"N 94°04'00"W back to 60°38'40"N 94°30'40"W.

12 - Ferguson Watershed

GENERAL

The Ferguson Watershed contains the drainage into Hudson Bay, between the Maguse River and (including) the Ferguson River. The Watershed is located within Nunavut and is named after the Ferguson River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Ferguson Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast at 61°25'10"N 93°58'50"W and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Ferguson and Maguse Watersheds) to 62°28'10"N 97°04'10"W where it meets the Kazan Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Ferguson and Kazan Watersheds) to 63°38'10"N 95°01'10"W where it meets the Chesterfield Inlet Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an southeasterly direction (which is the boundary between the Ferguson and Chesterfield Inlet Watersheds) to 63°17'20"N 94°20'30"W where it meets the Wilson Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an southeasterly direction (which is the boundary between the Ferguson and Wilson Watersheds) to the coast on the north bank of the Ferguson River at 61°58'40"N 93°06'20"W;

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay south (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth, including the Ferguson River at 62°03'00"N 93°20'00"W) back to 61°25'10"N 93°58'50"W.

13 - Wilson Watershed

GENERAL

The Wilson Watershed contains the drainage into Hudson Bay, between the Ferguson River and Chesterfields Inlet. The Watershed is located within Nunavut and is named after the Wilson River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Wilson Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast on the north bank of the Ferguson River at 61°58'40"N 93°06'20"W and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Wilson and Ferguson Watersheds) to 63°17'20"N 94°20'30"W where it meets the boundary of the Chesterfield Inlet Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Wilson and Chesterfield Inlet Watersheds) to the coast at Finger Point (63°20'00"N 90°40'00"W);

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay south (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth, including the Wilson River at 62°19'00"N 93°03'00"W) back to the north bank of the Ferguson River at 61°58'40"N 93°06'20"W.

14 - Lorillard Watershed

GENERAL

The Lorillard Watershed contains the drainage into Hudson Bay, between Chesterfields Inlet and Wager Bay. The Watershed is named after the Lorillard River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Lorillard Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast (at an unnamed point at the entrance to Chesterfield Inlet) at 63°28'10"N 90°37'50"W and follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Lorillard and Chesterfield Inlet Watersheds) to 64°47'40"N 91°38'50"W where it meets the boundary of the Quoich Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Lorillard and Quoich Watersheds) to 65°42'40"N 91°10'00"W where it meets the boundary of the Wager Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Lorillard and Wager Bay Watersheds) to the coast of Hudson Bay (Roes Welcome Sound) at Nuvuk Point (65°08'00"N 86°56'00"W);

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay south (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth, including the Lorillard River at 64°08'00"N 90°06'00"W) back to 63°28'10"N 90°37'50"W.

15 - Wager Bay Watershed

GENERAL

The Wager Bay Watershed contains the drainage into Wager Bay, but also into Hudson Bay (Rose Welcome Sound) between Wager Bay and Repulse Bay.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Wager Bay Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast (Roes Welcome Sound) at Nuvuk Point (65°08'00"N 86°56'00"W) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Wager Bay and Lorillard Watersheds) to 65°42'40"N 91°10'00"W where it meets the boundary of the Quoich Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Wager Bay and Quoich Watersheds) to 66°17'20"N 92°50'50"W where it meets the boundary of the Back-Hayes (Nunavut) Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Wager Bay and Back-Hayes (Nunavut) Watersheds) to 66°30'10"N 90°27'10"W where it meets the boundary of the Repulse Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Wager Bay and Repulse Bay Watersheds) to the coast of Hudson Bay (Roes Welcome Sound) at Beach Point (66°11'30"N 85°53'50"W);

thence the boundary follows the shoreline of Hudson Bay south (crossing each river that flows into Hudson Bay at its mouth) back to Nuvuk Point (65°08'00"N 86°56'00"W).

16 - Hudson Bay Islands Watershed

GENERAL

The Hudson Bay Islands Watershed includes all the seas and islands within Hudson Bay, which is defined in the "Limits of Oceans and Seas" published by the International Hydrographic Bureau, Monaco, 3rd Edition, 1953.

The northern boundary of Hudson Bay is "A line from Nuvuk Point (62°21'N 78°06'W) to Leyson Point, the Southeastern extreme of Southampton Island, through the Southern and Western Shores of Southampton Island to its Northern extremity, thence a line to Beach Point (66°03'N 86°06'W) on the mainland.

Note: Nuvuk Point is identified as Pointe d'Ivujivik 62°25'39"N 77°54'55"W by Geographical Names of Canada

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The northern boundary of the Hudson Bay Islands Watershed is a straight line from Beach Point on the mainland (66°11'30"N 85°53'50"W) onto the seas at 66°10'00"N 85°30'00"W;

thence the boundary follows a straight line to Cape Munn, the Northern extremity on Southampton Island (65°55'20"N 85°29'30"W);

thence the boundary follows the height of land through the island in a southeasterly direction (which is the boundary between the Hudson Bay Islands and Northern Southampton Island Watersheds) to 63°42'40"N 81°05'00"W where it meets the Hudson Strait Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land through the island in a southerly direction (which is the boundary between the Hudson Bay Islands and the Hudson Strait Watersheds) to Leyson Point (63°27'05"N 80°56'10"W) the Southeastern extreme of Southampton Island;

thence the boundary is a straight line from Leyson Point to Pointe d'Ivujivik in Quebec (62°25'39"N 77°54'55"W).

The eastern, southern, and western boundaries of the Hudson Bay Islands Watershed are the shorelines of Hudson Bay and James Bay. The boundaries stretch from Pointe d'Ivujivik in Quebec back to Beach Point in Nunavut, crossing each river that flows into these water bodies at its mouth, so as to include all offshore islands that are by definition part of Nunavut.

17 - Northern Southampton Island Watershed

The Northern Southampton Island Watershed contains the drainage from Southampton Island into the Foxe Basin and Foxe Channel, but also extends into Foxe Basin to include many islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Northern Southampton Island Watershed boundary on Southampton Island starts at Seahorse Point (63°47'00"N 80°09'00"W) its eastern extreme and follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Northern Southampton Island and Hudson Strait Watersheds) to 63°42'40"N 81°05'00"W where it meets the boundary of the Hudson Bay Islands Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Northern Southampton Island and the Hudson Bay Islands Watersheds) to its Northern extremity at Cape Munn (65°55'20"N 85°29'30"W).

The Northern Southampton Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from Cape Munn (65°55'20"N 85°29'30"W) to 66°10'00"N 85°30'00"W;

thence in a straight line to 66°10'00"N 85°04'00"W in Frozen Strait;

thence in a straight line to 66°07'00"N 84°37'00"W;

thence in a straight line to 66°08'00"N 84°30'10"W;

thence in a straight line to 66°09'00"N 84°25'50"W in Hurd Channel;

thence in a straight line to 66°08'30"N 84°20'00"W;

thence in a straight line to 66°06'00"N 83°53'20"W;

thence in a straight line to 66°00'40"N 83°39'10"W;

thence in a straight line to 66°00'20"N 83°34'50"W between the Sturges Bourne Islands and Nunaariatjuaq Island;

thence in a straight line to 66°02'10"N 83°31'50"W;

thence in a straight line to 66°00'00"N 83°00'00"W;

thence in a straight line to 66°00'00"N 80°00'00"W.

The eastern boundary is a straight line from 66°00'00"N 80°00'00"W due South to 63°47'00"N 80°00'00"W;

thence in a straight line back to Southampton Island at Seahorse Point (63°47'00"N 80°09'00"W).

18 - Repulse Bay Watershed

GENERAL

The Repulse Bay Watershed contains the drainage into Repulse Bay. Some offshore islands are included.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Repulse Bay Watershed boundary starts at the Hudson Bay coast (Roes Welcome Sound) at Beach Point (66°11'30"N 85°53'50"W) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Repulse Bay and Wager Bay Watersheds) to 66°30'10"N 90°27'10"W where it meets the boundary of the Back-Hayes (Nunavut) Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Repulse Bay and Back-Hayes (Nunavut) Watersheds) to 66°39'00"N 90°16'10"W where it meets the boundary of the Gulf of Boothia Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Repulse Bay and Gulf of Boothia Watersheds) to 66°59'00"N 85°54'30"W where it meets the boundary of the Barrow Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Repulse Bay and Barrow Watersheds) to the coast at Cheyne Point (66°09'00"N 84°20'00"W).

The Repulse Bay Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The southern boundary is a line from Cheyne Point (66°09'00"N 84°20'00"W) to 66°08'30"N 84°20'00"W;

thence in a straight line to 66°09'00"N 84°25'50"W Hurd Channel;

thence in a straight line to 66°08'00"N 84°30'10"W;

thence in a straight line to 66°07'00"N 84°37'00"W Frozen Strait;

thence in a straight line to 66°10'00"N 85°04'00"W;

thence in a straight line to 66°10'00"N 85°30'00"W;

thence in a straight line back to Beach Point (66°11'30"N 85°53'50"W).

19 - Barrow Watershed

GENERAL

The Barrow Watershed (located on the East side of Melville Peninsula) contains the drainage into the Foxe Basin, between Repulse Bay (Cheyne Point) and Cape Penrhyn. The Watershed is named after the Barrow River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Barrow Watershed boundary starts at the Foxe Basin coast (Hurd Channel) at Cheyne Point (66°09'00"N 84°20'00"W) and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Barrow and Repulse Bay Watersheds) to 66°59'00"N 85°54'30"W where it meets the boundary of the Gulf of Boothia Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Barrow and Gulf of Boothia Watersheds) to 67°43'50"N 85°30'40"W where it meets the boundary of the Kingora Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Barrow and Kingora Watersheds) to the coast at Cape Penrhyn (67°27'00"N 81°12'00"W).

The Barrow Watershed boundary then extends onto the seas into Foxe Basin joining the following points:

The northern boundary is a line from Cape Penrhyn (67°27'00"N 81°12'00"W) to 67°27'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin.

The eastern boundary is a line from 67°27'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin to 66°00'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin.

The southern boundary is a line from 66°00'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin to 66°00'00"N 83°00'00"W; thence in a straight line to 66°02'10"N 83°31'50"W between the Sturges Bourne Islands and Nunaariatjuaq Island; thence in a straight line to 66°00'20"N 83°34'50"W; thence in a straight line to 66°00'40"N 83°39'10"W; thence in a straight line to 66°06'00"N 83°53'20"W; thence in a straight line to 66°08'30"N 84°20'00"W in Hurd Channel; thence in a straight line back to Cheyne Point (66°09'00"N 84°20'00"W).

20 - Kingora Watershed

GENERAL

The Kingora Watershed, (located on the East side of Melville Peninsula) contains the drainage into the Foxe Basin (including part of the Fury and Hecla Strait), between the Barrow Watershed on its South and the Gulf of Boothia Watershed on its northwest. The Watershed is named after the Kingora River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Kingora Watershed boundary starts at the Foxe Basin coast at Cape Penrhyn (67°27'00"N 81°12'00"W) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Kingora and Barrow Watersheds) to 67°43'50"N 85°30'40"W where it meets the boundary of the Gulf of Boothia Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Kingora and Gulf of Boothia Watersheds) to an unnamed point on the North coast of Melville Peninsula at 69°50'00"N 84°51'20"W.

The Kingora Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from an unnamed point on the North coast of Melville Peninsula at 69°50'00"N 84°51'20"W to 69°50'00"N 84°54'00"W in Fury and Hecla Strait;
thence in a straight line to 69°57'00"N 84°53'30"W.

The northern boundary is a line from 69°57'00"N 84°53'30"W to 69°54'20"N 84°04'00"W in Fury and Hecla Strait;
thence in a straight line to 69°47'00"N 83°00'00"W;
thence in a straight line to 69°43'30"N 82°40'50"W;
thence in a straight line to 69°39'40"N 81°59'40"W;
thence in a straight line to 69°30'00"N 81°10'00"W;
thence in a straight line to 69°00'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin.

The eastern boundary is a line from 69°00'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin to 67°27'00"N 80°00'00"W.

The southern boundary is a line from 67°27'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin back to the coast at Cape Penrhyn (67°27'00"N 81°12'00"W).

21 - Gifford Watershed

GENERAL

The Gifford Watershed, located on Baffin Island, contains the drainage into the Foxe Basin that includes part of the Fury and Hecla Strait and part of Steensby Inlet. The Watershed is named after the Gifford River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Gifford Watershed boundary starts at an unnamed point on the coast of Baffin Island in Fury and Hecla Strait at 70°00'20"N 84°38'40"W and follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Gifford and Western Brodeur Peninsula Watersheds) to 70°22'40"N 85°25'00"W where it meets the boundary of the Admiralty Inlet Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Gifford and Admiralty Inlet Watersheds) to 71°26'10"N 80°54'20"W where it meets the boundary of the Eclipse Sound Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Gifford and Eclipse Sound Watersheds) to 71°28'00"N 76°56'50"W where it meets the boundary of the Southwestern Baffin Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Gifford and Southwestern Baffin Bay Watersheds) to 71°07'00"N 76°16'10"W where it meets the boundary of the MacDonald Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Gifford and MacDonald Watersheds) to the coast in Steensby Inlet to an unnamed point at 70°12'20"N 78°22'10"W.

The Gifford Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The southern boundary is a line from an unnamed point on the coast of Steensby Inlet at 70°12'20"N 78°22'10"W to 70°11'50"N 78°24'20"W in Steensby Inlet;

thence in a straight line to 70°00'00"N 78°27'40"W;

thence in a straight line to 69°45'40"N 78°40'00"W in Foxe Basin;

thence in a straight line to 69°00'00"N 80°00'00"W;

thence in a straight line to 69°30'00"N 81°10'00"W in Fury and Hecla Strait;

thence in a straight line to 69°39'40"N 81°59'40"W;

thence in a straight line to 69°43'30"N 82°40'50"W;

thence in a straight line to 69°47'00"N 83°00'00"W;

thence in a straight line to 69°54'20"N 84°04'00"W;

thence in a straight line to 69°57'00"N 84°53'30"W;

thence in a straight line back to an unnamed point on the coast of Baffin Island at 70°00'20"N 84°38'40"W.

22 - MacDonald Watershed

GENERAL

The MacDonald Watershed, located on Baffin Island, contains the drainage into the Foxe Basin between the Gifford Watershed on its West and the Koukduak Watershed on its East. The Watershed is named after the MacDonald River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The MacDonald Watershed boundary starts at an unnamed point on the coast of Baffin Island in Steensby Inlet at 70°12'20"N 78°22'10"W and follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the MacDonald and Gifford Watersheds) to 71°07'00"N 76°16'10"W where it meets the boundary of the Southwestern Baffin Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the MacDonald and Southwestern Baffin Bay Watersheds) to 69°25'00"N 71°19'10"W where it meets the boundary of the Northwestern Davis Strait Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the MacDonald and Northwestern Davis Strait Watersheds) to 68°01'20"N 68°58'50"W where it meets the boundary of the Koukduak Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the MacDonald and Koukduak Watersheds) to the coast in Foxe Basin to an unnamed point at 67°12'30"N 72°15'30"W.

The MacDonald Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from an unnamed point at 67°12'30"N 72°15'30"W to 67°15'00"N 72°30'00"W in Foxe Basin;
thence in a straight line to 67°15'00"N 73°00'00"W;
thence in a straight line to 67°45'00"N 73°00'00"W;
thence in a straight line to 68°02'00"N 73°17'30"W;
thence in a straight line to 68°06'20"N 74°02'00"W;
thence in a straight line to 68°13'20"N 74°18'40"W;
thence in a straight line to 68°16'00"N 74°57'30"W;
thence in a straight line to 68°30'50"N 75°49'10"W;
thence in a straight line to 68°27'30"N 76°28'00"W;
thence in a straight line to 68°00'00"N 79°00'00"W;
thence in a straight line to 68°00'00"N 80°00'00"W;
thence in a straight line to 69°00'00"N 80°00'00"W;
thence in a straight line to 69°45'40"N 78°40'00"W;

thence in a straight line to 70°00'00"N 78°27'40"W in Steensby Inlet;
thence in a straight line to 70°11'50"N 78°24'20"W;
thence in a straight line back to an unnamed point on the coast of Baffin Island in
Steensby Inlet at 70°12'20"N 78°22'10"W.

23 - Prince Charles Island Watershed

GENERAL

The Prince Charles Island Watershed contains the drainage of a number of islands in the Foxe Basin (including Prince Charles Island and Air Force Island). The Watershed is named after Prince Charles Island, which is the largest island in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Prince Charles Island Watershed boundary is entirely on the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from a point in Foxe Basin at 68°00'00"N 80°00'00"W to 68°00'00"N 79°00'00"W;
thence in a straight line to 68°27'30"N 76°28'00"W;
thence in a straight line to 68°30'50"N 75°49'10"W.

The eastern boundary is a line from 68°30'50"N 75°49'10"W to 68°16'00"N 74°57'30"W;
thence in a straight line to 68°13'20"N 74°18'40"W;
thence in a straight line to 68°06'20"N 74°02'00"W;
thence in a straight line to 68°02'00"N 73°17'30"W;
thence in a straight line to 67°45'00"N 73°00'00"W;
thence in a straight line to 67°15'00"N 73°00'00"W.

The southern boundary is a line from 67°15'00"N 73°00'00"W to 67°00'00"N 74°00'00"W;
thence in a straight line to 66°30'00"N 76°00'00"W;
thence in a straight line to 66°30'00"N 80°00'00"W.

The western boundary is a line from 66°30'00"N 80°00'00"W to 67°27'00"N 80°00'00"W;
thence in a straight line back to 68°00'00"N 80°00'00"W;

24 - Koukdjuak Watershed

GENERAL

The Koukdjuak Watershed, located on Baffin Island, contains the drainage into the Foxe Basin between the MacDonald Watershed on its North and the Aukpar Watershed on its South (including Bowman Bay). The Watershed is named after the Koukdjuak River, which is the major river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Koukdjuak Watershed boundary starts at an unnamed point on the coast of Baffin at $67^{\circ}12'30"N$ $72^{\circ}15'30"W$ and follows the height of land in an easterly and northeasterly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and MacDonald Watersheds) to $68^{\circ}01'20"N$ $68^{\circ}58'50"W$ where it meets the boundary of the Northwestern Davis Strait Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and Northwestern Davis Strait Watersheds) to $67^{\circ}24'40"N$ $66^{\circ}27'40"W$ where it meets the boundary of the Northern Cumberland Sound Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and Northern Cumberland Sound Watersheds) to $66^{\circ}32'30"N$ $68^{\circ}19'00"W$ where it meets the boundary of the Southern Cumberland Sound Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and Southern Cumberland Sound Watersheds) to $64^{\circ}25'10"N$ $68^{\circ}31'50"W$ where it meets the boundary of the Frobisher Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and Frobisher Bay Watersheds) to $63^{\circ}50'30"N$ $70^{\circ}19'00"W$ where it meets the boundary of the Hudson Strait Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and Hudson Strait Watersheds) to $64^{\circ}37'30"N$ $72^{\circ}24'20"W$ where it meets the boundary of the Aukpar Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Koukdjuak and Aukpar Watersheds) to the coast in Foxe Basin to an unnamed point at $65^{\circ}32'20"N$ $73^{\circ}53'30"W$.

The Koukdjuak Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from an unnamed point at 65°32'20"N 73°53'30"W to 65°45'00"N 75°00'00"W in Foxe Basin;
thence in a straight line to 66°00'00"N 76°00'00"W;
thence in a straight line to 66°30'00"N 76°00'00"W;
thence in a straight line to 67°15'00"N 73°00'00"W;
thence in a straight line to 67°15'00"N 72°30'00"W;
thence in a straight line back to the coast in Foxe Basin to an unnamed point at 67°12'30"N 72°15'30"W.

25 - Aukpar Watershed

GENERAL

The Aukpar Watershed, located on Baffin Island, contains the drainage Northwest into the Foxe Basin that includes part of the Foxe Channel. The Watershed is named after the Aukpar River, which is the longest river in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Aukpar Watershed boundary starts at an unnamed point on the coast of Baffin Island (just East of the Aukpar River) at 65°32'20"N 73°53'30"W and follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Aukpar and Koukdjuak Watersheds) to 64°37'30"N 72°24'20"W where it meets the boundary of the Hudson Strait Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Aukpar and Hudson Strait Watersheds) to the coast of Baffin Island at Lloyd Point (64°26'15"N 78°01'55"W).

The Aukpar Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The southern boundary is a line from Lloyd Point (64°26'15"N 78°01'55"W) to 63°47'00"N 80°00'00"W in Hudson Strait-Foxe Channel.

The western boundary is a line from 63°47'00"N 80°00'00"W in Hudson Strait-Foxe Channel to 66°00'00"N 80°00'00"W; thence in a straight line to 66°30'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin.

The northern boundary is a line from 66°30'00"N 80°00'00"W in Foxe Basin to 66°30'00"N 76°00'00"W; thence in a straight line to 66°00'00"N 76°00'00"W; thence in a straight line to 65°45'00"N 75°00'00"W; thence in a straight line back to the coast to the unnamed point at 65°32'20"N 73°53'30"W.

26 - Great Bear Watershed

GENERAL

The Great Bear Watershed contains the entire Great Bear River watershed from its sources in Nunavut and the Northwest Territories to its mouth in the Northwest Territories at 64°54'05"N 125°36'06"W, where it flows into the Mackenzie River. The Watershed is almost entirely within the Northwest Territories with just a small portion (five areas) of the headwaters located within Nunavut. The Watershed is approximately 2% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Great Bear Watershed boundary is described for the portions of the watershed that are in Nunavut, just north of the Nunavut–Northwest Territories border. There are five (5) small areas of the Great Bear Watershed that are within Nunavut but are separated due to the watershed boundary crisscrossing the Nunavut border, as follows:

1. Starting at the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 67°52'00"N 120°14'50"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Great Bear and Amundsen Gulf Watersheds) to the Nunavut border at 67°38'20"N 119°29'50"W; thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction back to the height of land at 67°52'00"N 120°14'50"W.
2. Starting at the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 67°29'00"N 118°59'20"W the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Great Bear and Amundsen Gulf Watersheds) to 67°29'40"N 118°16'20"W where it meets the boundary of the Coppermine Watershed; thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Great Bear and Coppermine Watersheds) to the Nunavut border at 67°03'10"N 117°34'50"W; thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction back to the height of land at 67°29'00"N 118°59'20"W.
3. Starting at the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 67°01'10"N 117°28'10"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Great Bear and Coppermine Watersheds) to the Nunavut border at 66°53'50"N 117°04'10"W; thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction back to the height of land at 67°01'10"N 117°28'10"W.
4. Starting at the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 66°53'10"N 117°02'00"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Great Bear and Coppermine Watersheds) to the Nunavut border at 66°48'00"N 116°45'30"W; thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction back to the height of land back at 66°53'10"N 117°02'00"W.

5. Starting at the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 66°37'00"N 116°09'20"W the boundary follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Great Bear and Coppermine Watersheds) to the Nunavut border at 66°23'40"N 115°25'30"W; thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction back to the height of land back at 66°37'00"N 116°09'20"W.

27 - Amundsen Gulf Watershed

GENERAL

The Amundsen Gulf Watershed, located on the North mainland coast of the Northwest Territories and Nunavut, between the Beaufort Sea and the Coppermine River, contains the drainage into the Amundsen Gulf, Dolphin and Union Strait, and part of the Coronation Gulf. The Watershed is approximately 44% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Amundsen Gulf Watershed boundary starts at the coast on the west bank of the Coppermine River at $67^{\circ}49'40"N$ $115^{\circ}06'10"W$ and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Amundsen Gulf and Coppermine Watersheds) to $67^{\circ}29'40"N$ $118^{\circ}16'20"W$ where it meets the boundary of the Great Bear Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Amundsen Gulf and Great Bear Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately $67^{\circ}29'00"N$ $118^{\circ}59'20"W$;

thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction to the height of land at $67^{\circ}38'20"N$ $119^{\circ}29'50"W$;

thence the boundary follows the height of land in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Amundsen Gulf and Great Bear Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately $67^{\circ}52'00"N$ $120^{\circ}14'50"W$;

thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction to $68^{\circ}00'00"N$ $120^{\circ}40'51"W$;

thence the boundary follows the Nunavut border due North to the coast at Amundsen Gulf at approximately $69^{\circ}33'40"N$ $120^{\circ}40'51"W$.

The Amundsen Gulf Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from an unnamed point on the mainland (on the Nunavut border) at $69^{\circ}33'40"N$ $120^{\circ}40'51"W$ (easterly in a straight line towards the intersection of the northerly bank of Kugalak River on Victoria Island) to a point in Amundsen Gulf at $69^{\circ}36'40"N$ $118^{\circ}26'20"W$;

thence in a straight line to $69^{\circ}15'00"N$ $117^{\circ}00'00"W$ in Dolphin and Union Strait;

thence in a straight line to $69^{\circ}05'00"N$ $115^{\circ}00'00"W$;

thence in a straight line to $68^{\circ}55'00"N$ $114^{\circ}00'00"W$;

thence in a straight line to $68^{\circ}23'00"N$ $113^{\circ}15'20"W$ in Coronation Gulf;

thence in a straight line to $68^{\circ}04'40"N$ $113^{\circ}00'10"W$;

thence in a straight line to $68^{\circ}06'00"N$ $113^{\circ}26'30"W$;

thence in a straight line to 68°03'40"N 114°20'50"W;
thence in a straight line to 67°57'50"N 114°56'40"W;
thence in a straight line to 67°55'10"N 114°58'50"W;
thence in a straight line to 67°54'10"N 115°06'30"W;
thence in a straight line to 67°50'30"N 115°06'30"W;
thence in a straight line back to the coast at the west bank of the Coppermine River at
67°49'40"N 115°06'10"W.

28 - Coppermine Watershed

GENERAL

The Coppermine Watershed contains the entire Coppermine watershed from its source in the Northwest Territories to its mouth in Nunavut at 67°49'10"N 115°03'50"W, where it flows into Coronation Gulf. The Watershed is approximately 47% within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Coppermine Watershed boundary starts at the coast at the east bank of the Coppermine River at 67°48'00"N 115°00'50"W and follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Coppermine and Coronation Gulf Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at 65°30'00"N 111°15'50"W;

thence the boundary follows the Nunavut border due West to 65°30'00"N 112°30'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction to the height of land at 66°23'40"N 115°25'30"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Coppermine and Great Bear Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 66°37'00"N 116°09'20"W;

thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction to the height of land at 66°48'00"N 116°45'30"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Coppermine and Great Bear Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 66°53'10"N 117°02'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction to the height of land at 66°53'50"N 117°04'10"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Coppermine and Great Bear Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 67°01'10"N 117°28'10"W;

thence the boundary follows the Nunavut border in a northwesterly direction to the height of land at 67°03'10"N 117°34'50"W;

thence the boundary follows the height of land in a north and westerly direction (which is the boundary between the Coppermine and Great Bear Watersheds) to 67°29'40"N 118°16'20"W where it meets the boundary of the Amundsen Gulf Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Coppermine and Amundsen Gulf Watersheds) to the coast at the west bank of the Coppermine River at 67°49'40"N 115°06'10"W.

The Coppermine Watershed boundary then extends onto the seas around the delta islands (around the mouth of the Coppermine River at 67°49'10"N 115°03'50"W) joining the following points:

The northern boundary is a line from the coast at the west bank of the Coppermine River at 67°49'40"N 115°06'10"W to a point in Coronation Gulf at 67°50'30"N 115°06'30"W; thence in a straight line to 67°54'10"N 115°06'30"W; thence in a straight line to 67°55'10"N 114°58'50"W; thence in a straight line to 67°49'10"N 114°58'50"W; thence in a straight line to 67°48'30"N 114°59'20"W; thence in a straight line to 67°48'30"N 115°00'00"W; thence in a straight line back to the coast at the east bank of the Coppermine River at 67°48'00"N 115°00'50"W.

29 - Coronation Gulf Watershed

GENERAL

The Coronation Gulf Watershed, located on the North mainland coast of Nunavut, between the Coppermine River and the Queen Maud Gulf, contains the drainage into part of the Coronation Gulf and Dease Strait. The Watershed is approximately 99.97% within Nunavut, with just a small portion of the headwaters in the Northwest Territories.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Coronation Gulf Watershed boundary starts at a northeast point on Kent Peninsula at Trap Point (68°53'05"N 105°46'05"W) and follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Coronation Gulf and Queen Maud Gulf Watersheds) to 65°36'50"N 106°35'40"W where it meets the boundary of the Back Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Coronation Gulf and Back Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 65°30'00"N 110°48'50"W;

thence the boundary follows the Nunavut border in a westerly direction to the height of land at 65°30'00"N 111°00'50"W;

thence the boundary follows the height of land in a circular northwesterly direction (which is the boundary between the Coronation Gulf and Back Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 65°30'00"N 111°08'50"W;

thence the boundary follows the Nunavut border in a westerly direction to the height of land at 65°30'00"N 111°15'50"W where it meets the boundary of the Coppermine Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Coronation Gulf and Coppermine Watersheds) to the coast on the east bank of the Coppermine River at 67°48'00"N 115°00'50"W.

The Coronation Gulf Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from the coast on the east bank of the Coppermine River at 67°48'00"N 115°00'50"W to a point in Coronation Gulf at 67°48'30"N 115°00'00"W; thence in a straight line to 67°48'30"N 114°59'20"W; thence in a straight line to 67°49'10"N 114°58'50"W; thence in a straight line to 67°55'10"N 114°58'50"W; thence in a straight line to 67°57'50"N 114°56'40"W; thence in a straight line to 68°03'40"N 114°20'50"W; thence in a straight line to 68°06'00"N 113°26'30"W;

thence in a straight line to 68°04'40"N 113°00'10"W.

The northern boundary is a line from 68°04'40"N 113°00'10"W to 68°05'10"N 111°59'40"W in Coronation Gulf;
thence in a straight line to 68°30'00"N 109°29'45"W;
thence in a straight line to 68°45'00"N 108°30'00"W in Dease Strait;
thence in a straight line to 69°00'00"N 106°45'00"W;
thence in a straight line to 69°02'45"N 106°14'40"W;
thence in a straight line to 68°55'15"N 105°42'30"W.

The eastern boundary is a line from 68°55'15"N 105°42'30"W back to the northeast point on Kent Peninsula at Trap Point (68°53'05"N 105°46'05"W).

30 - Queen Maud Gulf Watershed

GENERAL

The Queen Maud Gulf Watershed, located on the North mainland coast of Nunavut, between Trap Point and the Back River, contains the drainage into Queen Maud Gulf, Simpson Strait and the West side of Chantrey Inlet.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Queen Maud Gulf Watershed boundary starts at the coast of Chantry Inlet (at the delta on the West side of the Back River) at 67°13'30"N 95°31'20"W and follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Queen Maud Gulf and Back Watersheds) to 65°36'50"N 106°35'40"W where it meets the boundary of the Coronation Gulf Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Queen Maud Gulf and Coronation Gulf Watersheds) to the coast at a northeast point on Kent Peninsula at Trap Point (68°53'05"N 105°46'05"W).

The Queen Maud Gulf Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from Trap Point (68°53'05"N 105°46'05"W) to a point in Dease Strait at 68°55'15"N 105°42'30"W.

The northern boundary is a line from 68°55'15"N 105°42'30"W in Dease Strait to 68°45'00"N 105°00'00"W in Queen Maud Gulf;
thence in a straight line to 68°15'00"N 102°00'00"W;
thence in a straight line to 68°12'00"N 101°00'00"W;
thence in a straight line to 68°12'00"N 100°30'00"W;
thence in a straight line to 68°12'00"N 99°32'00"W;
thence in a straight line to 68°40'40"N 99°32'00"W in Stories Passage;
thence in a straight line to 68°41'00"N 98°30'00"W in Simpson Strait;
thence in a straight line to 68°40'00"N 98°00'00"W;
thence in a straight line to 68°31'30"N 97°21'30"W;
thence in a straight line to 68°27'20"N 96°59'50"W;
thence in a straight line to 68°23'00"N 96°32'00"W;
thence in a straight line to 68°23'00"N 96°00'00"W;
thence in a straight line to 68°20'00"N 95°30'00"W in Rasmussen Basin.

The eastern boundary is a line from 68°20'00"N 95°30'00"W in Rasmussen Basin to 67°44'30"N 95°53'30"W in Chantrey Inlet;
thence in a straight line to 67°37'30"N 95°47'00"W;
thence in a straight line to 67°26'50"N 95°41'00"W;
thence in a straight line to 67°26'30"N 95°32'30"W;
thence in a straight line to 67°24'30"N 95°26'50"W;

thence in a straight line to 67°20'10"N 95°25'50"W;
thence in a straight line to 67°15'40"N 95°32'40"W in Tariunnuaq Bay;
thence in a straight line to 67°14'00"N 95°33'10"W;
thence in a straight line to 67°13'50"N 95°32'00"W;
thence in a straight line to 67°13'40"N 95°31'20"W;
thence in a straight line back to the coast of Chantry Inlet (Tariunnuaq Bay) (at the delta
on the West side of the Back River) at 67°13'30"N 95°31'20"W.

31 - Back Watershed

GENERAL

The entire Back River watershed has been divided into two, the “Back River Watershed” and the “Back - Hayes (Nunavut) Watershed.”

The Back Watershed contains the drainage from its source in the Northwest Territories to its mouth in Nunavut, where it flows into the Chantrey Inlet. The Back has more than one entry into Chantrey Inlet, so the boundary has been drawn to include the entire delta area. This watershed (not including the Hayes) is approximately 88% within Nunavut.

Just before the Back River flows into Chantrey Inlet it is joined by its lower tributary, the Hayes River, that drains from the East and is 100% within Nunavut. This Hayes River has been identified as a separate watershed, the Back - Hayes (Nunavut) Watershed.

NOTE: The Hayes River has been named “Hayes (Nunavut)” to distinguish it from the “Hayes (Man.),” and it is also identified as being part of the Back River drainage.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Back Watershed boundary in Nunavut starts at the mouth of the Back River (67°16'00"N 95°15'00"W) in Chantrey Inlet and follows a straight line to the East bank of the Back River at 67°16'30"N 95°14'30"W, where it meets the Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Back and the Rasmussen Basin - Larsen Sound Watersheds) to 67°13'00"N 95°05'20"W where it meets the Back - Hayes (Nunavut) Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Back and the Back - Hayes (Nunavut) Watersheds) to the mouth of the Hayes River (67°08'00"N 95°17'00"W);

thence the boundary follows the height of land in an easterly and southerly direction (which is the boundary between the Back and the Back - Hayes (Nunavut) Watersheds) to 66°17'10"N 94°26'40"W where it meets the Quoich Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Back and Quoich Watersheds) to 64°58'30"N 96°13'40"W where it meets the Baker Lake Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Back and Baker Lake Watersheds) to 64°54'40"N 96°28'50"W where it meets the Thelon Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Back and Thelon Watersheds) to the Nunavut–Northwest Territories border at approximately 64°25'40"N 104°23'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut–Northwest Territories border “west northwesterly in a straight line to the intersection of 64°50'N latitude and 109°20'W longitude, North of Gloworm Lake;”

thence the boundary follows the Nunavut–Northwest Territories border “northwesterly in a straight line to the intersection of 65°30'N latitude and 110°40'W longitude, West of Contwoyto Lake;”

thence the boundary follows the Nunavut–Northwest Territories border due West to the height of land at 65°30'00"N 110°48'50"W, where it meets the Coronation Gulf Watershed;

There is one small area of the Back Watershed that is within Nunavut but is separated by the watershed boundary crisscrossing the Nunavut border, as follows:

1. Starting at 65°30'00"N 111°00'50"W the boundary follows the Nunavut border due West to the height of land at 65°30'00"N 111°08'50"W; thence the boundary follows the height of land in a circular northeasterly direction (which is the boundary between the Back and Coronation Gulf Watersheds) back to the Nunavut border at 65°30'00"N 111°00'50"W.

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Back and Coronation Gulf Watersheds) to 65°36'50"N 106°35'40"W where it meets the Queen Maud Gulf Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Back and Queen Maud Gulf Watersheds) to the coast at the delta of the Back River at 67°13'30"N 95°31'20"W.

The Back Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points: The boundary is a line from 67°13'30"N 95°31'20"W to 67°13'40"N 95°31'20"W in Chantrey Inlet (Tariunnuaq Bay); thence in a straight line to 67°13'50"N 95°32'00"W; thence in a straight line to 67°14'00"N 95°33'10"W; thence in a straight line to 67°15'40"N 95°32'40"W; thence in a straight line to 67°20'10"N 95°25'50"W in Chantrey Inlet; thence in a straight line to 67°17'40"N 95°15'00"W in Chantrey Inlet (Cockburn Bay); thence in a straight line to the mouth of the Back River (67°16'00"N 95°15'00"W).

32 - Back - Hayes (Nunavut) Watershed

GENERAL

The entire Back River watershed has been divided into two, the “Back River Watershed” and the “Back - Hayes (Nunavut) Watershed.”

Just before the Back River flows into Chantrey Inlet it is joined by its lower tributary, the Hayes River, that drains from the East and is 100% within Nunavut. This Hayes River has been identified as a separate watershed, the Back - Hayes (Nunavut) Watershed.

NOTE: The Hayes River has been named “Hayes (Nunavut)” to distinguish it from the “Hayes (Man.),” and it is also identified as being part of the Back River drainage.

The Back - Hayes (Nunavut) Watershed contains the entire Hayes (Nunavut) watershed from its source to its mouth at 67°08'00"N 95°17'00"W, where it flows West into the Back River. The Watershed is entirely within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Back - Hayes (Nunavut) Watershed boundary starts at the mouth of the Hayes River (67°08'00"N 95°17'00" W) where it flows into the Back River, and follows the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Back Watersheds) to 67°13'00"N 95°05'20"W where it meets the Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an northeasterly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Rasmussen Basin - Larsen Sound Watersheds) to 67°41'40"N 93°14'00"W where it meets the Gulf of Boothia Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an southeasterly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Gulf of Boothia Watersheds) to 66°39'00"N 90°16'10"W where it meets the Repulse Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an southerly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Repulse Bay Watersheds) to 66°30'10"N 90°27'10"W where it meets the Wager Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an westerly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Wager Bay Watersheds) to 66°17'20"N 92°50'50"W where it meets the Quoich Watershed;

thence the boundary follows the height of land in an westerly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Quoich Watersheds) to 66°17'10"N 94°26'40"W where it meets Back Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Back - Hayes (Nunavut) and the Back Watersheds) back to the mouth of the Hayes River (67°08'00"N 95°17'00"W).

33 - Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed

GENERAL

The Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed is located on the mainland coast of Nunavut and the West coast of Boothia Peninsula, between the Back River and Hepburn Point (at the western entrance to Bellot Strait). It contains the drainage into the East coast of Chantrey Inlet, Rasmussen Basin, St. Roch Basin, Larsen Sound and many other bays and straits and includes offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed boundary starts at the coast of Bellot Strait near Hepburn Point at 71°57'30"N 95°10'10"W and follows the height of land in a southerly direction down through the Boothia Peninsula and on down the mainland (which is the boundary between the Rasmussen Basin - Larsen Sound and the Gulf of Boothia Watersheds) to 67°41'40"N 93°14'00"W where it meets the boundary of the Back - Hayes (Nunavut) Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Rasmussen Basin - Larsen Sound and the Back - Hayes (Nunavut) Watersheds) to 67°13'00"N 95°05'20"W where it meets the boundary of the Back Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Rasmussen Basin - Larsen Sound and the Back Watersheds) to 67°16'30"N 95°14'30"W where it meets the coast in Chantrey Inlet (Cockburn Bay) on the East bank of the Black River.

The Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from the coast on the East bank of the Back River at 67°16'30"N 95°14'30"W to the mouth of the Back River (67°16'00"N 95°15'00"W); thence in a straight line to 67°17'40"N 95°15'00"W in Chantrey Inlet (Cockburn Bay); thence in a straight line to 67°20'10"N 95°25'50"W in Chantrey Inlet; thence in a straight line to 67°24'30"N 95°26'50"W; thence in a straight line to 67°26'30"N 95°32'30"W; thence in a straight line to 67°26'50"N 95°41'00"W; thence in a straight line to 67°37'30"N 95°47'00"W; thence in a straight line to 67°44'30"N 95°53'30"W; thence in a straight line to 68°20'00"N 95°30'00"W in Rasmussen Basin; thence in a straight line to 68°28'00"N 95°13'30"W; thence in a straight line to 68°48'00"N 94°55'00"W in Rae Strait; thence in a straight line to 69°20'45"N 94°55'00"W in St. Roch Basin; thence in a straight line to 69°37'45"N 95°20'15"W in James Ross Strait;

thence in a straight line to 69°39'45"N 95°39'30"W;
thence in a straight line to 69°42'20"N 95°51'50"W;
thence in a straight line to 69°46'30"N 96°02'30"W;
thence in a straight line to 70°00'00"N 97°00'00"W;
thence in a straight line to 70°30'00"N 97°30'00"W in Larsen Sound;
thence in a straight line to 71°00'00"N 97°30'00"W;
thence in a straight line to 71°30'00"N 97°00'00"W in Franklin Strait;
thence in a straight line to 71°50'00"N 96°00'00"W;
thence in a straight line to 71°56'30"N 95°30'00"W in Peel Sound;
thence in a straight line to 71°58'00"N 95°10'00"W in Bellot Strait;
thence in a straight line back to 71°57'30"N 95°10'10"W on the northern end of Boothia Peninsula.

34 - Gulf of Boothia Watershed

GENERAL

The Gulf of Boothia Watershed is located on the mainland coast of Nunavut between Hepburn Point (on Boothia Peninsula at the western entrance to Bellot Strait) and near East Cape (on Melville Peninsula in Fury and Hecla Strait). It contains the drainage into the West and Southeast coasts of the Gulf of Boothia and its many bays and includes offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Gulf of Boothia Watershed boundary starts at the coast of Fury and Hecla Strait at an unnamed point on Melville Peninsula at 69°50'00"N 84°51'20"W and follows the height of land in a southerly direction down through the Melville Peninsula (which is the boundary between the Gulf of Boothia and Kingora Watersheds) to 67°43'50"N 85°30'40"W where it meets the boundary of the Barrow Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Gulf of Boothia and Barrow Watersheds) to 66°59'00"N 85°54'30"W where it meets the boundary of the Repulse Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Gulf of Boothia and Repulse Bay Watersheds) to 66°39'00"N 90°16'10"W where it meets the boundary of the Back - Hayes (Nunavut) Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Gulf of Boothia and the Back - Hayes (Nunavut) Watersheds) to 67°41'40"N 93°14'00"W where it meets the boundary of the Rasmussen Basin - Larsen Sound Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction up the Boothia Peninsula (which is the boundary between the Gulf of Boothia and the Rasmussen Basin - Larsen Sound Watersheds) to the coast of Bellot Strait near Hepburn Point at 71°57'30"N 95°10'10"W.

The Gulf of Boothia Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern and eastern boundary is a line from 71°57'30"N 95°10'10"W to a point in Bellot Strait at 71°58'00"N 95°10'00"W;

thence in a straight line to 72°00'00"N 94°48'00"W;

thence in a straight line to 72°00'30"N 94°37'30"W;

thence in a straight line to 72°00'20"N 94°25'00"W;

thence in a straight line to 71°57'50"N 94°19'40"W;

thence in a straight line to 71°50'00"N 93°30'00"W in Prince Regent Inlet;

thence in a straight line to 71°45'00"N 91°00'00"W;

thence in a straight line to 70°00'00"N 90°00'00"W in Gulf of Boothia;
thence in a straight line to 69°40'00"N 88°40'00"W;
thence in a straight line to 69°30'00"N 88°00'00"W;
thence in a straight line to 69°54'40"N 85°45'00"W;
thence in a straight line to 69°57'30"N 85°19'00"W in Fury and Hecla Strait;
thence in a straight line to 69°57'00"N 84°53'30"W;
thence in a straight line to 69°50'00"N 84°54'00"W;
thence in a straight line back to an unnamed point at 69°50'00"N 84°51'20"W on Melville
Peninsula.

35 - Northwestern Victoria Island Watershed

GENERAL

The Northwestern Victoria Island Watershed is located on the Northwest side of Victoria Island, between an unnamed point at the western extremity of Natkusiak Peninsula and an unnamed point on the southwesterly end of Prince Albert Peninsula. It contains some of the drainage from Victoria Island and many offshore islands into the Prince of Wales Strait and Viscount Melville Sound. The Watershed is almost entirely within the Northwest Territories, with just a small portion (approximately 6%) located within Nunavut. The portion in Nunavut drains into Viscount Melville Sound (Wynniatt Bay).

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Northwestern Victoria Island Watershed boundary on Victoria Island in Nunavut starts at the Nunavut - Northwest Territories border at 72°51'30"N 110°00'00"W and follows the height of land in a circular southeasterly-southwesterly direction (which is the boundary between the Northwestern Victoria Island and Hadley Bay Watersheds) until it returns to the Nunavut-Northwest Territories border at 71°57'40"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut-Northwest Territories border due North (crossing Wynniatt Bay three times: from 72°26'40"N 110°00'00"W to 72°30'00"N 110°00'00"W; from 72°31'10"N 110°00'00"W to 72°37'10"N 110°00'00"W; and from 72°42'40"N 110°00'00"W to 72°45'00"N 110°00'00"W) back to 72°51'30"N 110°00'00"W.

36 - Hadley Bay Watershed

GENERAL

The Hadley Bay Watershed is located on the northern side of Victoria Island, between an unnamed point at the northern extremity of Storkerson Peninsula (in Nunavut) and an unnamed point at the western extremity of Natkusiak Peninsula (in the Northwest Territories), which drains into Hadley Bay. The Watershed is almost entirely within Nunavut (approximately 95%), with just a small portion located within the Northwest Territories.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Hadley Bay Watershed boundary on Victoria Island in Nunavut starts at an unnamed point at the northern extremity of Storkerson Peninsula at 73°21'00"N 108°01'30"W and follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Hadley Bay and Eastern Victoria Island Watersheds) to 70°26'40"N 106°38'30"W where it meets the Southern Victoria Island Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Hadley Bay and Southern Victoria Island Watersheds) to 70°26'40"N 109°17'30"W where it meets the Prince Albert Sound Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Hadley Bay and Prince Albert Sound Watersheds) to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°40'50"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut Territories border due North to 70°51'00"N 110°00'00"W, where the Hadley Bay Watershed boundary crosses the Nunavut border;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is still the boundary between the Hadley Bay and Prince Albert Sound Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 70°52'20"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut Territories border due North to 70°53'20"N 110°00'00"W, where once again the Hadley Bay Watershed boundary crosses the Nunavut border;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is still the boundary between the Hadley Bay and Prince Albert Sound Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 70°54'10"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut Territories border due North to 70°55'30"N 110°00'00"W, where once again the Hadley Bay Watershed boundary crosses the Nunavut border;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is still the boundary between the Hadley Bay and Prince Albert Sound Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 70°56'30"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut Territories border due North to 71°31'00"N 110°00'00"W, where once again the Hadley Bay Watershed boundary crosses the Nunavut border;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is now the boundary between the Hadley Bay and Minto Inlet Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 71°50'50"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut Territories border due North to 71°57'40"N 110°00'00"W, where once again the Hadley Bay Watershed boundary crosses the Nunavut border;

thence the boundary follows the height of land in a circular northerly and westerly direction (which is now the boundary between the Hadley Bay and Northwestern Victoria Island Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 72°51'30"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut-Northwest Territories border due North to the coast at 72°58'50"N 110°00'00"W.

The Hadley Bay Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from 72°58'50"N 110°00'00"W following the Nunavut border due North to 74°15'00"N 110°00'00"W in Parry Channel (Viscount Melville Sound).

The northern boundary is a line from 74°15'00"N 110°00'00"W due East to 74°15'00"N 109°30'00"W in Viscount Melville Sound.

The eastern boundary is a line from 74°15'00"N 109°30'00"W due South to 74°00'00"N 109°30'00"W;

thence in a straight line to 73°30'00"N 108°30'00"W;

thence in a straight line back to Victoria Island to the northern extremity of Storkerson Peninsula at 73°21'00"N 108°01'30"W.

37 - Eastern Victoria Island Watershed

GENERAL

The Eastern Victoria Island Watershed is located on the eastern side of Victoria Island, between an unnamed point at the northern extremity of Storkerson Peninsula and the southeastern extremity of Victoria Island at De Haven Point. It contains some of the drainage from Victoria Island and many offshore islands into Viscount Melville Sound, M'Clintock Channel and Victoria Strait. The Watershed is entirely within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Eastern Victoria Island Watershed boundary on Victoria Island starts at the southeastern extremity of Victoria Island at De Haven Point (69°00'30"N 101°47'00"W) and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Eastern Victoria Island and Southern Victoria Island Watersheds) to 70°26'40"N 106°38'30"W where it meets the Hadley Bay Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Eastern Victoria Island and Hadley Bay Watersheds) to the coast at an unnamed point at the northern extremity of Storkerson Peninsula at 73°21'00"N 108°01'30"W.

The Eastern Victoria Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from the northern extremity of Storkerson Peninsula at 73°21'00"N 108°01'30"W to 73°30'00"N 108°30'00"W in Viscount Melville Sound; thence in a straight line to 74°00'00"N 109°30'00"W; thence in a straight line due North to 74°15'00"N 109°30'00"W.

The northern boundary is a line from 74°15'00"N 109°30'00"W due East to 74°15'00"N 105°00'00"W in Viscount Melville Sound; thence in a straight line due East to 74°15'00"N 103°30'00"W.

The eastern boundary is a line from 74°15'00"N 103°30'00"W due South to 72°30'00"N 103°30'00"W in M'Clintock Channel; thence in a straight line to 72°00'00"N 103°00'00"W; thence in a straight line to 71°00'00"N 100°00'00"W; thence in a straight line to 70°30'00"N 99°00'00"W in Larsen Sound; thence in a straight line to 70°00'00"N 99°00'00"W; thence in a straight line to 69°00'00"N 101°00'00"W in Victoria Strait.

The southern boundary is a line from 69°00'00"N 101°00'00"W in Victoria Strait due West to 69°00'00"N 101°46'30"W; thence in a straight line back to the southeastern extremity of Victoria Island at De Haven Point (69°00'30"N 101°47'00"W).

38 - Southern Victoria Island Watershed

GENERAL

The Southern Victoria Island Watershed is located on the southern side of Victoria Island, between the western extremity of the Wollaston Peninsula at Cape Baring in the Northwest Territories to the southeastern extremity of Victoria Island in Nunavut at De Haven Point. It contains the drainage from Victoria Island and many offshore islands into Dolphin and Union Strait, Coronation Gulf, Dease Strait, Queen Mary Gulf and many other bays and straits. The Watershed is almost entirely within Nunavut (approximately 98%), with just a small portion located within the Northwest Territories.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Southern Victoria Island Watershed boundary on Victoria Island starts at the border between Nunavut and the Northwest Territories at the mouth of the Kugaluk River (69°38'30"N 116°49'30"W);

thence the boundary follows the western Nunavut border, as follows: "the intersection of the northerly bank of Kugaluk River and the shoreline of Penny Bay in Amundsen Gulf;

thence generally easterly following the northerly bank of Kugaluk River to the intersection of that bank and 116°38'10"W longitude at approximate 69°38'N latitude;

thence northwesterly in a straight line to the intersection of 69°53'20"N latitude and 117°08'40"W longitude";

thence in a northerly direction in a straight line to the intersection with the height of land at 69°59'55"N 117°07'10"W;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly-northeasterly direction (which is the boundary between the Southern Victoria Island and Prince Albert Sound Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 70°00'00"N 116°10'50"W;

thence the boundary follows the border due East until it meets the height of land at 70°00'00"N 115°55'20"W;

thence the boundary follows the height of land first in a southerly direction, then in a northerly direction back to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°00'00"N 115°37'40"W;

thence the boundary follows the border due East until it meets the height of land at 70°00'00"N 115°37'10"W;

thence the boundary follows the height of land first in a southeasterly direction, then in a northeasterly direction back to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°00'00"N 115°36'30"W;

thence the boundary follows the border due East until it meets the height of land at 70°00'00"N 115°35'20"W;

thence the boundary follows the height of land first in a southeasterly direction, then in a northeasterly direction back to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°00'00"N 115°33'10"W;

thence the boundary follows the border due East until it meets the height of land at 70°00'00"N 114°04'10"W;

thence the boundary follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Southern Victoria Island and Prince Albert Sound Watersheds) to 70°26'40"N 109°17'30"W where it meets the Hadley Bay Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Southern Victoria Island and Hadley Bay Watersheds) to 70°26'40"N 106°38'30"W where it meets the Eastern Victoria Island Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Southern Victoria Island and Eastern Victoria Island Watersheds) to the coast at the southeastern extremity of Victoria Island at De Haven Point (69°00'30"N 101°47'00"W).

The Southern Victoria Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary (east) is a line from De Haven Point (69°00'30"N 101°47'00"W) to 69°00'00"N 101°46'30"W;
thence in a straight line to 69°00'00"N 101°00'00"W in Victoria Strait.

The eastern boundary is a line from 69°00'00"N 101°00'00"W to 68°30'00"N 101°30'00"W;
thence in a straight line to 68°15'00"N 102°00'00"W in Queen Maud Gulf.

The southern boundary is a line from 68°15'00"N 102°00'00"W to 68°45'00"N 105°00'00"W;
thence in a straight line to 68°55'15"N 105°42'30"W in Dease Strait;
thence in a straight line to 69°02'45"N 106°14'40"W;
thence in a straight line to 69°00'00"N 106°45'00"W;
thence in a straight line to 68°45'00"N 108°30'00"W in Dease Strait;
thence in a straight line to 68°30'00"N 109°29'45"W in Coronation Gulf;
thence in a straight line to 68°05'10"N 111°59'40"W;
thence in a straight line to 68°04'40"N 113°00'10"W.

The western boundary is a line from 68°04'40"N 113°00'10"W to 68°23'00"N 113°15'20"W in Coronation Gulf;
thence in a straight line to 68°55'00"N 114°00'00"W in Dolphin and Union Strait;
thence in a straight line to 69°05'00"N 115°00'00"W;
thence in a straight line to 69°15'00"N 117°00'00"W in Dolphin and Union Strait;
thence in a straight line to a point in Amundsen Gulf at 69°36'40"N 118°26'20"W (on the Nunavut-Northwest Territories border).

The northern boundary (west) is a line from a point in Amundsen Gulf at 69°36'40"N 118°26'20"W (on the Nunavut-Northwest Territories border) back to the mouth of the Kugaluk River (69°38'30"N 116°49'30"W) on Victoria Island.

39 - Prince Albert Sound Watershed

GENERAL

The Prince Albert Sound Watershed is located on the West side of Victoria Island in the Northwest Territories, between Cape Ptarmigan at the western extremity of Diamond Jenness Peninsula and Cape Baring at the western extremity of the Wollaston Peninsula. It contains the drainage from Victoria Island and many offshore islands into Prince Albert Sound and out into Amundsen Gulf. The Watershed is almost entirely within the Northwest Territories, with just a small portion (approximately 24%) of the headwaters located within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Prince Albert Sound Watershed boundary in Nunavut straddles the Nunavut-Northwest Territories boundary, and consists of eight individual portions of the Watershed, as follows:

Portion 1 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°56'30"N 110°00'00"W and follows the height of land in a circular southerly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Hadley Bay Watersheds) to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°55'30"N 110°00'00"W; thence the boundary follows the border due North back until it meets the height of land at 70°56'30"N 110°00'00"W.

Portion 2 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°54'10"N 110°00'00"W and follows the height of land in a circular southerly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Hadley Bay Watersheds) to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°53'20"N 110°00'00"W; thence the boundary follows the border due North back until it meets the height of land at 70°54'10"N 110°00'00"W.

Portion 3 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°52'20"N 110°00'00"W and follows the height of land in a circular southerly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Hadley Bay Watersheds) to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°51'00"N 110°00'00"W; thence the boundary follows the border due North back until it meets the height of land at 70°52'20"N 110°00'00"W.

Portion 4 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°40'50"N 110°00'00"W and follows the height of land in a circular southeasterly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Hadley Bay Watersheds) to 70°26'40"N 109°17'30"W where it meets the Southern Victoria Island Watershed;

thence the boundary follows the height of land in southerly and westerly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Southern Victoria Island Watersheds) until it meets the Nunavut-Northwest Territories border at 70°00'00"N 114°04'10"W;

thence the watershed boundary follows the Nunavut border:

"due East to the intersection of 70°00'N latitude and 112°53'W longitude;

thence due South to the intersection of 112°53'W longitude and 69°50'N latitude;

thence due East to the intersection of 69°50'N latitude and 112°39'W longitude;

thence due North to the intersection of 112°39'W longitude and the shoreline of Quunnguq Lake at approximate 69°51'N latitude;

thence easterly, northerly and westerly following the sinuosities of the shoreline of Quunnguq Lake to the intersection of that shoreline and 112°30'W longitude at approximate 69°54'50"N latitude;

thence due North to the intersection of 112°30'W longitude and 70°00'N latitude;

thence due East to the intersection of 70°00'N latitude and 110°00'W longitude; and finally

thence due North along 110°00'W longitude" back to the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°40'50"N 110°00'00"W.

Portion 5 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°00'00"N 115°33'10"W and follows the height of land in a circular southwesterly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Southern Victoria Island Watersheds) to the Nunavut-Northwest Territories border at 70°00'00"N 115°35'20"W;

thence the boundary follows the border due East back until it meets the height of land at 70°00'00"N 115°33'10"W.

Portion 6 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°00'00"N 115°36'30"W and follows the height of land in a circular southwesterly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Southern Victoria Island Watersheds) until it meets the border at 70°00'00"N 115°37'10"W;

thence the boundary follows the Nunavut border due East back to 70°00'00"N 115°36'30"W.

Portion 7 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°00'00"N 115°37'40"W and follows the height of land in a circular southwesterly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and Southern Victoria Island Watersheds) until it meets the border at 70°00'00"N 115°55'20"W;

thence the boundary follows the Nunavut border due East back to 70°00'00"N 115°37'40"W.

Portion 8 – The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 70°00'00"N 116°10'50"W and follows the height of land in a circular southwesterly direction (which is the boundary between the Prince Albert Sound and

Southern Victoria Island Watersheds) until it meets the border at 69°59'55"N 117°07'10"W;
thence the boundary follows the Nunavut border due North to 70°00'00"N 117°07'00"W;
thence the boundary follows the Nunavut border due East back to 70°00'00"N 116°10'50"W.

40 - Minto Inlet Watershed

GENERAL

The Minto Inlet Watershed is located on the West side of Victoria Island in the Northwest Territories, between an unnamed point on the southwesterly end of Prince Albert Peninsula and Cape Ptarmigan at the western extremity of Diamond Jenness Peninsula. It contains the drainage from Victoria Island and many offshore islands which drain into Minto Inlet and part of Prince of Wales Strait. The Watershed is almost entirely within the Northwest Territories, with just a small portion (approximately 1%) of the headwaters located within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Minto Inlet Watershed in Nunavut consists of one area that drains the headwaters of the Kuujjua River. The watershed boundary starts at the junction of the Nunavut border and the height of land at 71°50'50"N 110°00'00"W and follows the height of land in a circular southerly direction (which is the boundary between the Minto Inlet and Hadley Bay Watersheds) until it meets the border at 71°31'00"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the Nunavut border due North back to 71°50'50"N 110°00'00"W.

41 - King William Island Watershed

GENERAL

The King William Island Watershed consists of King William Island and many offshore islands which drain into Victoria Strait, Larsen Sound, St. Roch Basin, Rasmussen Basin, Queen Maud Gulf, and many other bays and straits. The Watershed is named after King William Island, which is the largest island in this watershed.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The King William Island Watershed boundary is entirely on the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from 71°00'00"N 100°00'00"W in M'Clintock Channel to 71°00'00"N 98°30'00"W in Larsen Sound; thence in a straight line to 71°00'00"N 97°30'00"W.

The eastern boundary is a line from 71°00'00"N 97°30'00"W to 70°30'00"N 97°30'00"W in Larsen Sound; thence in a straight line to 70°00'00"N 97°00'00"W; thence in a straight line to 69°46'30"N 96°02'30"W; thence in a straight line to 69°42'20"N 95°51'50"W; thence in a straight line to 69°39'45"N 95°39'30"W; thence in a straight line to 69°37'45"N 95°20'15"W in James Ross Strait; thence in a straight line to 69°20'45"N 94°55'00"W in St. Roch Basin; thence in a straight line to 68°48'00"N 94°55'00"W in Rae Strait; thence in a straight line to 68°28'00"N 95°13'30"W; thence in a straight line to 68°20'00"N 95°30'00"W in Rasmussen Basin.

The southern boundary is a line from 68°20'00"N 95°30'00"W in Rasmussen Basin to 68°23'00"N 96°00'00"W in Simpson Strait; thence in a straight line to 68°23'00"N 96°32'00"W; thence in a straight line to 68°27'20"N 96°59'50"W; thence in a straight line to 68°31'30"N 97°21'30"W; thence in a straight line to 68°40'00"N 98°00'00"W; thence in a straight line to 68°41'00"N 98°30'00"W in Storis Passage; thence in a straight line to 68°40'40"N 99°32'00"W; thence in a straight line to 68°12'00"N 99°32'00"W in Queen Maud Gulf; thence in a straight line to 68°12'00"N 100°30'00"W; thence in a straight line to 68°12'00"N 101°00'00"W; thence in a straight line to 68°15'00"N 102°00'00"W.

The western boundary is a line from 68°15'00"N 102°00'00"W in Queen Maud Gulf to 68°30'00"N 101°30'00"W; thence in a straight line to 69°00'00"N 101°00'00"W in Victoria Strait; thence in a straight line to 70°00'00"N 99°00'00"W in Larsen Sound;

thence in a straight line to 70°30'00"N 99°00'00"W;
thence in a straight line back to 71°00'00"N 100°00'00"W in M'Clintock Channel.

42 - Western Prince of Wales Island Watershed

GENERAL

The Western Prince of Wales Island Watershed consists of the western half of Prince of Wales Island and many other offshore islands which drain into Larsen Sound, M'Clintock Channel, Viscount Melville Sound and many other bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Western Prince of Wales Island Watershed boundary on Prince of Wales Island starts at the northern end of the island at an unnamed point on the East side of Arabella Bay (and West of Forsyth Point) at 73°45'15"N 99°05'50"W. The boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Western Prince of Wales Island and Eastern Prince of Wales Island Watersheds) to its southern extremity at an unnamed point (East of Cape Swinburne) at 71°17'40"N 98°33'00"W.

The Western Prince of Wales Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The eastern boundary (south) is a line from 71°17'40"N 98°33'00"W to 71°00'00"N 98°30'00"W in Larsen Sound.

The southern boundary is a line from 71°00'00"N 98°30'00"W to 71°00'00"N 100°00'00"W in M'Clintock Channel.

The western boundary is a line from 71°00'00"N 100°00'00"W in M'Clintock Channel to 72°00'00"N 103°00'00"W;
thence in a straight line to 72°30'00"N 103°30'00"W;
thence in a straight line due North to 74°15'00"N 103°30'00"W in Parry Channel.

The northern boundary is a line from 74°15'00"N 103°30'00"W due East to 74°15'00"N 99°30'00"W.

The eastern boundary (north) is a line from 74°15'00"N 99°30'00"W due South to 73°53'45"N 99°30'00"W in Baring Channel;
thence in a straight line back to Prince of Wales Island at 73°45'15"N 99°05'50"W.

43 - Eastern Prince of Wales Island Watershed

GENERAL

The Eastern Prince of Wales Island Watershed consists of the eastern half of Prince of Wales Island and many other offshore islands which drain into Barrow Strait, Peel Sound, Franklin Strait and many other bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Eastern Prince of Wales Island Watershed boundary on Prince of Wales Island starts at an unnamed point at its southern extremity (East of Cape Swinburne) at 71°17'40"N 98°33'00"W. The boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Eastern Prince of Wales Island and Western Prince of Wales Island Watersheds) to its northern end at an unnamed point on the East side of Arabella Bay (and West of Forsyth Point) at 73°45'15"N 99°05'50"W.

The Eastern Prince of Wales Island Watershed boundary then extends onto the seas to joining the following points:

The western boundary (north) is a line from Prince of Wales Island at 73°45'15"N 99°05'50"W to 73°53'45"N 99°30'00"W in Baring Channel; thence in a straight line due North to 74°15'00"N 99°30'00"W in Parry Channel (Barrow Strait).

The northern boundary is a line from 74°15'00"N 99°30'00"W to 74°15'00"N 96°00'00"W in Parry Channel (Barrow Strait).

The eastern boundary is a line from 74°15'00"N 96°00'00"W due South through Peel Sound to 71°50'00"N 96°00'00"W in Franklin Strait; thence in a straight line to 71°30'00"N 97°00'00"W; thence in a straight line to 71°00'00"N 97°30'00"W in Larsen Sound.

The southern boundary is a line from 71°00'00"N 97°30'00"W to 71°00'00"N 98°30'00"W in Larsen Sound.

The western boundary (south) is a line from 71°00'00"N 98°30'00"W in Larsen Sound back to Prince of Wales Island at 71°17'40"N 98°33'00"W.

44 - Western Somerset Island Watershed

GENERAL

The Western Somerset Island Watershed is located on the western side of Somerset Island, between Cape Clarence (at the northeastern extremity of Somerset Island) and Leask Point (at the southwestern extremity of Somerset Island and at the western entrance to Bellot Strait). It contains the drainage into the East side of Peel Sound and the South side of Parry Channel (Barrow Strait), and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Western Somerset Island Watershed boundary on Somerset Island starts at the northeastern end of the island at Cape Clarence ($73^{\circ}54'00"N$ $90^{\circ}10'00"W$) and follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Western Somerset Island and Eastern Somerset Island Watersheds) to its southern extremity at Leask Point ($71^{\circ}58'00"N$ $95^{\circ}11'00"W$) (at the western entrance to Bellot Strait).

The Western Somerset Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The eastern boundary (south) is a line from Leask Point ($71^{\circ}58'00"N$ $95^{\circ}11'00"W$) to $71^{\circ}58'00"N$ $95^{\circ}10'00"W$ in Bellot Strait.

The southern boundary is a line from $71^{\circ}58'00"N$ $95^{\circ}10'00"W$ in Bellot Strait to $71^{\circ}56'30"N$ $95^{\circ}30'00"W$ in Peel Sound; thence in a straight line to $71^{\circ}50'00"N$ $96^{\circ}00'00"W$ in Franklin Strait.

The western boundary is a line from $71^{\circ}50'00"N$ $96^{\circ}00'00"W$ due North to $74^{\circ}15'00"N$ $96^{\circ}00'00"W$ in Parry Channel (Barrow Strait).

The northern boundary is a line from $74^{\circ}15'00"N$ $96^{\circ}00'00"W$ due East to $74^{\circ}15'00"N$ $93^{\circ}00'00"W$; thence in a straight line due East to $74^{\circ}15'00"N$ $89^{\circ}40'00"W$ in Parry Channel.

The eastern boundary (north) is a line from $74^{\circ}15'00"N$ $89^{\circ}40'00"W$ due South to $74^{\circ}00'00"N$ $89^{\circ}40'00"W$ in Prince Regent Inlet; thence in a straight line back to Somerset Island at Cape Clarence ($73^{\circ}54'00"N$ $90^{\circ}10'00"W$).

45 - Eastern Somerset Island Watershed

GENERAL

The Eastern Somerset Island Watershed is located on the eastern side of Somerset Island, between Leask Point (at the southwestern extremity of Somerset Island and at the western entrance to Bellot Strait) and Cape Clarence (at the northeastern extremity of Somerset Island). It contains the drainage into Bellot Strait and Prince Regent Inlet and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Eastern Somerset Island Watershed boundary on Somerset Island starts at its southern extremity at Leask Point (71°58'00"N 95°11'00"W) (at the western entrance to Bellot Strait) and follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Eastern Somerset Island and Western Somerset Island Watersheds) to the northeastern end of the island at Cape Clarence (73°54'00"N 90°10'00"W).

The Eastern Somerset Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from Cape Clarence (73°54'00"N 90°10'00"W) to a point at 74°00'00"N 89°40'00"W in Prince Regent Inlet.

The eastern boundary is a line from 74°00'00"N 89°40'00"W to 71°45'00"N 91°00'00"W in Prince Regent Inlet.

The southern boundary is a line from 71°45'00"N 91°00'00"W in Prince Regent Inlet to 71°50'00"N 93°30'00"W; thence in a straight line to 71°57'50"N 94°19'40"W in Bellot Strait; thence in a straight line to 72°00'20"N 94°25'00"W; thence in a straight line to 72°00'30"N 94°37'30"W; thence in a straight line to 72°00'00"N 94°48'00"W; thence in a straight line to 71°58'00"N 95°10'00"W.

The western boundary is a line from 71°58'00"N 95°10'00"W in Bellot Strait back to Leask Point (71°58'00"N 95°11'00"W) on Somerset Island.

46 - Western Brodeur Peninsula Watershed

GENERAL

The Western Brodeur Peninsula Watershed is located on the western end of Baffin Island, between Cape Crauford (at the northeastern extremity of Brodeur Peninsula) and an unnamed point at the southwest end of Baffin Island in Fury and Hecla Strait. It contains the drainage into Fury and Hecla Strait, Gulf of Boothia, Prince Regent Inlet and Lancaster Sound, and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Western Brodeur Peninsula Watershed boundary on Baffin Island starts at Cape Crauford (the northeastern extremity of Brodeur Peninsula) at 73°44'00"N 84°51'00"W. The boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Western Brodeur Peninsula and Admiralty Inlet Watersheds) to 70°22'40"N 85°25'00"W where it meets the Gifford Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Western Brodeur Peninsula and Gifford Watersheds) to an unnamed point at the southwest end of Baffin Island in Fury and Hecla Strait at 70°00'20"N 84°38'40"W.

The Western Brodeur Peninsula Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The eastern boundary (south) is a line from an unnamed point at the southwest end of Baffin Island at 70°00'20"N 84°38'40"W to 69°57'00"N 84°53'30"W in Fury and Hecla Strait.

The southern boundary is a line from 69°57'00"N 84°53'30"W in Fury and Hecla Strait to 69°57'30"N 85°19'00"W;
thence in a straight line to 69°54'40"N 85°45'00"W in Gulf of Boothia;
thence in a straight line to 69°30'00"N 88°00'00"W.

The western boundary is a line from 69°30'00"N 88°00'00"W in Gulf of Boothia to 69°40'00"N 88°40'00"W;
thence in a straight line to 70°00'00"N 90°00'00"W;
thence in a straight line to 71°45'00"N 91°00'00"W in Prince Regent Inlet;
thence in a straight line to 74°00'00"N 89°40'00"W;
thence in a straight line to 74°15'00"N 89°40'00"W in Parry Channel.

The northern boundary is a line from 74°15'00"N 89°40'00"W in Parry Channel due East to 74°15'00"N 84°45'00"W in Lancaster Sound.

The eastern boundary (north) is a line from 74°15'00"N 84°45'00"W back to Cape Crauford on Baffin Island (Brodeur Peninsula) at 73°44'00"N 84°51'00"W.

47 - Admiralty Inlet Watershed

GENERAL

The Admiralty Inlet Watershed is located on the northwestern side of Baffin Island, between Cape Charles Yorke on Borden Peninsula and Cape Crauford on Brodeur Peninsula, which drains into Admiralty Inlet and Lancaster Sound.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Admiralty Inlet Watershed boundary on Baffin Island starts at Cape Charles Yorke (the northern extremity of the Borden Peninsula) at $73^{\circ}44'00"N$ $82^{\circ}49'00"W$. The boundary follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Admiralty Inlet and Eclipse Sound Watersheds) to $71^{\circ}26'10"N$ $80^{\circ}54'20"W$ where it meets the Gifford Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Admiralty Inlet and Gifford Watersheds) to $70^{\circ}22'40"N$ $85^{\circ}25'00"W$ where it meets the Western Brodeur Peninsula Watershed;

thence the boundary follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Admiralty Inlet and Western Brodeur Peninsula Watersheds) to Cape Crauford (the northeastern extremity of Brodeur Peninsula) at $73^{\circ}44'00"N$ $84^{\circ}51'00"W$.

The Admiralty Inlet Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line from Cape Crauford on Brodeur Peninsula ($73^{\circ}44'00"N$ $84^{\circ}51'00"W$) to $74^{\circ}15'00"N$ $84^{\circ}45'00"W$.

The northern boundary is a line from $74^{\circ}15'00"N$ $84^{\circ}45'00"W$ due East to $74^{\circ}15'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$.

The eastern boundary is a line from $74^{\circ}15'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$ due South to $73^{\circ}45'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$;

thence in a straight line to back to Cape Charles Yorke on Baffin Island (Borden Peninsula) at $73^{\circ}44'00"N$ $82^{\circ}49'00"W$.

48 - Eclipse Sound Watershed

d

GENERAL

The Eclipse Sound Watershed is located on the northeastern corner of Baffin Island between Cape Macculloch (the northeastern tip of Baffin Island) and Cape Charles Yorke (on Borden Peninsula west of the mouth of the Charles Yorke River). It drains into Eclipse Sound, Lancaster Sound, Baffin Bay and many bays and straits. The watershed boundary extends out into Lancaster Sound and to the Canadian border in Baffin Bay and includes many offshore islands, such as Bylot Island.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Eclipse Sound Watershed boundary on Baffin Island starts at Cape Macculloch, the northeastern tip of Baffin Island, at $72^{\circ}29'00"N$ $75^{\circ}09'00"W$ and follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Eclipse Sound and Southwestern Baffin Bay Watersheds) to $71^{\circ}28'00"N$ $76^{\circ}56'50"W$ where it meets the Gifford Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Eclipse Sound and Gifford Watersheds) to $71^{\circ}26'10"N$ $80^{\circ}54'20"W$ where it meets the Admiralty Inlet Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Eclipse Sound and Admiralty Inlet Watersheds) to Cape Charles Yorke (the northern extremity of the Borden Peninsula) at $73^{\circ}44'00"N$ $82^{\circ}49'00"W$.

The Eclipse Sound Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary is a line out from Cape Charles Yorke ($73^{\circ}44'00"N$ $82^{\circ}49'00"W$) to $73^{\circ}45'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to $74^{\circ}15'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$ in Parry Channel (Lancaster Sound).

The northern boundary is a line from $74^{\circ}15'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$ to $74^{\circ}15'00"N$ $80^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to the Canadian border at approximately $74^{\circ}15'00"N$ $70^{\circ}44'40"W$.

The eastern boundary is a straight line from the Canadian border at approximately $74^{\circ}15'00"N$ $70^{\circ}44'40"W$ back to Baffin Island at Cape Macculloch at $72^{\circ}29'00"N$ $75^{\circ}09'00"W$.

49 - Southwestern Baffin Bay Watershed

GENERAL

The southern boundary of Baffin Bay is defined in the "Limits of Oceans and Seas" published by the International Hydrographic Bureau, Monaco, 3rd Edition, 1953, as "The parallel of 70°North between Greenland and Baffin Land."

The Southwestern Baffin Bay Watershed is located on the northeastern side of Baffin Island. It lies between an unnamed point on the coast at latitude 70°- the boundary between Baffin Bay and Davis Strait (just North of Cape Aston and the Kuuktannaq River) and Cape Macculloch, the northeastern tip of Baffin Island. This watershed drains into Baffin Bay and its many bays and straits, but the watershed boundary extends out to the Canadian border in Baffin Bay and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Southwestern Baffin Bay Watershed boundary on Baffin Island starts at an unnamed point on the coast at latitude 70°00'00"N - the boundary between Baffin Bay and Davis Strait (just North of Cape Aston and the Kuuktannaq River) at 70°00'00"N 67°20'40"W, and follows the height of land in a southwesterly direction (which is the boundary between the Southwestern Baffin Bay and Northwestern Davis Strait Watersheds) to 69°25'00"N 71°19'10"W where it meets the MacDonald Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Southwestern Baffin Bay and MacDonald Watersheds) to 71°07'00"N 76°16'10"W where it meets the Gifford Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Southwestern Baffin Bay and Gifford Watersheds) to 71°28'00"N 76°56'50"W where it meets the Eclipse Sound Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Southwestern Baffin Bay and Eclipse Sound Watersheds) to Cape Macculloch, the northeastern tip of Baffin Island, at 72°29'00"N 75°09'00"W.

The Southwestern Baffin Bay Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from Cape Macculloch (72°29'00"N 75°09'00"W) to the Canadian border at approximately 74°15'00"N 70°44'40"W.

The eastern boundary follows the Canadian border from approximately 74°15'00"N 70°44'40"W to approximately 70°00'00"N 61°02'52"W (the boundary between Baffin Bay and Davis Strait).

The southern boundary is a line from 70°00'00"N 61°02'52"W following the 70°Latitude back to Baffin Island at an unnamed point (just North of Cape Aston and the Kuuktannaq River) at 70°00'00"N 67°20'40"W.

50 - Northwestern Davis Strait Watershed

GENERAL

The Northwestern Davis Strait Watershed is located on the eastern side of Baffin Island, but comprises the drainage into the northwestern portion of Davis Strait. It lies between Cape Dyer on Cumberland Peninsula (the most eastern tip of Baffin Island in Davis Strait) and an unnamed point on the coast at latitude 70°- the boundary between Baffin Bay and Davis Strait (just North of Cape Aston and the Kuuktannaq River). This watershed on Baffin Island drains into Davis Strait and its many bays and straits, but the watershed boundary extends out to the Canadian border in Davis Strait and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Northwestern Davis Strait Watershed boundary on Baffin Island starts at Cape Dyer on Cumberland Peninsula (the most eastern tip of Baffin Island in Davis Strait) at 66°37'00"N 61°16'00"W and follows the height of land in a westerly and northwesterly direction (which is the boundary between the Northwestern Davis Strait and Northern Cumberland Sound Watersheds) to 67°24'40"N 66°27'40"W where it meets the Koukdjuak Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Northwestern Davis Strait and Koukdjuak Watersheds) to 68°01'20"N 68°58'50"W where it meets the MacDonald Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Northwestern Davis Strait and MacDonald Watersheds) to 69°25'00"N 71°19'10"W where it meets the Southwestern Baffin Bay Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Northwestern Davis Strait and Southwestern Baffin Bay Watersheds) to an unnamed point on the coast at latitude 70°00'00"N - the boundary between Baffin Bay and Davis Strait (just North of Cape Aston and the Kuuktannaq River) at 70°00'00"N 67°20'40"W.

The Northwestern Davis Strait Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line out from 70°00'00"N 67°20'40"W following the 'Davis Strait – Baffin Bay' boundary to the Canadian border in Davis Strait at approximately 70°00'00"N 61°02'52"W.

The eastern boundary follows the Canadian border from approximately 70°00'00"N 61°02'52"W to approximately 66°30'00"N 57°37'53"W in Davis Strait.

The southern boundary is a line from 66°30'00"N 57°37'53"W to 66°30'00"N 60°44'40"W; thence in a straight line back to Baffin Island at Cape Dyer on Cumberland Peninsula (the most eastern tip of Baffin Island in Davis Strait) at 66°37'00"N 61°16'00"W.

51 - Northern Cumberland Sound Watershed

GENERAL

Cumberland Sound is a large inlet from Davis Strait into Baffin Island. The watershed has been divided into two, Northern Cumberland Sound Watershed and Southern Cumberland Sound, approximately equal in size and divided up the middle of the Sound.

The Northern Cumberland Sound Watershed is located on the southeastern side of Baffin Island. It lies between an unnamed point within Cumberland Sound (Kangilo Fiord) West of False Passage Peninsula and Cape Dyer on Cumberland Peninsula (the most eastern tip of Baffin Island in Davis Strait). This watershed on Baffin Island drains into Cumberland Sound and many other bays and straits, but the watershed boundary extends out to the Canadian border in Davis Strait and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Northern Cumberland Sound Watershed boundary on Baffin Island starts at an unnamed point within Cumberland Sound (Kangilo Fiord) west of False Passage Peninsula at 66°30'30"N 67°56'20"W and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Northern Cumberland Sound and Southern Cumberland Sound Watersheds) to 66°32'30"N 68°19'00"W where it meets the Koukdjuak Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Northern Cumberland Sound and Koukdjuak Watersheds) to 67°24'40"N 66°27'40"W where it meets the Northwestern Davis Strait Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Northern Cumberland Sound and Northwestern Davis Strait Watersheds) to Cape Dyer on Cumberland Peninsula at 66°37'00"N 61°16'00"W (the most eastern tip of Baffin Island in Davis Strait).

The Northern Cumberland Sound Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from Cape Dyer (66°37'00"N 61°16'00"W) to 66°30'00"N 60°44'40"W; thence in a straight line to the Canadian border in Davis Strait at approximately 66°30'00"N 57°37'53"W.

The eastern boundary follows the Canadian border from approximately 66°30'00"N 57°37'53"W to 64°00'00"N 57°51'45"W.

The southern boundary is a line from the Canadian border at 64°00'00"N 57°51'45"W to 64°00'00"N 62°00'00"W;

thence in a straight line to 64°30'00"N 64°00'00"W;
thence in a straight line to 65°00'00"N 65°15'00"W;
thence in a straight line to 65°30'00"N 66°15'00"W;
thence in a straight line to 66°45'30"N 66°15'00"W;
thence in a straight line to 66°00'00"N 66°30'00"W;
thence in a straight line to 66°04'40"N 66°44'40"W;
thence in a straight line to 66°07'10"N 67°00'00"W;
thence in a straight line to 66°08'00"N 67°14'50"W;
thence in a straight line to 66°11'30"N 67°30'00"W;
thence in a straight line to 66°15'00"N 67°38'40"W;
thence in a straight line to 66°22'40"N 67°44'50"W;
thence in a straight line back to Baffin Island at an unnamed point within Cumberland Sound (Kangilo Fiord) west of False Passage Peninsula at 66°30'30"N 67°56'20"W.

52 - Southern Cumberland Sound Watershed

GENERAL

Cumberland Sound is a large inlet from Davis Strait into Baffin Island. The watershed has been divided into two, Northern Cumberland Sound Watershed and Southern Cumberland Sound, approximately equal in size and divided up the middle of the Sound.

The Southern Cumberland Sound Watershed is located on the southeastern side of Baffin Island. It lies between an unnamed point on Hall Peninsula and an unnamed point within Cumberland Sound (Kangilo Fiord) West of False Passage Peninsula. This watershed on Baffin Island drains into Cumberland Sound and many other bays and straits, but the watershed boundary extends out to the Canadian border in Davis Strait and includes many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Southern Cumberland Sound Watershed boundary on Baffin Island starts at an unnamed point on Hall Peninsula (west of Cape Haven and east of Cape Farrington) at 62°52'30"N 64°42'20"W and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Southern Cumberland Sound and Frobisher Bay Watersheds) to 64°25'10"N 68°31'50"W where it meets the Koukdjuak Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Southern Cumberland Sound and Koukdjuak Watersheds) to 66°32'30"N 68°19'00"W where it meets the Northern Cumberland Sound Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a easterly direction (which is the boundary between the Southern Cumberland Sound and Northern Cumberland Sound Watersheds) to an unnamed point within Cumberland Sound (Kangilo Fiord) west of False Passage Peninsula at 66°30'30"N 67°56'20"W.

The Southern Cumberland Sound Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line out Cumberland Sound from 66°30'30"N 67°56'20"W to 66°22'40"N 67°44'50"W;
thence in a straight line to 66°15'00"N 67°38'40"W;
thence in a straight line to 66°11'30"N 67°30'00"W;
thence in a straight line to 66°08'00"N 67°14'50"W;
thence in a straight line to 66°07'10"N 67°00'00"W;
thence in a straight line to 66°04'40"N 66°44'40"W;
thence in a straight line to 66°00'00"N 66°30'00"W;
thence in a straight line to 66°45'30"N 66°15'00"W;
thence in a straight line to 65°30'00"N 66°15'00"W;
thence in a straight line to 65°00'00"N 65°15'00"W;
thence in a straight line to 64°30'00"N 64°00'00"W;

thence in a straight line to 64°00'00"N 62°00'00"W;
thence in a straight line to the Canadian border at approximately 64°00'00"N 57°51'45"W.

The eastern boundary follows the Canadian border from 64°00'00"N 57°51'45"W to 62°00'00"N 57°21'00"W.

The southern boundary is a line from the Canadian border at approximately 62°00'00"N 57°21'00"W to 62°00'00"N 60°00'00"W;
thence in a straight line to 62°48'30"N 64°27'10"W;
thence in a straight line back to Baffin Island at an unnamed point on Hall Peninsula at 62°52'30"N 64°42'20"W.

53 - Frobisher Bay Watershed

GENERAL

On the East. "A line from East Bluff, the Southeast extreme of Baffin Island (61°53'00"N 65°57'00"W) to Point Meridian, the Western Extreme of Lower Savage Islands, along the coast to its Southwestern extreme and thence a line across to the Western extreme of Resolution Island, through its Southwestern Shore to Hatton Headland, its Southern point, thence a line to Cape Chidley, Labrador (60°24'00"N 64°26'00"W)."

The Frobisher Bay Watershed is located on the southeastern corner of Baffin Island. It lies between East Bluff (the southeastern extreme of Baffin Island on the Meta Incognita Peninsula), at the southern entrance to Frobisher Bay and an unnamed point on Hall Peninsula, at the northern entrance to Frobisher Bay. The watershed on Baffin Island drains into Frobisher Bay, but the watershed boundary extends out to the Canadian border and includes all the islands and portions of islands in Davis Strait East of Hudson Strait.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Frobisher Bay Watershed boundary on Baffin Island starts at East Bluff (the southeastern extreme of Baffin Island on the Meta Incognita Peninsula) at 61°53'00"N 65°57'00"W and follows the height of land in a northwesterly direction (which is the boundary between the Frobisher Bay and Hudson Strait Watersheds) to 63°50'30"N 70°19'00"W where it meets the Koukdjuak Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Frobisher Bay and Koukdjuak Watersheds) to 64°25'10"N 68°31'50"W where it meets the Southern Cumberland Sound Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Frobisher Bay and Southern Cumberland Sound Watersheds) to an unnamed point on Hall Peninsula (west of Cape Haven and East of Cape Farrington) at 62°52'30"N 64°42'20"W.

The Frobisher Bay Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line from Baffin Island at an unnamed point on Hall Peninsula at 62°52'30"N 64°42'20"W to 62°48'30"N 64°27'10"W; thence in a straight line to 62°00'00"N 60°00'00"W; thence in a straight line to the Canadian border at approximately 62°00'00"N 57°21'00"W.

The eastern boundary follows the Canadian border from approximately 62°00'00"N 57°21'00"W to 60°00'00"N 56°37'06"W (which is on the boundary between Davis Strait and Labrador Sea).

The southern boundary is a line following the 'Davis Strait – Labrador Sea' boundary due west from 60°00'00"N 56°37'06"W to 60°00'00"N 63°30'00"W.

The western boundary is a line from 60°00'00"N 63°30'00"W to 60°22'40"N 64°00'00"W; thence in a straight line to the southern extreme of Resolute Island (actually an island just off Resolute Island) at Hatton Headland (61°19'00"N 64°47'00"W); thence the boundary follows the height of land (crossing to Resolute Island at 61°22'00"N 64°45'50"W) to the western extreme of Resolution Island at 61°37'10"N 65°28'10"W; thence in a line to the southwestern extreme of the Lower Savage Islands at 61°45'20"N 65°50'20"W; thence the boundary follows the height of land through the island to Point Meridian, the western extreme of Lower Savage Islands (61°47'00"N 65°57'00"W); thence in a straight line back to East Bluff, the southeast extreme of Baffin Island on the Meta Incognita Peninsula (61°53'00"N 65°57'00"W).

54 - Melville Island Watershed

GENERAL

The Melville Island Watershed consists of Melville Island and many offshore islands which drain into Hazen Strait, Hecla and Griper Bay, Byam Martin Channel, Viscount Melville Sound, M'Clure Strait, Kellett Strait, Fitzwilliam Strait and many other bays and straits. The Watershed is named after Melville Island, which is the largest island in this watershed.

The entire watershed is divided by the Nunavut-Northwest Territories border with approximately 37% of the land within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Melville Island Watershed boundary in Nunavut is mainly on the seas, but cuts across the Island along 110°Longitude joining the following points:

The Melville Island Watershed boundary on Melville Island starts on the south coast on Dundas Peninsula at 74°50'30"N 110°00'00"W (a point just East of Cape Halse - 74°50'02"N 110°02'08"W);

thence the boundary follows the border due North across the Island to the coast on Sabine Bay at 75°32'50"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the border due North across Sabine Bay to cut across a tip of Sabine Peninsula (between Sabine Bay and Eldridge Bay) just to the East of Cape Mudge from 75°53'10"N 110°00'00"W to 75°54'10"N 110°00'00"W;

thence the boundary follows the border due North across Eldridge Bay to again cut across part of Sabine Peninsula from 76°14'30"N 110°00'00"W (a point just West of Chads Point (76°12'00"N 109°54'00"W) to 76°29'15"N 110°00'00"W (on the coast of Sabine Peninsula at Hoyle Bay).

The Melville Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary (north) is a line from Sabine Peninsula on Melville Island at 76°29'15"N 110°00'00"W due North following the Nunavut border to 77°10'00"N 110°00'00"W in Hazen Strait.

The northern boundary is a line due West from 77°10'00"N 110°00'00"W to 77°10'00"N 108°00'00"W in Hazen Strait;

thence in a straight line to 76°55'00"N 105°00'00"W in Desbarats Strait.

The eastern boundary is a line due South from 76°55'00"N 105°00'00"W through the Byam Martin Channel to 75°00'00"N 105°00'00"W in Byam Channel (West of Byam Martin Island);

thence in a straight line due South to 74°15'00"N 105°00'00"W in Viscount Melville Sound.

The southern boundary is a line from 74°15'00"N 105°00'00"W to 74°15'00"N 110°00'00"W.

The western boundary (south) is a line from 74°15'00"N 110°00'00"W in Viscount Melville Sound back to the south coast of Melville Island on Dundas Peninsula at 74°50'30"N 110°00'00"W.

55 - Bathurst and Cornwallis Islands Watershed

GENERAL

The Bathurst and Cornwallis Islands Watershed consists of both Bathurst and Cornwallis Islands and many offshore islands. It drains into Desbarats Strait, Penny Strait, Wellington Channel, Barrows Strait, Viscount Melville Sound, Byam Martin Channel and many other bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Bathurst and Cornwallis Islands Watershed boundary is entirely on the seas, joining the following points:

The northern boundary is a line from a point at 76°55'00"N 105°00'00"W in Desbarats Strait to 76°55'00"N 104°00'00"W; thence in a straight line to 77°00'00"N 103°00'00"W; thence in a straight line to 77°10'00"N 102°00'00"W in Maclean Strait; thence in a straight line to 77°15'00"N 101°00'00"W; thence in a straight line to 77°20'00"N 100°00'00"W; thence in a straight line to 77°20'00"N 98°00'00"W in Belcher Channel.

The eastern boundary is a line from 77°20'00"N 98°00'00"W due South to 77°00'00"N 98°00'00"W in Penny Strait; thence in a straight line to 76°30'00"N 96°30'00"W; thence in a straight line to 76°00'00"N 96°20'00"W in Queens Channel; thence in a straight line to 75°53'00"N 96°00'00"W; thence in a straight line to 75°45'00"N 95°00'00"W in Maury Channel; thence in a straight line to 75°40'00"N 94°00'00"W; thence in a straight line to 75°30'00"N 93°00'00"W in Wellington Channel; thence in a straight line to 74°15'00"N 93°00'00"W in Parry Channel (Barrow Strait).

The southern boundary is a line from 74°15'00"N 93°00'00"W in Barrow Strait 74°15'00"N 96°00'00"W; thence in a straight line to 74°15'00"N 99°30'00"W in Parry Channel; thence in a straight line to 74°15'00"N 103°30'00"W; thence in a straight line to 74°15'00"N 105°00'00"W in Parry Channel (Viscount Melville Sound).

The western boundary is a line from a point in Viscount Melville Sound at 74°15'00"N 105°00'00"W to 75°00'00"N 105°00'00"W in Byam Channel (West of Byam Martin Island); thence in a straight line to due North through the Byam Martin Channel back to 76°55'00"N 105°00'00"W in Desbarats Strait.

56 - Western Devon Island Watershed

GENERAL

Devon Island is a large island located between Ellesmere Island and Baffin Island. The island has been divided into two watersheds: Western Devon Island Watershed (which includes the Grinnell Peninsula, western and southern Devon Island); and Eastern Devon Island Watershed (which includes the northern coast of Devon Island draining into waters South of Ellesmere Island, and eastern Devon Island draining into Baffin Bay). These two watersheds are approximately equal in size (54% and 46% respectively) and extend out onto the seas including many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Western Devon Island Watershed boundary on Devon Island starts at Cape Pakington (at the North end of Devon Island in Norwegian Bay, West of Cardigan Strait and North Kent Island) at $76^{\circ}41'00"N$ $91^{\circ}42'00"W$ and follows the height of land in a southerly and easterly direction (which is the boundary between the Western Devon Island and Eastern Devon Island Watersheds) to Cape Sherard (at the southeast end of Devon Island in Baffin Bay) $74^{\circ}36'00"N$ $80^{\circ}13'00"W$.

The Western Devon Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The eastern boundary is a line from Cape Sherard ($74^{\circ}36'00"N$ $80^{\circ}13'00"W$) to a point at $74^{\circ}34'20"N$ $80^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to a point in Parry Channel (Lancaster Sound) at $74^{\circ}15'00"N$ $80^{\circ}00'00"W$.

The southern boundary is a line in Parry Channel following the $74^{\circ}15'$ Latitude from $74^{\circ}15'00"N$ $80^{\circ}00'00"W$ to $74^{\circ}15'00"N$ $83^{\circ}00'00"W$ in Parry Channel (Lancaster Sound);
thence in a straight line to $74^{\circ}15'00"N$ $84^{\circ}45'00"W$;
thence in a straight line to $74^{\circ}15'00"N$ $89^{\circ}40'00"W$ in Parry Channel (Barrow Strait);
thence in a straight line to $74^{\circ}15'00"N$ $93^{\circ}00'00"W$;

The western boundary is a line from $74^{\circ}15'00"N$ $93^{\circ}00'00"W$ in Parry Channel (Barrow Strait) to $75^{\circ}30'00"N$ $93^{\circ}00'00"W$ in Wellington Channel;
thence in a straight line to $75^{\circ}40'00"N$ $94^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to $75^{\circ}45'00"N$ $95^{\circ}00'00"W$ in Maury Channel;
thence in a straight line to $75^{\circ}53'00"N$ $96^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to $76^{\circ}00'00"N$ $96^{\circ}20'00"W$ in Queens Channel;
thence in a straight line to $76^{\circ}30'00"N$ $96^{\circ}30'00"W$;
thence in a straight line to $77^{\circ}00'00"N$ $98^{\circ}00'00"W$ in Penny Strait;
thence in a straight line due North to $77^{\circ}20'00"N$ $98^{\circ}00'00"W$ in Belcher Channel.

The northern boundary is a line from $77^{\circ}20'00"N$ $98^{\circ}00'00"W$ in Belcher Channel to $77^{\circ}20'00"N$ $92^{\circ}00'00"W$ in Norwegian Bay;

thence in a straight line due South to 77°00'00"N 92°00'00"W;
thence in a straight line back to Devon Island at Cape Pakington (76°41'00"N
91°42'00"W).

57 - Eastern Devon Island Watershed

GENERAL

Devon Island is a large island located between Ellesmere Island and Baffin Island. The island has been divided into two watersheds: Western Devon Island Watershed (which includes the Grinnell Peninsula, western and southern Devon Island); and Eastern Devon Island Watershed (which includes the northern coast of Devon Island draining into waters South of Ellesmere Island, and eastern Devon Island draining into Baffin Bay). These two watersheds are approximately equal in size (54% and 46% respectively) and extend out onto the seas including many offshore islands.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Eastern Devon Island Watershed boundary on Devon Island starts at Cape Sherard (at the southeast end of Devon Island in Baffin Bay) (74°36'00"N 80°13'00"W) and follows the height of land in a westerly and northerly direction (which is the boundary between the Eastern Devon Island and Western Devon Island Watersheds) to Cape Pakington (at the North end of Devon Island in Norwegian Bay, West of Cardigan Strait and North Kent Island) (76°41'00"N 91°42'00"W).

The Eastern Devon Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary (north) is a straight line almost due North from Cape Pakington (76°41'00"N 91°42'00"W) to 77°00'00"N 92°00'00"W in Norwegian Bay.

The northern boundary is a straight line from 77°00'00"N 92°00'00"W to 77°00'00"N 90°50'00"W in Norwegian Bay;
thence in a straight line to 76°41'50"N 90°43'30"W in Cardigan Strait;
thence in a straight line to 76°25'50"N 90°08'20"W in Fram Sound;
thence in a straight line to 76°23'00"N 89°39'30"W;
thence in a straight line to 76°20'40"N 89°20'00"W;
thence in a straight line to 76°20'40"N 89°05'00"W in Jones Sound;
thence in a straight line to 76°00'00"N 87°23'00"W;
thence in a straight line to 76°00'00"N 81°24'30"W;
thence in a straight line to 75°47'50"N 79°57'40"W in Lady Ann Strait;
thence in a straight line to 75°40'00"N 79°38'50"W in Lady Ann Strait;
thence in a straight line to the Canadian border in Baffin Bay at approximately 75°40'00"N 73°54'20"W.

The eastern boundary follows the Canadian border from approximately 75°40'00"N 73°54'20"W to approximately 74°15'00"N 70°44'40"W in Baffin Bay.

The southern boundary is a straight line from 74°15'00"N 70°44'40"W to 74°15'00"N 80°00'00"W in Parry Channel (Lancaster Sound).

The western boundary (south) is a straight line from 74°15'00"N 80°00'00"W to 74°34'20"N 80°00'00"W; thence in a straight line back to Devon Island at Cape Sherard (74°36'00"N 80°13'00"W).

58 - Sverdrup Islands Watershed

GENERAL

The Sverdrup Islands Watershed is located in the northwest corner of Nunavut and contains all the Sverdrup Islands from the Nunavut-Northwest Territories to the western coast of Axel Heiberg Island. The Nunavut border at 110°Longitude cuts across a couple of islands. The Sverdrup Islands Watershed boundary is mainly on the seas. Of the entire Sverdrup Islands Watershed, approximately 86% of the land is within Nunavut.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Sverdrup Islands Watershed boundary on Axel Heiberg Island starts at an unnamed point at 80°54'20"N 95°27'00"W (on the northwestern end of Axel Heiberg Island) and follows the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Sverdrup Islands and the Nansen and Eureka Sounds Watersheds) to Hyperite Point at 78°09'00"N 88°53'00"W (on the southern end of Axel Heiberg Island).

The Sverdrup Islands Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The eastern boundary is a line out from Hyperite Point at 78°09'00"N 88°53'00"W (on the southern end of Axel Heiberg Island) to 78°00'00"N 90°00'00"W in Norwegian Bay; thence in a straight line to 77°40'00"N 92°00'00"W; thence in a straight line to 77°20'00"N 92°00'00"W.

The southern boundary is a line from 77°20'00"N 92°00'00"W in Norwegian Bay to 77°20'00"N 98°00'00"W in Belcher Channel; thence in a straight line to 77°20'00"N 100°00'00"W; thence in a straight line to 77°15'00"N 101°00'00"W in Maclean Strait; thence in a straight line to 77°10'00"N 102°00'00"W; thence in a straight line to 77°00'00"N 103°00'00"W in Desbarats Strait; thence in a straight line to 76°55'00"N 104°00'00"W; thence in a straight line to 76°55'00"N 105°00'00"W; thence in a straight line to 77°10'00"N 108°00'00"W in Hazen Strait; thence in a straight line to the Nunavut border at 77°10'00"N 110°00'00"W.

The western boundary (South) is a line from 77°10'00"N 110°00'00"W due North to the South coast of Mackenzie King Island at 77°55'10"N 110°00'00"W.

The Sverdrup Islands Watershed boundary on Mackenzie King Island starts at 77°55'10"N 110°00'00"W and follows the border due north to the North coast of Mackenzie King Island 78°07'00"N 110°00'00"W.

The western boundary (central) is a line from the North coast of Mackenzie King Island at 78°07'00"N 110°00'00"W due North across Wilkins Strait to the South coast of Borden Island at 78°19'10"N 110°00'00"W.

The Sverdrup Islands Watershed boundary on Borden Island starts at 78°19'10"N 110°00'00"W and follows the border due north to the North coast of Borden Island at 78°41'40"N 110°00'00"W.

The western boundary (North) is a line from the North coast of Borden Island at 78°41'40"N 110°00'00"W due North to a point in the Arctic Ocean at 81°00'00"N 110°00'00"W.

The northern boundary is a line from 81°00'00"N 110°00'00"W back to an unnamed point on Axel Heiberg Island at 80°54'20"N 95°27'00"W.

59 - Nansen and Eureka Sounds Watershed

GENERAL

The Nansen and Eureka Sounds Watershed is located on Ellesmere Island between Iceberg Point (on the western coast of Ellesmere Island at the northwestern extreme of Fosheim Peninsula) and Lands End (at the southwestern end of Ellesmere Island in Norwegian Bay facing North Kent Island). It also includes its many offshore islands. It drains West into Eureka Sound, Baumann Fiord, Norwegian Bay, and many other bays and straits.

The Nansen and Eureka Sounds Watershed then extends to Axel Heiberg Island between Hyperite Point (on the southern end of Axel Heiberg Island, the largest of the Sverdrup Islands, into Norwegian Bay) and an unnamed point on the northwestern end of Axel Heiberg Island. The watershed drains East into Norwegian Bay, Eureka Sound, Nansen Sound, the Arctic Ocean, and many other bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Nansen and Eureka Sounds Watershed boundary on Ellesmere Island starts at Iceberg Point at $80^{\circ}19'00"N$ $86^{\circ}22'00"W$ (on the western coast of Ellesmere Island at the northwestern extreme of Fosheim Peninsula) and follows the height of land in a southeasterly direction (which is the boundary between the Nansen and Eureka Sounds and Greely Fiord Watersheds) to $79^{\circ}23'40"N$ $79^{\circ}54'10"W$ where it meets the Southeastern Ellesmere Island Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Nansen and Eureka Sounds and Southeastern Ellesmere Island Watersheds) to $77^{\circ}00'50"N$ $83^{\circ}15'00"W$ where it meets the Southern Ellesmere Island Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Nansen and Eureka Sounds and Southern Ellesmere Island Watersheds) to Lands End at $76^{\circ}51'00"N$ $89^{\circ}32'00"W$ (at the southwestern end of Ellesmere Island in Norwegian Bay facing North Kent Island).

The Nansen and Eureka Sounds Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The western boundary (south) is a line out from Lands End ($76^{\circ}51'00"N$ $89^{\circ}32'00"W$) to $77^{\circ}00'00"N$ $89^{\circ}50'00"W$ in Norwegian Bay;
thence in a straight line to $77^{\circ}00'00"N$ $90^{\circ}50'00"W$;
thence in a straight line to $77^{\circ}00'00"N$ $92^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to $77^{\circ}20'00"N$ $92^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to $77^{\circ}40'00"N$ $92^{\circ}00'00"W$;
thence in a straight line to $78^{\circ}00'00"N$ $90^{\circ}00'00"W$;

thence in a straight line to Hyperite Point (78°09'00"N 88°53'00"W) (on the southern end of Axel Heiberg Island, a point of land between Glacier Fiord and Eureka Sound [Wolf Fiord]).

The Nansen and Eureka Sounds Watershed boundary on Axel Heiberg Island starts at Hyperite Point (78°09'00"N 88°53'00"W) (on the southern end of Axel Heiberg Island) and follows the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Nansen and Eureka Sounds and the Sverdrup Islands Watersheds) to an unnamed point at 80°54'20"N 95°27'00"W (on the northwestern end of Axel Heiberg Island, into Sverdrup Channel and the Arctic Ocean).

The Nansen and Eureka Sounds Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The southern boundary is a line out from an unnamed point at 80°54'20"N 95°27'00"W to the Nunavut border at 81°00'00"N 110°00'00"W in the Arctic Ocean.

The western boundary (north) is a line following the Nunavut border due North from 81°00'00"N 110°00'00"W to 81°30'00"N 110°00'00"W.

The northern boundary is a line in the Arctic Ocean due East from the Nunavut border at 81°30'00"N 110°00'00"W to 81°30'00"N 93°00'00"W.

The eastern boundary is a line from 81°30'00"N 93°00'00"W in the Arctic Ocean to 81°15'00"N 91°00'00"W in Nansen Sound;
thence in a straight line to 81°00'00"N 90°30'00"W;
thence in a straight line to 80°45'00"N 90°00'00"W;
thence in a straight line to 80°30'00"N 88°00'00"W;
thence in a straight line back to Iceberg Point at 80°19'00"N 86°22'00"W (on the western coast of Ellesmere Island at the northwestern extreme of Fosheim Peninsula).

60 - Greely Fiord Watershed

GENERAL

The Greely Fiord Watershed is located on Ellesmere Island between Cape Colgate (on the northwestern coast of Ellesmere Island on the Arctic Ocean) and Iceberg Point (on the western coast of Ellesmere Island at the northwestern extreme of Fosheim Peninsula in Nansen Sound or Eureka Sound), including its many offshore islands. It drains West into Greely Fiord, Nansen Sound, the Arctic Ocean, and many other bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Greely Fiord Watershed boundary on Ellesmere Island starts at Cape Colgate at 81°49'00"N 91°02'00"W (on the northwestern coast of Ellesmere Island on Kleybolte Peninsula) and follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Greely Fiord and the Arctic Ocean and Lincoln Sea Watersheds) to 81°50'30"N 76°52'00"W where it meets the Northeastern Ellesmere Island Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Greely Fiord and Northeastern Ellesmere Island Watersheds) to 79°25'00"N 79°44'20"W where it meets the Southeastern Ellesmere Island Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a southerly direction (which is the boundary between the Greely Fiord and Southeastern Ellesmere Island Watersheds) to 79°23'40"N 79°54'10"W where it meets the Nansen and Eureka Sounds Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in an northwesterly direction (which is the boundary between the Greely Fiord and the Nansen and Eureka Sounds Watersheds) to Iceberg Point at 80°19'00"N 86°22'00"W (on the western coast of Ellesmere Island at the northwestern extreme of Fosheim Peninsula).

The Greely Fiord Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The southern boundary is a line from Iceberg Point at 80°19'00"N 86°22'00"W (on the western coast of Ellesmere Island at the northwestern extreme of Fosheim Peninsula) to 80°30'00"N 88°00'00"W in Nansen Sound;

thence in a straight line to 80°45'00"N 90°00'00"W;

thence in a straight line to 81°00'00"N 90°30'00"W;

thence in a straight line to 81°15'00"N 91°00'00"W;

thence in a straight line to 81°30'00"N 93°00'00"W;

thence in a straight line due West to the Nunavut border in the Arctic Ocean at 81°30'00"N 110°00'00"W.

The western boundary is a line in the Arctic Ocean following the Nunavut border due North from 81°30'00"N 110°00'00"W to 81°50'00"N 110°00'00"W.

The northern boundary is a straight line from the Nunavut border at 81°50'00"N 110°00'00"W back to Ellesmere Island at Cape Colgate (81°49'00"N 91°02'00"W).

61 - Arctic Ocean and Lincoln Sea Watershed

GENERAL

The southern boundary of Lincoln Sea is defined in the "Limits of Oceans and Seas" published by the International Hydrographic Bureau, Monaco, 3rd Edition, 1953, as "Cape Columbia through Northeastern shore of Ellesmere Island to Cape Sheridan to Cape Bryant (Greenland) through Greenland to Cape Morris Jesup."

The boundary of the Arctic Ocean is defined in the "Limits of Oceans and Seas" published by the International Hydrographic Bureau, Monaco, 3rd Edition, 1953, as "... to Cape Colgate the extreme West point of Ellesmere Island; through the North shore of Ellesmere Island to Cape Columbia thence a line to Cape Morris Jesup (Greenland)."

The Arctic Ocean and Lincoln Sea Watershed is the most northern watershed in Canada, located on the North coast of Ellesmere Island, between Cape Sheridan and Cape Colgate, including its many offshore islands. It drains North into both the Arctic Ocean and the Lincoln Sea and many bays and straits and extends to the North Pole.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Arctic Ocean and Lincoln Sea Watershed boundary on Ellesmere Island starts at Cape Sheridan at 82°28'00"N 61°30'00"W (the divide between Lincoln Sea and Baffin Bay) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Arctic Ocean and Lincoln Sea and the Northeastern Ellesmere Island Watersheds) to 81°50'30"N 76°52'00"W where it meets the Greely Fiord Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Arctic Ocean and Lincoln Sea and the Greely Fiord Watersheds) to Cape Colgate (on the northwestern coast of Ellesmere Island on Kleybolte Peninsula) at 81°49'00"N 91°02'00"W.

The Arctic Ocean and Lincoln Sea Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The southern boundary is a line out from Cape Colgate (81°49'00"N 91°02'00"W) to the Nunavut border at 81°50'00"N 110°00'00"W in the Arctic Ocean.

The western boundary is a line following the Nunavut border due North from 81°50'00"N 110°00'00"W to the North Pole at 90°00'00"N 00°00'00"W.

The eastern boundary is a line following the Canadian border from the North Pole (90°00'00"N 00°00'00"W) to approximately 82°22'00"N 59°16'00"W (which is on the boundary between the Lincoln Sea and Baffin Bay [Nares Strait]); thence in a straight line back to Ellesmere Island at Cape Sheridan at 82°28'00"N 61°30'00"W.

62 – Northeastern Ellesmere Island Watershed

GENERAL

The northern boundary of Baffin Bay is defined in the “Limits of Oceans and Seas” published by the International Hydrographic Bureau, Monaco, 3rd Edition, 1953, as “A line from Cape Sheridan, Grant Land (82°35'N 61°45'W) to Cape Bryant, Greenland.”

The Northeastern Ellesmere Island Watershed is located on the northeastern coast of Ellesmere Island, between Cape Albert and Cape Sheridan (the divide between Lincoln Sea and Baffin Bay), including its many offshore islands. It drains East into Baffin Bay (Nares Strait, Kennedy Channel and Kane Basin) and many other bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Northeastern Ellesmere Island Watershed boundary on Ellesmere Island starts at Cape Albert at 79°03'00"N 74°24'00"W (on the eastern coast of Ellesmere Island on Bache Peninsula) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Northeastern Ellesmere Island and Southeastern Ellesmere Island Watersheds) to 79°25'00"N 79°44'20"W where it meets the Greely Fiord Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Northeastern Ellesmere Island and Greely Fiord Watersheds) to 81°50'30"N 76°52'00"W where it meets the Arctic Ocean and Lincoln Sea Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Northeastern Ellesmere Island and the Arctic Ocean and Lincoln Sea Watersheds) to Cape Sheridan at 82°28'00"N 61°30'00"W (the divide between Lincoln Sea and Baffin Bay).

The Northeastern Ellesmere Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line out from Cape Sheridan (82°28'00"N 61°30'00"W) in an easterly direction (following “A line from Cape Sheridan, Ellesmere Island (82°28'00"N 61°30'00"W) to Cape Bryant, Greenland”) to the Canadian border at approximately 82°22'00"N 59°16'00"W.

The eastern boundary is a line following the Canadian border from 82°22'00"N 59°16'00"W south to 79°03'20"N 72°00'00"W in Nares Strait.

The southern boundary is a line from the Canadian border at 79°03'20"N 72°00'00"W back to Ellesmere Island at Cape Albert at 79°03'00"N 74°24'00"W.

63 - Southeastern Ellesmere Island Watershed

GENERAL

The Southeastern Ellesmere Island Watershed is located on the southeastern coast of Ellesmere Island, between Cape Norton Shaw (at the southeastern end of Ellesmere Island in Baffin Bay) and Cape Albert, including many offshore islands. It drains East into Baffin Bay (Smith Sound) and many bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Southeastern Ellesmere Island Watershed boundary on Ellesmere Island starts at Cape Norton Shaw at $76^{\circ}27'40"N$ $78^{\circ}23'00"W$ (at southeastern end of Ellesmere Island in Baffin Bay) and follows the height of land in a westerly direction (which is the boundary between the Southeastern Ellesmere Island and Southern Ellesmere Island Watersheds) to $77^{\circ}00'50"N$ $83^{\circ}15'00"W$ where it meets the Nansen and Eureka Sounds Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northerly direction (which is the boundary between the Southeastern Ellesmere Island and the Nansen and Eureka Sounds Watersheds) to $79^{\circ}23'40"N$ $79^{\circ}54'10"W$ where it meets the Greely Fiord Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in a northeasterly direction (which is the boundary between the Southeastern Ellesmere Island and Greely Fiord Watersheds) to $79^{\circ}25'00"N$ $79^{\circ}44'20"W$ where it meets the Northeastern Ellesmere Island Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Southeastern Ellesmere Island and Northeastern Ellesmere Island Watersheds) to Cape Albert at $79^{\circ}03'00"N$ $74^{\circ}24'00"W$ (on the eastern coast of Ellesmere Island on Bache Peninsula).

The Southeastern Ellesmere Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary is a line out from Cape Albert ($79^{\circ}03'00"N$ $74^{\circ}24'00"W$) in an easterly direction to the Canadian border at approximately $79^{\circ}03'20"N$ $72^{\circ}00'00"W$ in Nares Strait.

The eastern boundary is a line following the Canadian border from $79^{\circ}03'20"N$ $72^{\circ}00'00"W$ south to $76^{\circ}27'40"N$ $74^{\circ}44'20"W$.

The southern boundary is a line due West from the Canadian border at $76^{\circ}27'40"N$ $74^{\circ}44'20"W$ back to Ellesmere Island at Cape Norton Shaw at $76^{\circ}27'40"N$ $78^{\circ}23'00"W$.

64 - Southern Ellesmere Island Watershed

GENERAL

The Southern Ellesmere Island Watershed is located on the southern coast of Ellesmere Island, between Lands End (at the southwestern end of Ellesmere Island) and Cape Norton Shaw (at the southeastern end of Ellesmere Island in Baffin Bay), including many offshore islands. It drains South into Jones Sound and East into Baffin Bay and many bays and straits.

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The Southern Ellesmere Island Watershed boundary on Ellesmere Island starts at Lands End at 76°51'00"N 89°32'00"W (at the southwestern end of Ellesmere Island in Norwegian Bay facing North Kent Island) and follows the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Southern Ellesmere Island and the Nansen and Eureka Sounds Watersheds) to 77°00'50"N 83°15'00"W where it meets the Southeastern Ellesmere Island Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land in an easterly direction (which is the boundary between the Southern Ellesmere Island and Southeastern Ellesmere Island Watersheds) to Cape Norton Shaw at 76°27'40"N 78°23'00"W (at southeastern end of Ellesmere Island in Baffin Bay).

The Southern Ellesmere Island Watershed boundary then extends onto the seas joining the following points:

The northern boundary (east) is a line out from Cape Norton Shaw (76°27'40"N 78°23'00"W) due East to the Canadian border at 76°27'40"N 74°44'20"W.

The eastern boundary is a line following the Canadian border from 76°27'40"N 74°44'20"W south to 75°40'00"N 73°54'20"W.

The southern boundary is a line from the Canadian border at 75°40'00"N 73°54'20"W to 75°40'00"N 79°38'50"W in Lady Ann Strait; thence in a straight line to 75°47'50"N 79°57'40"W; thence in a straight line to 76°00'00"N 81°24'30"W in Jones Sound; thence in a straight line to 76°00'00"N 87°23'00"W; thence in a straight line to 76°20'40"N 89°05'00"W; thence in a straight line to 76°20'40"N 89°20'00"W in Fram Sound; thence in a straight line to 76°23'00"N 89°39'30"W; thence in a straight line to 76°25'50"N 90°08'20"W; thence in a straight line to 76°41'50"N 90°43'30"W in Cardigan Strait west of North Kent Island; thence in a straight line to 77°00'00"N 90°50'00"W in Norwegian Bay.

The northern boundary (west) is a straight line from 77°00'00"N 90°50'00"W to 77°00'00"N 89°50'00"W in Norwegian Bay; thence in a straight line back to Ellesmere Island at Lands End (76°51'00"N 89°32'00"W).

65 - Hudson Strait Watershed – North and West

NOTE: THE WATERSHEDS WHICH COMPRISE HUDSON STRAIT ARE SHOWN ON THE “CANADA’S WATERSHEDS” MAP AS “WESTERN HUDSON STRAIT,” “NORTHERN HUDSON STRAIT” AND NINE (9) WATERSHEDS IN QUEBEC. THE DRAINAGE INTO HUDSON STRAIT AND ALL OFFSHORE ISLANDS IN NUNAVUT WILL BE COMBINED INTO ONE WATERSHED, THE “HUDSON STRAIT WATERSHED.”

GENERAL

The Hudson Strait is defined in the “Limits of Oceans and Seas” published by the International Hydrographic Bureau, Monaco, 3rd Edition, 1953, as follows:

On the West. “A line from Nuvuk Point to Leyson Point, thence by the Eastern Shore of Southampton Island to Seahorse Point, its Eastern extreme, thence a line to Lloyd Point (64°25'00"N 78°07'00"W) Baffin Island.”

Note: Nuvuk Point is identified as Pointe d’Ivujivik 62°25'39"N 77°54'55"W by Geographical Names of Canada.

On the North. “The South Coast of Baffin Island between Lloyd Point and East Bluff.”

On the East. “A line from East Bluff, the Southeast extreme of Baffin Island (61°53'00"N 65°57'00"W) to Point Meridian, the Western Extreme of Lower Savage Islands, along the coast to its Southwestern extreme and thence a line across to the Western extreme of Resolution Island, through its Southwestern Shore to Hatton Headland, its Southern point, thence a line to Cape Chidley, Labrador (60°24'00"N 64°26'00"W).”

On the South. “The mainland between Cape Chidley and Nuvuk Point.”

WATERSHED BOUNDARY DESCRIPTION

The western boundary of the Hudson Strait Watershed is a line from Pointe d’Ivujivik in Quebec (62°25'39"N 77°54'55"W) to Leyson Point (63°27'05"N 80°56'10"W) the southeastern extreme of Southampton Island; thence the boundary follows the height of land through the island in a northerly direction (which is the boundary between the Hudson Strait and Hudson Bay Islands Watersheds) to 63°42'40"N 81°05'00"W where it meets the Northern Southampton Island Watershed; thence the boundary continues to follow the height of land through the island in a northeasterly direction (which is the boundary between the Hudson Strait and Northern Southampton Island Watersheds) to Seahorse Point (63°47'00"N 80°09'00"W) its eastern extreme;

thence the boundary continues to follow a straight line from Seahorse Point onto the seas at 63°47'00"N 80°00'00"W;

thence the boundary continues to follow a straight line to Lloyd Point (64°26'15"N 78°01'55"W) on Baffin Island.

The northern boundary of the Hudson Strait Watershed on Baffin Island follows the height of land from Lloyd Point in a northeasterly direction (which is the boundary between the Hudson Strait and Aukpar Watersheds) to 64°37'30"N 72°24'20"W where it meets the Koukdjuak Watershed;

thence the boundary continues to follow the height of land through the island in a southeasterly direction (which is the boundary between the Hudson Strait and Koukdjuak Watersheds) to 63°50'30"N 70°19'00"W where it meets the Frobisher Bay Watershed; thence the boundary continues to follow the height of land through the island in a southeasterly direction (which is the boundary between the Hudson Strait and Frobisher Bay Watersheds) to East Bluff, the southeast extreme of Baffin Island (61°53'00"N 65°57'00"W).

The eastern boundary of the Hudson Strait Watershed is a line from East Bluff, the southeast extreme of Baffin Island (61°53'00"N 65°57'00"W) to Point Meridian, the western extreme of Lower Savage Islands (61°47'00"N 65°57'00"W);

thence the boundary follows the height of land through the island to its southwestern extreme at 61°45'20"N 65°50'20"W;

thence the boundary follows a line across to the western extreme of Resolution Island at 61°37'10"N 65°28'10"W;

thence the boundary follows the height of land (crossing to another island at 61°22'00"N 64°45'50"W) to its southern extreme at Hatton Headland (61°19'00"N 64°47'00"W);

thence the boundary follows a straight line onto the seas at 60°22'40"N 64°00'00"W;

thence the boundary follows a straight line to Cape Chidley, Nunavut on Killiniq Island (60°23'00"N 64°26'00"W);

thence the boundary follows the height of land (which is the border between Nunavut and Labrador) through the island to the coast at 60°18'30"N 64°30'50"W;

thence the boundary crosses to the mainland (which is the border between Quebec and Labrador) at 60°18'00"N 64°31'30"W.

The southern boundary of the Hudson Strait Watershed is the Quebec shoreline of Ungava Bay and Hudson Strait. It stretches from the Quebec-Labrador border to Pointe d'Ivujivik in Quebec, crossing each river that flows into these water bodies at its mouth, so as to include all offshore islands that are by definition part of Nunavut.

DESCRIPTIONS - BASSINS VERSANTS DU NUNAVUT

1 – Bassin versant Seal

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Seal renferme la totalité du bassin versant de la rivière Seal à partir de ses sources au Manitoba et au Nunavut jusqu'à son embouchure au point 59°04'19" de latitude nord et 94°47'56" de longitude ouest, où ses eaux se déversent dans la baie d'Hudson. Le bassin versant est presque entièrement situé au Manitoba, une petite portion seulement (environ 2 %) étant située au Nunavut. La portion au Nunavut est la zone de drainage du lac Baralzon (qui chevauche la frontière Nunavut-Manitoba), dont les eaux s'écoulent vers le sud par une série de lacs le long de la rivière Wolverine, un affluent de la rivière Seal.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Seal au Nunavut commence à la frontière Nunavut-Manitoba, au point 60°00'00" de latitude nord et 97°54'30" de longitude ouest, et suit la frontière plein ouest jusqu'au point 60°00'00" de latitude nord et 98°39'30" de longitude ouest (traversant le lac Baralzon);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux sur une courte distance dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Seal et Thlewiaza) et revient à la frontière au point 60°00'00" de latitude nord et 98°40'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière Nunavut-Manitoba le long d'une ligne droite plein ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 98°40'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux sur une courte distance dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Seal et Thlewiaza) et revient à la frontière au point 60°00'00" de latitude nord et 98°40'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière Nunavut-Manitoba le long d'une ligne droite plein ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 98°51'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux sur une courte distance dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Seal et Thlewiaza) et revient à la frontière au point 60°00'00" de latitude nord et 98°54'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière Nunavut-Manitoba le long d'une ligne droite plein ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 98°54'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Seal et Thlewiaza) le long de la zone de drainage du lac Baralzon et revient à la frontière au point 60°00'00" de latitude nord et 97°54'30" de longitude ouest.

2 - Bassin versant Thlewiaza

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Thlewiaza renferme la totalité du bassin versant de la rivière Thlewiaza, à partir de ses sources en Saskatchewan, au Manitoba et au Nunavut jusqu'à son embouchure au point 60°29'00" de latitude nord et 94°40'00" de longitude ouest, où ses eaux se déversent dans la baie d'Hudson. Environ 64 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Thlewiaza au Nunavut commence à l'embouchure de la rivière Thlewiaza (60°29'00" de latitude nord et 94°40'00" de longitude ouest) et rejoint la rive sud de la rivière Thlewiaza au point 60°27'50" de latitude nord et 94°42'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Geillini) jusqu'à la frontière Nunavut-Manitoba au point 60°00'00" de latitude nord et 97°22'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit une ligne droite plein ouest le long de la frontière Nunavut-Manitoba jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 97°54'30" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Seal) jusqu'à la frontière Nunavut-Manitoba au point 60°00'00" de latitude nord et 98°54'40" de longitude ouest.

Trois (3) petites zones du bassin versant Thlewiaza sont situées au Nunavut, mais sont séparées parce que la limite du bassin versant croise à plusieurs reprises la frontière du Nunavut comme suit.

1. À partir du point 60°00'00" de latitude nord et 98°54'10" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Seal), revenant à la frontière du Nunavut au point 60°00'00" de latitude nord et 98°51'00" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein ouest, retournant à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 98°54'10" de longitude ouest.

2. À partir du point 60°00'00" de latitude nord et 98°50'40" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Seal), revenant à la frontière du Nunavut au point 60°00'00" de latitude nord et 98°40'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein ouest, rentrant à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 98°50'40" de longitude ouest.

3. À partir du point 60°00'00" de latitude nord et 98°40'10" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Seal), revenant à la frontière du Nunavut au point 60°00'00" de latitude nord et 98°39'30" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein ouest, rentrant à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 98°40'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit une ligne droite plein ouest le long de la frontière Nunavut-Manitoba jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 60°00'00" de latitude nord et 101°40'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Kazan) jusqu'à point 60°57'10" de latitude nord et 100°12'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Tha-anne;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thlewiaza et Tha-anne) jusqu'à la côte sur la rive nord de la rivière Thlewiaza au point 60°31'50" de latitude nord et 94°47'10" de longitude ouest;

de là, la limite est une ligne allant du delta jusqu'à l'embouchure de la rivière Thlewiaza (60°29'00" de latitude nord et 94°40'00" de longitude ouest).

3 - Bassin versant Geillini

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Geillini renferme la partie de la zone de drainage de la baie d'Hudson comprise entre les rivières Caribou et Tha-anne. Le bassin versant est situé au Nunavut et au Manitoba, environ 51 % étant situé au Nunavut. Le nom de la rivière Geillini, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Geillini au Nunavut suit la frontière Nunavut-Manitoba à partir du rivage de la baie d'Hudson au point 60°00'00" de latitude nord et 94°48'40" de longitude ouest le long d'une trajectoire plein ouest allant jusqu'au point 60°00'00" de latitude nord et 97°22'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Thlewiaza;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Geillini et Thlewiaza) jusqu'à la côte sur la rive sud de la rivière Thlewiaza au point 60°27'50" de latitude nord et 94°42'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit le rivage de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure) jusqu'à la frontière Nunavut-Manitoba au point 60°00'00" de latitude nord et 94°48'40" de longitude ouest.

4 – Bassin versant Tha-anne

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Tha-anne renferme la totalité du bassin versant de la rivière Tha-anne de sa source à son embouchure au point 60°31'00" de latitude nord et 94°38'00" de longitude ouest, où ses eaux se déversent dans la baie d'Hudson. La limite à l'embouchure inclut le delta de la rivière. Le bassin versant est entièrement situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Tha-anne commence sur la côte sur la rive nord de la rivière Thlewiaza au point 60°31'50" de latitude nord et 94°47'10" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Tha-anne et Thlewiaza) jusqu'au point 60°57'10" de latitude nord et 100°12'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Tha-anne et Kazan) jusqu'au point 62°01'40" de latitude nord et 98°36'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Maguse;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Tha-anne et Maguse) jusqu'à la côte au point 60°38'40" de latitude nord et 94°30'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit le rivage de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure), jusqu'à l'embouchure de la rivière Tha-anne, de là la limite suit le côté nord du delta de la rivière Thlewiaza, revenant à la rive nord de la rivière Thlewiaza au point 60°31'50" de latitude nord et 94°47'10" de longitude ouest.

5 - Bassin versant Thelon

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant de la rivière Thelon a été divisé en deux bassins versants : le Thelon et le Dubawnt (la rivière Dubawnt est un affluent principal qui se jette dans la rivière Thelon à partir du sud).

Le bassin versant Thelon renferme la rivière Thelon de sa source dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à son embouchure au Nunavut au point 64°16'30" de latitude nord et 96°04'35" de longitude ouest, où ses eaux se déversent dans le lac Baker. Environ 36 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Thelon commence à l'embouchure de la rivière Thelon (au point 64°16'30" de latitude nord et 96°04'35" de longitude ouest) et rejoint la rive sud de la rivière, où elle suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thelon et Lac Baker) jusqu'au point 64°19'10" de latitude nord et 98°00'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thelon et Kazan) jusqu'au point 64°10'40" de latitude nord et 98°33'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Dubawnt;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thelon et Dubawnt) jusqu'à la rive est de la rivière Dubawnt au point 64°30'40" de latitude nord et 100°05'20" de longitude ouest;

de là, la limite est une ligne jusqu'à la rive ouest de la rivière Dubawnt au point 64°30'30" de latitude nord et 100°05'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thelon et Dubawnt) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à environ 63°17'20" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest « plein nord jusqu'à l'intersection du méridien de 102° et du parallèle de 64°14', près de la rive sud de la rivière Thelon »;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest en direction ouest-nord-ouest le long d'une ligne droite allant jusqu'à la ligne de partage des eaux à peu près au point 64°25'40" de latitude nord et 104°23'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Thelon et Back) jusqu'au 64°54'40" de latitude nord et 96°28'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lac Baker;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants de la rivière Thelon et Lac Baker), revenant à l'embouchure de la rivière Thelon au point 64°16'30" de latitude nord et 96°04'35" de longitude ouest.

6 - Bassin versant Dubawnt

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Dubawnt renferme la totalité du bassin versant de la rivière Dubawnt de sa source dans les Territoires du Nord-Ouest à son embouchure au Nunavut au point 64°33'00" de latitude nord et 100°06'00" de longitude ouest, où la rivière Dubawnt se jette dans la rivière Thelon (lac Beverly). Environ 33 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Dubawnt commence sur la rive est de la rivière Dubawnt à un défilé au point 64°30'40" de latitude nord et 100°05'20" de longitude ouest(l'embouchure de la rivière Dubawnt, au point 64°33'00" de latitude nord et 100°06'00" de longitude ouest, est en fait située à l'endroit où la rivière Dubawnt se jette dans la rivière Thelon (lac Beverly)). La limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Dubawnt et Thelon) jusqu'au point 64°10'40" de latitude nord et 98°33'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Dubawnt et Kazan) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 61°28'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

Trois (3) petites zones du bassin versant Dubawnt sont situées au Nunavut, mais sont séparées parce que la limite du bassin versant croise à plusieurs reprises la frontière du Nunavut comme suit.

1. À partir du point 61°27'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Dubawnt et Kazan), revenant à la frontière du Nunavut au point 61°23'50" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein nord, retournant à la ligne de partage des eaux au point 61°27'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest.

2. À partir du point 61°17'40" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Dubawnt et Kazan), revenant à la frontière du Nunavut au point 61°14'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein nord, revenant à la ligne de partage des eaux au point 61°17'40" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest.

3. À partir du point 61°08'50" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de

partage est la limite entre les bassins versants Dubawnt et Kazan), revenant à la frontière du Nunavut au point 61°07'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein nord, revenant à la ligne de partage des eaux au point 61°08'50" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest plein nord jusqu'à la ligne de partage des eaux à peu près au point 63°17'20" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Thelon;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Dubawnt et Thelon) jusqu'à la rive ouest de la rivière Dubawnt au point 64°30'30" de latitude nord et 100°05'40" de longitude ouest;

de là, la limite est une ligne droite revenant à la rive est de la rivière Dubawnt au point 64°30'40" de latitude nord et 100°05'20" de longitude ouest.

7 - Bassin versant Kazan

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Kazan renferme la totalité du bassin versant de la rivière Kazan à partir de ses sources en Saskatchewan, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à son embouchure au Nunavut au point 64°02'30" de latitude nord et 95°29'05" de longitude ouest, où ses eaux se déversent dans le lac Baker. Environ 79 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Kazan commence à l'embouchure de la rivière Kazan (64°02'30" de latitude nord et 95°29'05" de longitude ouest), point où la rivière se jette dans le lac Baker, et rejoint la rive est de la rivière au point 64°02'40" de latitude nord et 95°27'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Lac Baker) jusqu'au point 63°39'50" de latitude nord et 94°56'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Chesterfield Inlet;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Chesterfield Inlet) jusqu'au point 63°38'10" de latitude nord et 95°01'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Ferguson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Ferguson) jusqu'au point 62°28'10" de latitude nord et 97°04'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Maguse;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Maguse) jusqu'au point 62°01'40" de latitude nord et 98°36'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Tha-anne;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Tha-anne) jusqu'au point 60°57'10" de latitude nord et 100°12'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Thlewiaza;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Thlewiaza) jusqu'à la frontière Nunavut-Manitoba au point 60°00'00" de latitude nord et 101°40'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière Nunavut-Manitoba le long d'une ligne droite plein ouest jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 60°00'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest le long d'une ligne droite plein nord jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 61°07'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Dubawnt;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Dubawnt) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 61°08'50" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest le long d'une ligne droite plein nord jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 61°14'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Dubawnt) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 61°17'40" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest le long d'une ligne droite plein nord jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 61°23'50" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Dubawnt) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 61°27'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest le long d'une ligne droite plein nord jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 61°28'30" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Dubawnt) jusqu'au point 64°10'40" de latitude nord et 98°33'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Thelon;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Thelon) jusqu'au point 64°19'10" de latitude nord et 98°00'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lac Baker;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kazan et Lac Baker) jusqu'à la rive ouest de la rivière Kazan au point 64°02'30" de latitude nord et 95°30'30" de longitude ouest;

de là, la limite est une droite revenant à l'embouchure de la rivière Kazan (64°02'30" de latitude nord et 95°29'05" de longitude ouest).

8 - Bassin versant Lac Baker

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Lac Baker est un bassin collecteur situé entre les principales rivières drainant les eaux de l'intérieur et la baie d'Hudson (inlet Chesterfield). Il se compose du bassin versant Lac Baker (à l'exclusion des rivières majeures - la rivière Thelon et la rivière Kazan) et inclut aussi les chenaux et les bras, entre le lac Baker et l'inlet Chesterfield, qui se déversent dans le plan d'eau principal de l'inlet Chesterfield.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Lac Baker commence à l'inlet Chesterfield (en aval des chenaux et des bras de jonction entre le lac Baker et l'inlet Chesterfield) au point 63°58'00" de latitude nord et 93°43'00_ de longitude ouest, et rejoint la rive sud au point 63°57'10" de latitude nord et 93°43'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Chesterfield Inlet) jusqu'au point 63°39'50" de latitude nord et 94°56'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Kazan) jusqu'à la rive est de la rivière Kazan au point 64°02'40" de latitude nord et 95°27'40" de longitude ouest;

de là, la limite est une ligne droite rejoignant l'embouchure de la rivière Kazan (64°02'30" de latitude nord et 95°29'05_ de longitude ouest);

de là, la limite est une ligne droite rejoignant la rive ouest de la rivière Kazan au point 64°02'30" de latitude nord et 95°30'30" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Kazan) jusqu'au point 64°19'10" de latitude nord et 98°00'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Thelon;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Thelon) jusqu'à l'embouchure de la rivière Thelon (64°16'30" de latitude nord et 96°04'35_ de longitude ouest);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Thelon) jusqu'au point 64°54'40" de latitude nord et 96°28'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Back) jusqu'au point 64°58'30" de latitude nord et 96°13'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Quoich;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Quoich) jusqu'au point 64°00'10" de latitude nord et 93°34'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Chesterfield Inlet;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lac Baker et Chesterfield Inlet) jusqu'à la rive nord de l'inlet Chesterfield au point 63°58'50" de latitude nord et 93°39'50" de longitude ouest;

de là, la limite s'arrête à l'inlet Chesterfield (en aval des chenaux et des bras de jonction du lac Baker et de l'inlet Chesterfield), et rejoint une ligne qui retourne au point 63°58'00" de latitude nord et 93°43'00" de longitude ouest.

9 - Bassin versant Quoich

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Quoich renferme la totalité du bassin versant de la rivière Quoich de sa source à son embouchure au point 64°00'00" de latitude nord et 93°30'00_ de longitude ouest, où ses eaux de déversent dans l'inlet Chesterfield. L'embouchure est un large tronçon de l'inlet Chesterfield. Le bassin versant est entièrement situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Quoich commence à l'embouchure de la rivière Quoich (64°00'00" de latitude nord et 93°30'00_ de longitude ouest), où ses eaux se déversent dans l'inlet Chesterfield, et rejoint la rive ouest de la rivière au point 64°00'00" de latitude nord et 93°31'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Chesterfield Inlet) jusqu'au point 64°00'10" de latitude nord et 93°34'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lac Baker;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Lac Baker) jusqu'au point 64°58'30" de latitude nord et 96°13'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Back) jusqu'au point 66°17'10" de latitude nord et 94°26'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back–Hayes (Nunavut);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Back–Hayes (Nunavut)) jusqu'au point 66°17'20" de latitude nord et 92°50'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Wager Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Wager Bay) jusqu'au point 65°42'40" de latitude nord et 91°10'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lorillard;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Lorillard) jusqu'au point 64°47'40" de latitude nord et 91°38'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Chesterfield Inlet;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Quoich et Chesterfield Inlet) jusqu'à la rive est de la rivière Quoich au point 64°00'00" de latitude nord et 93°27'00" de longitude ouest;

de là, la limite est une droite revenant à l'embouchure de la rivière Quoich (64°00'00" de latitude nord et 93°30'00" de longitude ouest).

10 - Bassin versant Chesterfield Inlet

GÉNÉRALITÉS

L'inlet Chesterfield est une longue « entrée » (environ 190 km) à l'intérieur des terres dans la partie ouest de la baie d'Hudson, une longueur additionnelle d'environ 30 km rejoignant le lac Baker. Le bassin versant Chesterfield Inlet renferme le bassin versant qui s'écoule dans l'inlet Chesterfield, mais à l'est des limites où les bassins versants Lac Baker et de la rivière Quoich s'écoulent dans l'inlet Chesterfield.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Chesterfield Inlet commence sur la côte de la baie d'Hudson à Finger Point (63°20'00" de latitude nord et 90°40'00" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Wilson) jusqu'au point 63°17'20" de latitude nord et 94°20'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Ferguson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Ferguson) jusqu'au point 63°38'10" de latitude nord et 95°01'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Kazan) jusqu'au point 63°39'50" de latitude nord et 94°56'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lac Baker;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Lac Baker) jusqu'à la rive sud de l'inlet Chesterfield au point 63°57'10" de latitude nord et 93°43'00" de longitude ouest;

de là, la limite est une droite allant jusqu'au point 63°58'00" de latitude nord et 93°43'00" de longitude ouest dans l'inlet Chesterfield (en aval des chenaux et des bras de jonction entre le lac Baker et l'inlet Chesterfield);

de là, la limite est une droite allant jusqu'à la rive nord au point 63°58'50" de latitude nord et 93°39'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Lac Baker) jusqu'au point 64°00'10" de latitude nord et 93°34'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Quoich;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Quoich) jusqu'à la rive ouest de la rivière Quoich au point 64°00'00" de latitude nord et 93°31'20" de longitude ouest;

de là, la limite est une droite allant jusqu'à l'embouchure de la rivière Quoich (64°00'00" de latitude nord et 93°30'00_ de longitude ouest);

de là, la limite est une droite allant jusqu'à la rive est de la rivière Quoich au point 64°00'00" de latitude nord et 93°27'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Quoich) jusqu'au point 64°47'40" de latitude nord et 91°38'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lorillard;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Chesterfield Inlet et Lorillard) jusqu'à un point sans nom à l'entrée de l'inlet Chesterfield au point 63°28'10" de latitude nord et 90°37'50" de longitude ouest;

de là, la limite est une droite qui traverse l'entrée de l'inlet Chesterfield et revient à Finger Point (63°20'00" de latitude nord et 90°40'00_ de longitude ouest).

11 - Bassin versant Maguse

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Maguse renferme la partie de la zone de drainage de la baie d'Hudson comprise entre la rivière Tha-anne et (inclus) la rivière Maguse. Le bassin versant Maguse est situé au Nunavut. Le nom de la rivière Maguse, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Maguse commence sur la côte de la baie d'Hudson au point 60°38'40" de latitude nord et 94°30'40" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Maguse et Tha-anne) jusqu'au point 62°01'40" de latitude nord et 98°36'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Maguse et Kazan) jusqu'au point 62°28'10" de latitude nord et 97°04'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Ferguson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Maguse et Ferguson) jusqu'à la côte au point 61°25'10" de latitude nord et 93°58'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit le littoral du sud de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure, y compris la rivière Maguse au point 61°17'25" de latitude nord et 94°04'00" de longitude ouest), revenant au point 60°38'40" de latitude nord et 94°30'40" de longitude ouest.

12 - Bassin versant Ferguson

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Ferguson renferme la partie de la zone de drainage de la baie d'Hudson comprise entre la rivière Maguse et (incluant) la rivière Ferguson. Le bassin versant est situé au Nunavut. Le nom de la rivière Ferguson, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Ferguson commence sur la côte de la baie d'Hudson au point 61°25'10" de latitude nord et 93°58'50" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Ferguson et Maguse) jusqu'au point 62°28'10" de latitude nord et 97°04'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kazan;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Ferguson et Kazan) jusqu'au point 63°38'10" de latitude nord et 95°01'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de l'inlet Chesterfield;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Ferguson et Chesterfield Inlet) jusqu'au point 63°17'20" de latitude nord et 94°20'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Wilson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Ferguson et Wilson) jusqu'à la côte sur la rive nord de la rivière Ferguson au point 61°58'40" de latitude nord et 93°06'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit le littoral du sud de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure, y compris la rivière Ferguson au point 62°03'00" de latitude nord et 93°20'00" de longitude ouest), retournant au point 61°25'10" de latitude nord et 93°58'50" de longitude ouest.

13 - Bassin versant Wilson

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Wilson renferme la partie de la zone de drainage de la baie d'Hudson comprise entre la rivière Ferguson et l'inlet Chesterfield. Le bassin versant est situé au Nunavut. Le nom de la rivière Wilson, la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Wilson commence sur la côte de la baie d'Hudson sur la rive nord de la rivière Ferguson au point 61°58'40" de latitude nord et 93°06'20" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Wilson et Ferguson) jusqu'au point 63°17'20" de latitude nord et 94°20'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Chesterfield Inlet;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Wilson et Chesterfield Inlet) jusqu'à la côte à Finger Point (63°20'00" de latitude nord et 90°40'00_ de longitude ouest);

de là, la limite suit le rivage du sud de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure, y compris la rivière Wilson au point 62°19'00" de latitude nord et 93°03'00_ de longitude ouest), revenant à la rive nord de la rivière Ferguson au point 61°58'40" de latitude nord et 93°06'20" de longitude ouest.

14 - Bassin versant Lorillard

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Lorillard renferme la partie de la zone de drainage de la baie d'Hudson comprise entre l'inlet Chesterfield et la baie Wager. Le nom de la rivière Lorillard, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Lorillard commence sur la côte de la baie d'Hudson (à un point sans nom à l'entrée de l'inlet Chesterfield) au point 63°28'10" de latitude nord et 90°37'50" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lorillard et Chesterfield Inlet) jusqu'au point 64°47'40" de latitude nord et 91°38'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Quoich;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lorillard et Quoich) jusqu'au point 65°42'40" de latitude nord et 91°10'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Wager Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Lorillard et Wager Bay) jusqu'à la côte de la baie d'Hudson (détroit de Roes Welcome) à Nuvuk Point (65°08'00" de latitude nord et 86°56'00_ de longitude ouest);

de là, la limite suit le littoral du sud de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure, y compris la rivière Lorillard au point 64°08'00" de latitude nord et 90°06'00_ de longitude ouest), revenant au point 63°28'10" de latitude nord et 90°37'50" de longitude ouest.

15 - Bassin versant Wager Bay

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Wager Bay renferme la zone de drainage de la baie Wager, mais également la partie de la zone de drainage de la baie d'Hudson (détroit de Roes Welcome) comprise entre la baie Wager et la baie Repulse.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Wager Bay commence sur la côte de la baie d'Hudson (détroit de Roes Welcome) à Nuvuk Point (65°08'00" de latitude nord et 86°56'00_ de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Wager Bay et Lorillard) jusqu'au point 65°42'40" de latitude nord et 91°10'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Quoich;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Wager Bay et Quoich) jusqu'au point 66°17'20" de latitude nord et 92°50'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back-Hayes (Nunavut);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Wager Bay et Back-Hayes (Nunavut)) jusqu'au point 66°30'10" de latitude nord et 90°27'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Repulse Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Wager Bay et Repulse Bay) jusqu'à la côte de la baie d'Hudson (détroit de Roes Welcome) à Beach Point (66°11'30" de latitude nord et 85°53'50_ de longitude ouest);

de là, la limite suit le rivage du sud de la baie d'Hudson (traversant chaque rivière qui se jette dans la baie d'Hudson à son embouchure), revenant à Nuvuk Point (65°08'00" de latitude nord et 86°56'00_ de longitude ouest).

16 - Bassin versant îles de la baie d'Hudson

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant îles de la baie d'Hudson inclut toutes les mers et les îles contenues dans la baie d'Hudson, laquelle est définie dans les *Limites des océans et des mers* publiées par l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, 3^e édition, 1953.

La limite nord de la baie d'Hudson est « une ligne allant de Nuvuk Point (62°21' de latitude nord et 78°06' de longitude ouest) à Leyson Point, à l'extrême sud-est de l'île de Southampton, des rivages sud et ouest de l'île de Southampton jusqu'à l'extrémité nord de l'île, puis jusqu'à Beach Point (66°03' Nord et 86°06' de longitude ouest), dans la partie continentale.

Nota : Nuvuk Point est identifié sous le nom de pointe d'Ivujivik, 62°25'3" de latitude nord et 77°54'55" de longitude ouest, par la Commission de toponymie du Canada.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite nord du bassin versant îles de la baie d'Hudson est une droite allant de Beach Point dans la partie continentale (66°11'30_ de latitude nord et 85°53'50_ de longitude ouest) jusqu'à un point en mer à 66°10'00_ de latitude nord et 85°30'00_ de longitude ouest;

de là, la limite suit une ligne droite jusqu'au cap Munn, à l'extrémité île de Southampton Nord (65°55'20" de latitude nord et 85°29'30_ de longitude ouest);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux au travers de l'île en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants îles de la baie d'Hudson et Southampton Island - Nord) jusqu'au point 63°42'40" de latitude nord et 81°05'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Détroit d'Hudson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux au travers de l'île en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants îles de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson) jusqu'à Leyson Point (63°27'05_ de latitude nord et 80°56'10_ de longitude ouest), à l'extrémité sud-est de l'île de Southampton;

de là, la limite est une droite allant de Leyson Point à la pointe d'Ivujivik, au Québec (62°25'39" de latitude nord et 77°54'55_ de longitude ouest).

Les limites est, sud et ouest du bassin versant îles de la baie d'Hudson sont les rivages de la baie d'Hudson et de la baie James. Les limites partent de la pointe d'Ivujivik au Québec pour revenir à Beach Point au Nunavut, traversant chacune des rivières qui se jettent dans ces plans d'eau à leur embouchure de manière à inclure toutes les îles au large qui font partie du Nunavut par définition.

17 - Bassin versant Southampton Island - Nord

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant de l'île de Southampton Nord renferme la zone de drainage de l'île de Southampton vers le bassin Foxe et le détroit de Foxe, mais s'étend également dans le bassin Foxe de manière à inclure de nombreuses îles.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant de l'île de Southampton Nord, sur l'île de Southampton, commence à Seahorse Point (63°47'00_ de latitude nord et 80°09'00_ de longitude ouest), son extrémité est, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Southampton Island - Nord et du détroit d'Hudson) jusqu'au point 63°42'40_ de latitude nord et 81°05'00_ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant îles de la baie d'Hudson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Southampton Island - Nord et îles de la baie d'Hudson) jusqu'à son extrémité nord au cap Munn (65°55'20_ de latitude nord et 85°29'30_ de longitude ouest).

La limite du bassin versant de l'île de Southampton Nord s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants :

la limite ouest est une droite allant du cap Munn (65°55'20_ de latitude nord et 85°29'30_ de longitude ouest) jusqu'au point 66°10'00_ de latitude nord et 85°30'00_ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°10'00" de latitude nord et 85°04'00" de longitude ouest dans le détroit Frozen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°07'00" de latitude nord et 84°37'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°08'00" de latitude nord et 84°30'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°09'00" de latitude nord et 84°25'50" de longitude ouest dans le chenal Hurd;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°08'30" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest;

de là, en ligne droite jusqu'au point 66°06'00" de latitude nord et 83°53'20" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'40" de latitude nord et 83°39'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'20" de latitude nord et 83°34'50" de longitude ouest entre les îles Sturges-Bourne et l'île Nunaariatjuaq;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°02'10" de latitude nord et 83°31'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 83°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest.

La limite orientale est une droite allant plein sud du point 66°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 63°47'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à l'île de Southampton à Seahorse Point (63°47'00" de latitude nord et 80°09'00" de longitude ouest).

18 - Bassin versant Repulse Bay

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Repulse Bay renferme la zone de drainage de la baie Repulse et inclut certaines îles situées au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Repulse Bay commence sur la côte de la baie d'Hudson (détroit de Roes Welcome) à Beach Point (66°11'30" de latitude nord et 85°53'50" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Repulse Bay et Wager Bay) jusqu'au point 66°30'10" de latitude nord et 90°27'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back-Hayes (Nunavut);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Repulse Bay et Back-Hayes (Nunavut)) jusqu'au point 66°39'00" de latitude nord et 90°16'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gulf of Boothia;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Repulse Bay et Gulf of Boothia) jusqu'au point 66°59'00" de latitude nord et 85°54'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Barrow;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Repulse Bay et Barrow) jusqu'à la côte à Cheyne Point (66°09'00" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest).

Les limites du bassin versant Repulse Bay s'étendent ensuite en mer, où elles rejoignent les points suivants :

la limite sud est une droite allant de Cheyne Point (66°09'00" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest) au point 66°08'30" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°09'00" de latitude nord et 84°25'50" de longitude ouest dans le chenal Hurd;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°08'00" de latitude nord et 84°30'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°07'00" de latitude nord et 84°37'00" de longitude ouest dans le détroit Frozen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°10'00" de latitude nord et 85°04'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°10'00" de latitude nord et 85°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant à Beach Point (66°11'30" de latitude nord et 85°53'50" de longitude ouest).

19 - Bassin versant Barrow

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Barrow (situé du côté est de la presqu'île Melville) renferme la zone de drainage du bassin Foxe entre la baie Repulse (Cheyne Point) et le cap Penrhyn. Le nom de la rivière Barrow, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Barrow commence au littoral du bassin Foxe (chenal Hurd) à Cheyne Point (66°09'00" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Barrow et Repulse Bay) jusqu'au point 66°59'00" de latitude nord et 85°54'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gulf of Boothia;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Barrow et Gulf of Boothia) jusqu'au point 67°43'50" de latitude nord et 85°30'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Kingora;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Barrow et Kingora) jusqu'à la côte au cap Penrhyn (67°27'00" de latitude nord et 81°12'00" de longitude ouest).

La limite du bassin versant Barrow s'étend ensuite en mer jusqu'au bassin Foxe, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du cap Penrhyn (67°27'00" de latitude nord et 81°12'00" de longitude ouest) jusqu'au point 67°27'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe.

La limite orientale est une ligne allant du point 67°27'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe.

La limite sud est une ligne allant du point 66°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 83°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°02'10" de latitude nord et 83°31'50" de longitude ouest entre les îles Sturges-Bourne et l'île Nunaariatjuaq;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'20" de latitude nord et 83°34'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'40" de latitude nord et 83°39'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°06'00" de latitude nord et 83°53'20" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°08'30" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest dans le chenal Hurd;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant à Cheyne Point (66°09'00" de latitude nord et 84°20'00" de longitude ouest).

20 - Bassin versant Kingora

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Kingora (situé du côté est de la presqu'île Melville) renferme la zone de drainage du bassin Foxe (incluant une partie du détroit de Fury and Hecla), entre le bassin versant Barrow au sud et le bassin versant du golfe de Booth au nord-ouest. Le nom de la rivière Kingora, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Kingora commence à la côte du bassin Foxe au cap Penrhyn (67°27'00" de latitude nord et 81°12'00" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kingora et Barrow) jusqu'au point 67°43'50" de latitude nord et 85°30'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gulf of Boothia;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Kingora et Gulf of Boothia) jusqu'à un point sans nom à 69°50'00" de latitude nord et 84°51'20" de longitude ouest, sur la côte nord de la presqu'île Melville.

La limite du bassin versant Kingora s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant d'un point sans nom à 69°50'00" de latitude nord et 84°51'20" de longitude ouest sur la côte nord de la presqu'île Melville jusqu'au point 69°50'00" de latitude nord et 84°54'00" de longitude ouest dans le détroit de Fury and Hecla;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°57'00" de latitude nord et 84°53'30" de longitude ouest.

La limite nord est une ligne allant du point 69°57'00" de latitude nord et 84°53'30" de longitude ouest jusqu'au point 69°54'20" de latitude nord et 84°04'00" de longitude ouest dans le détroit de Fury and Hecla;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°47'00" de latitude nord et 83°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°43'30" de latitude nord et 82°40'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°39'40" de latitude nord et 81°59'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°30'00" de latitude nord et 81°10'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe.

La limite orientale est une ligne allant du point 69°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe jusqu'au point 67°27'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest.

La limite sud est une ligne allant du point 67°27'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe, pour revenir à la côte au cap Penrhyn (67°27'00" de latitude nord et 81°12'00" de longitude ouest).

21 - Bassin versant Gifford

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Gifford, situé sur l'île de Baffin, renferme la zone de drainage du bassin Foxe, laquelle zone inclut une partie du détroit de Fury and Hecla et une partie de l'inlet Steensby. Le nom de la rivière Gifford, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Gifford commence à un point sans nom sur la côte de l'île de Baffin dans le détroit de Fury and Hecla à $70^{\circ}00'20''$ de latitude nord et $84^{\circ}38'40''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gifford et Brodeur Peninsula - Ouest) jusqu'au point $70^{\circ}22'40''$ de latitude nord et $85^{\circ}25'00''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Admiralty Inlet;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gifford et Admiralty Inlet) jusqu'au point $71^{\circ}26'10''$ de latitude nord et $80^{\circ}54'20''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant du détroit d'Éclipse;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gifford et Eclipse Sound) jusqu'au point $71^{\circ}28'00''$ de latitude nord et $76^{\circ}56'50''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Baffin Bay - Sud-ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gifford et Baffin Bay - Sud-ouest) jusqu'au point $71^{\circ}07'00''$ de latitude nord et $76^{\circ}16'10''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant MacDonald;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gifford et MacDonald) jusqu'à l'inlet Steensby, puis jusqu'à un point sans nom à $70^{\circ}12'20''$ de latitude nord et $78^{\circ}22'10''$ de longitude ouest.

La limite du bassin versant Gifford s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite sud est une ligne allant d'un point sans nom à $70^{\circ}12'20''$ de latitude nord et $78^{\circ}22'10''$ de longitude ouest, sur la côte de l'inlet Steensby, jusqu'au point $70^{\circ}11'50''$ de latitude nord et $78^{\circ}24'20''$ de longitude ouest dans l'inlet Steensby;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $70^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $78^{\circ}27'40''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°45'40" de latitude nord et 78°40'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°30'00" de latitude nord et 81°10'00" de longitude ouest dans le détroit de Fury and Hecla;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°39'40" de latitude nord et 81°59'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°43'30" de latitude nord et 82°40'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°47'00" de latitude nord et 83°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°54'20" de latitude nord et 84°04'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°57'00" de latitude nord et 84°53'30" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite jusqu'à un point sans nom sur la côte de l'île de Baffin à 70°00'20" de latitude nord et 84°38'40" de longitude ouest.

22 - Bassin versant MacDonald

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant MacDonald, situé sur l'île de Baffin, renferme la zone de drainage du bassin Foxe entre le bassin versant Gifford à l'ouest et le bassin versant Koukdjuak à l'est. Le nom de la rivière MacDonald, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant MacDonald commence en un point sans nom de l'inlet Steensby, à $70^{\circ}12'20''$ de latitude nord et $78^{\circ}22'10''$ de longitude ouest sur la côte de l'île de Baffin, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants MacDonald et Gifford) jusqu'au point $71^{\circ}07'00''$ de latitude nord et $76^{\circ}16'10''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Baffin Bay - Sud-ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants MacDonald et Baffin Bay - Sud-ouest) jusqu'au point $69^{\circ}25'00''$ de latitude nord et $71^{\circ}19'10''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Détroit Davis - Nord-ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants MacDonald et Détroit Davis - Nord-ouest) jusqu'au point $68^{\circ}01'20''$ de latitude nord et $68^{\circ}58'50''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Koukdjuak;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants MacDonald et Koukdjuak) jusqu'à la côte dans le bassin Foxe, puis jusqu'à un point sans nom à $67^{\circ}12'30''$ de latitude nord et $72^{\circ}15'30''$ de longitude ouest.

La limite du bassin versant MacDonald s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant d'un point sans nom à $67^{\circ}12'30''$ de latitude nord et $72^{\circ}15'30''$ de longitude ouest jusqu'au point $67^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $72^{\circ}30'00''$ de longitude ouest dans le bassin Foxe;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $67^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $73^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $67^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $73^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}02'00''$ de latitude nord et $73^{\circ}17'30''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°06'20" de latitude nord et 74°02'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°13'20" de latitude nord et 74°18'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°16'00" de latitude nord et 74°57'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°30'50" de latitude nord et 75°49'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°27'30" de latitude nord et 76°28'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°00'00" de latitude nord et 79°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°45'40" de latitude nord et 78°40'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 78°27'40" de longitude ouest dans l'inlet Steensby;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°11'50" de latitude nord et 78°24'20" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite jusqu'à un point sans nom dans l'inlet Steensby, sur la côte de l'île de Baffin, à 70°12'20" de latitude nord et 78°22'10" de longitude ouest.

23 - Bassin versant Prince-Charles Island

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Prince-Charles Island renferme la zone de drainage d'un certain nombre d'îles dans le bassin Foxe (y compris l'île Prince-Charles et l'île Air Force). Le nom de l'île Prince-Charles, qui est la plus grande île dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

Les limites du bassin versant Prince-Charles Island sont entièrement situées en mer et rejoignent les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du point 68°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest au point 68°00'00" de latitude nord et 79°00'00" de longitude ouest, dans le bassin Foxe;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°27'30" de latitude nord et 76°28'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°30'50" de latitude nord et 75°49'10" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne allant du point 68°30'50" de latitude nord et 75°49'10" de longitude ouest au point 68°16'00" de latitude nord et 74°57'30" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°13'20" de latitude nord et 74°18'40" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°06'20" de latitude nord et 74°02'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°02'00" de latitude nord et 73°17'30" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°45'00" de latitude nord et 73°00'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°15'00" de latitude nord et 73°00'00" de longitude ouest.

La limite sud est une ligne allant du point 67°15'00" de latitude nord et 73°00'00" de longitude ouest au point 67°00'00" de latitude nord et 74°00'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 76°00'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point 66°30'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 67°27'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;
de là, elle revient en ligne droite au point 68°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest.

24 - Bassin versant Koukdjuak

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Koukdjuak, situé sur l'île de Baffin, renferme la zone de drainage du bassin Foxe entre le bassin versant MacDonald au nord et le bassin versant Aukpar au sud (y compris la baie Bowman). Le nom de la rivière Koukdjuak, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Koukdjuak commence à un point sans nom sur la côte de l'île de Baffin au point 67°12'30" de latitude nord et 72°15'30" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction est et nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et MacDonald) jusqu'au point 68°01'20" de latitude nord et 68°58'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Détroit Davis - Nord-ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et Détroit Davis - Nord-ouest) jusqu'au point 67°24'40" de latitude nord et 66°27'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Cumberland Sound - Nord;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et Cumberland Sound - Nord) jusqu'au point 66°32'30" de latitude nord et 68°19'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Cumberland Sound - Sud;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et Cumberland Sound - Sud) jusqu'au point 64°25'10" de latitude nord et 68°31'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Frobisher Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et Frobisher Bay) jusqu'au point 63°50'30" de latitude nord et 70°19'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin Détroit d'Hudson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et Détroit d'Hudson) jusqu'au point 64°37'30" de latitude nord et 72°24'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Aukpar;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Koukdjuak et Aukpar) jusqu'à la côte dans

le bassin Foxe à un point sans nom à 65°32'20" de latitude nord et 73°53'30" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Koukdjuak s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant d'un point sans nom à 65°32'20" de latitude nord et 73°53'30" de longitude ouest jusqu'au point 65°45'00" de latitude nord et 75°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 76°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 76°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°15'00" de latitude nord et 73°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°15'00" de latitude nord et 72°30'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à la côte dans le bassin Foxe jusqu'à un point sans nom à 67°12'30" de latitude nord et 72°15'30" de longitude ouest.

25 - Bassin versant Aukpar

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Aukpar, situé sur l'île de Baffin, renferme la zone de drainage nord-ouest du bassin Foxe, laquelle zone inclut une partie du détroit de Foxe. Le nom de la rivière Aukpar, qui est la plus longue rivière dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Aukpar commence à un point sans nom sur la côte de l'île de Baffin (juste à l'est de la rivière Aukpar) au point 65°32'20" de latitude nord et 73°53'30" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Aukpar et Koukdjuak) jusqu'au point 64°37'30" de latitude nord et 72°24'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Détroit d'Hudson;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Aukpar et Détroit d'Hudson) jusqu'à la côte de l'île de Baffin à Lloyd Point (64°26'15" de latitude nord et 78°01'55" de longitude ouest).

La limite du bassin versant Aukpar s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite sud est une ligne allant de Lloyd Point (64°26'15" de latitude nord et 78°01'55" de longitude ouest) jusqu'au point 63°47'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Foxe – détroit d'Hudson.

La limite ouest est une ligne allant du point 63°47'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Foxe – détroit d'Hudson jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe.

La limite nord est une ligne allant du point 66°30'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le bassin Foxe jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 76°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 76°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 65°45'00" de latitude nord et 75°00'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite jusqu'à la côte à un point sans nom au point 65°32'20" de latitude nord et 73°53'30" de longitude ouest.

26 - Bassin versant Great Bear

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Great Bear renferme la totalité du bassin versant de la rivière Great Bear de ses sources au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à son embouchure dans les Territoires du Nord-Ouest au point 64°54'05" de latitude nord et 125°36'06" de longitude ouest, où ses eaux se déversent dans le fleuve Mackenzie. Le bassin versant est situé presque entièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, une petite portion seulement (cinq zones) de la partie amont étant située au Nunavut. Environ 2 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

Les limites du bassin versant Great Bear sont décrites pour les portions du bassin versant qui sont situées au Nunavut, juste au nord de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Cinq (5) petites zones du bassin versant Great Bear sont situées au Nunavut, mais sont séparées parce que la limite du bassin versant croise à plusieurs reprises la frontière du Nunavut comme suit.

1. À partir de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 67°52'00" de latitude nord et 120°14'50" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Great Bear et Amundsen Gulf) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 67°38'20" de latitude nord et 119°29'50" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest, revenant à la ligne de partage des eaux au point 67°52'00" de latitude nord et 120°14'50" de longitude ouest.
2. À partir de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 67°29'00" de latitude nord et 118°59'20" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Great Bear et Amundsen Gulf) jusqu'au point 67°29'40" de latitude nord et 118°16'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Coppermine; de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Great Bear et Coppermine) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 67°03'10" de latitude nord et 117°34'50" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest, revenant à la ligne de partage des eaux au point 67°29'00" de latitude nord et 118°59'20" de longitude ouest.
3. À partir de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 67°01'10" de latitude nord et 117°28'10" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Great Bear et Coppermine) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 66°53'50" de latitude nord et 117°04'10" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest, revenant à la ligne de partage des eaux au point 67°01'10" de latitude nord et 117°28'10" de longitude ouest.

4. À partir de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 66°53'10" de latitude nord et 117°02'00" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Great Bear et Coppermine) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 66°48'00" de latitude nord et 116°45'30" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest, revenant à la ligne de partage des eaux au point 66°53'10" de latitude nord et 117°02'00" de longitude ouest.

5. À partir de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 66°37'00" de latitude nord et 116°09'20" de longitude ouest, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Great Bear et Coppermine) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 66°23'40" de latitude nord et 115°25'30" de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest, revenant à la ligne de partage des eaux au point 66°37'00" de latitude nord et 116°09'20" de longitude ouest.

27 - Bassin versant Amundsen Gulf

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant du golfe Amundsen, situé sur la côte nord de la partie continentale des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, entre la mer de Beaufort et la rivière Coppermine, renferme la zone de drainage du golfe Amundsen, du détroit Dolphin and Union, et d'une partie du golfe Coronation. Environ 44 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Amundsen Gulf commence à la côte sur la rive ouest de la rivière Coppermine au point 67°49'40" de latitude nord et 115°06'10" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Amundsen Gulf et Coppermine) jusqu'au point 67°29'40" de latitude nord et 118°16'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Great Bear;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Amundsen Gulf et Great Bear) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 67°29'00" de latitude nord et 118°59'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 67°38'20" de latitude nord et 119°29'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Amundsen Gulf et Great Bear) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 67°52'00" de latitude nord et 120°14'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest jusqu'au point 68°00'00" de latitude nord et 120°40'51" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein nord jusqu'à la côte au golfe Amundsen à peu près au point 69°33'40" de latitude nord et 120°40'51" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Amundsen Gulf s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant d'un point sans nom sur la partie continentale (à la frontière du Nunavut) au point 69°33'40" de latitude nord et 120°40'51" de longitude ouest (en ligne droite vers l'est vers l'intersection de la rive nord de la rivière Kugalak sur l'île Victoria) jusqu'à un point dans le golfe Amundsen au point 69°36'40" de latitude nord et 118°26'20" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°15'00" de latitude nord et 117°00'00" de longitude ouest dans le détroit Dolphin and Union;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°05'00" de latitude nord et 115°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°55'00" de latitude nord et 114°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°23'00" de latitude nord et 113°15'20" de longitude ouest dans le golfe Coronation;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°04'40" de latitude nord et 113°00'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°06'00" de latitude nord et 113°26'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°03'40" de latitude nord et 114°20'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°57'50" de latitude nord et 114°56'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°55'10" de latitude nord et 114°58'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°54'10" de latitude nord et 115°06'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°50'30" de latitude nord et 115°06'30" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite jusqu'à la côte sur la rive ouest de la rivière Coppermine au point 67°49'40" de latitude nord et 115°06'10" de longitude ouest.

28 - Bassin versant Coppermine

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Coppermine renferme la totalité du bassin versant Coppermine de sa source dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à son embouchure au Nunavut au point 67°49'10" de latitude nord et 115°03'50" de longitude ouest, où il se jette dans le golfe Coronation. Environ 47 % du bassin versant est situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Coppermine commence à la côte sur la rive est de la rivière Coppermine au point 67°48'00" de latitude nord et 115°00'50" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coppermine et Coronation Gulf) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 65°30'00" de latitude nord et 111°15'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein ouest jusqu'au point 65°30'00" de latitude nord et 112°30'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 66°23'40" de latitude nord et 115°25'30" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coppermine et Great Bear) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 66°37'00" de latitude nord et 116°09'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 66°48'00" de latitude nord et 116°45'30" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coppermine et Great Bear) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 66°53'10" de latitude nord et 117°02'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 66°53'50" de latitude nord et 117°04'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coppermine et Great Bear) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 67°01'10" de latitude nord et 117°28'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction nord-ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 67°03'10" de latitude nord et 117°34'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord et ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coppermine et Great Bear) jusqu'au point 67°29'40" de latitude nord et 118°16'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant du golfe Amundsen;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coppermine et Amundsen Gulf) jusqu'à la côte sur la rive ouest de la rivière Coppermine au point 67°49'40" de latitude nord et 115°06'10" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Coppermine s'étend ensuite en mer autour des îles du delta (autour de l'embouchure de la rivière Coppermine au point 67°49'10" de latitude nord et 115°03'50" de longitude ouest), où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant de la côte sur la rive ouest de la rivière Coppermine au point 67°49'40" de latitude nord et 115°06'10" de longitude ouest à un point dans le golfe Coronation au point 67°50'30" de latitude nord et 115°06'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°54'10" de latitude nord et 115°06'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°55'10" de latitude nord et 114°58'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°49'10" de latitude nord et 114°58'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°48'30" de latitude nord et 114°59'20" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°48'30" de latitude nord et 115°00'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite jusqu'à la côte sur la rive est de la rivière Coppermine au point 67°48'00" de latitude nord et 115°00'50" de longitude ouest.

29 - Bassin versant Coronation Gulf

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Coronation Gulf, qui est situé sur la côte nord de la partie continentale du Nunavut, entre la rivière Coppermine et la baie de la Reine-Maud, renferme la zone de drainage vers une partie du golfe Coronation et du détroit de Dease. Environ 99,97 % du bassin versant est situé au Nunavut, seulement une petite portion de la partie amont étant situé dans les Territoires du Nord-Ouest.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Coronation Gulf commence à un point au nord-est de la presqu'île Kent à Trap Point (68°53'05" de latitude nord et 105°46'05" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coronation Gulf et Queen Maud Gulf) jusqu'au point 65°35'00" de latitude nord et 106°35'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coronation Gulf et Back) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 65°30'00" de latitude nord et 110°48'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 65°30'00" de latitude nord et 111°00'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coronation Gulf et Back) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 65°30'00" de latitude nord et 111°08'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut en direction ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 65°30'00" de latitude nord et 111°15'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Coppermine;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Coronation Gulf et Coppermine) jusqu'à la côte sur la rive est de la rivière Coppermine au point 67°48'00" de latitude nord et 115°00'50" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Coronation Gulf s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant de la côte, sur la rive est de la rivière Coppermine, au point 67°48'00" de latitude nord et 115°00'50" de longitude ouest jusqu'au point 67°48'30" de latitude nord et 115°00'00" de longitude ouest dans le golfe Coronation;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°48'30" de latitude nord et 114°59'20" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°49'10" de latitude nord et 114°58'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°55'10" de latitude nord et 114°58'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°57'50" de latitude nord et 114°56'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°03'40" de latitude nord et 114°20'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°06'00" de latitude nord et 113°26'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°04'40" de latitude nord et 113°00'10" de longitude ouest.

La limite nord est une ligne allant du point 68°04'40" de latitude nord et 113°00'10" de longitude ouest jusqu'au point 68°05'10" de latitude nord et 111°59'40" de longitude ouest dans le golfe Coronation;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°30'00" de latitude nord et 109°29'45" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°45'00" de latitude nord et 108°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Dease;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 106°45'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°02'45" de latitude nord et 106°14'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°55'15" de latitude nord et 105°42'30" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne partant du point 68°55'15" de latitude nord et 105°42'30" de longitude ouest pour revenir au point nord-est de la presqu'île Kent à Trap Point (68°53'05" de latitude nord et 105°46'05" de longitude ouest).

30 - Bassin versant Queen Maud Gulf

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Queen Maud Gulf, situé sur la côte nord de la partie continentale du Nunavut, entre Trap Point et la rivière Back, renferme la zone de drainage vers la baie de la Reine-Maud, le détroit de Simpson et le côté ouest de l'inlet Chantrey.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Queen Maud Gulf commence à la côte de l'inlet Chantrey (au delta du côté ouest de la rivière Back) au point $67^{\circ}13'30''$ de latitude nord et $95^{\circ}31'20''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Queen Maud Gulf et Back) jusqu'au point $65^{\circ}35'00''$ de latitude nord et $106^{\circ}35'20''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Coronation Gulf;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Queen Maud Gulf et Coronation Gulf) jusqu'à la côte à un point au nord-est de la presqu'île Kent à Trap Point ($68^{\circ}53'05''$ de latitude nord et $105^{\circ}46'05''$ de longitude ouest).

La limite du bassin versant Queen Maud Gulf s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants:

La limite ouest est une ligne allant de Trap Point ($68^{\circ}53'05''$ de latitude nord et $105^{\circ}46'05''$ de longitude ouest) jusqu'à un point dans le détroit de Dease au point $68^{\circ}55'15''$ de latitude nord et $105^{\circ}42'30''$ de longitude ouest.

La limite nord est une ligne allant du point $68^{\circ}55'15''$ de latitude nord et $105^{\circ}42'30''$ de longitude ouest dans le détroit de Dease jusqu'au point $68^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $105^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans la baie de la Reine-Maud;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $102^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}12'00''$ de latitude nord et $101^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}12'00''$ de latitude nord et $100^{\circ}30'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}12'00''$ de latitude nord et $99^{\circ}32'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}40'40''$ de latitude nord et $99^{\circ}32'00''$ de longitude ouest dans le passage Storis;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}41'00''$ de latitude nord et $98^{\circ}30'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Simpson;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $68^{\circ}40'00''$ de latitude nord et $98^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°31'30" de latitude nord et 97°21'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°27'20" de latitude nord et 96°59'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°23'00" de latitude nord et 96°32'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°23'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°20'00" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans le bassin Rasmussen.

La limite orientale est une ligne allant du point 68°20'00" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans le bassin Rasmussen jusqu'au point 67°44'30" de latitude nord et 95°53'30" de longitude ouest dans l'inlet Chantrey;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°37'30" de latitude nord et 95°47'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°26'50" de latitude nord et 95°41'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°26'30" de latitude nord et 95°32'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°24'30" de latitude nord et 95°26'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°20'10" de latitude nord et 95°25'50" de longitude ouest dans la baie Tariunnuaq;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°15'40" de latitude nord et 95°32'40" de longitude ouest dans la baie Tariunnuaq;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°14'00" de latitude nord et 95°33'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°13'50" de latitude nord et 95°32'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°13'40" de latitude nord et 95°31'20" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite au littoral de l'inlet Chantrey (baie Tariunnuaq) (au delta du côté ouest de la rivière Back) au point 67°13'30" de latitude nord et 95°31'20" de longitude ouest.

31 - Bassin versant Back

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Back a été divisé en deux parties appelées « bassin versant Back » et « bassin versant Back–Hayes (Nunavut) ».

Le bassin versant Back renferme la zone de drainage allant de sa source dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à son embouchure au Nunavut, où il se déverse dans l'inlet Chantrey. Les eaux du bassin Back se déversent dans l'inlet Chantrey en plus d'un point, de sorte que la limite a été établie de manière à inclure la totalité du delta. Environ 88 % de ce bassin versant (à l'exclusion du bassin de la rivière Hayes) est situé au Nunavut.

Juste avant que la rivière Back se jette dans l'inlet Chantrey, elle est rejointe par son affluent inférieur, la rivière Hayes, qui vient de l'est et est entièrement située au Nunavut. Cette rivière Hayes est considérée comme un bassin versant séparé, le bassin versant Back–Hayes (Nunavut).

Nota : On désigne cette rivière sous le nom de « rivière Hayes (Nunavut) » pour la distinguer de la « rivière Hayes (Man.) ». On la considère également comme faisant partie de la zone de drainage de la rivière Back.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Back au Nunavut commence à l'embouchure de la rivière Back (67°16'00" de latitude nord et 95°15'00" de longitude ouest) à l'inlet Chantrey et suit une ligne droite jusqu'à la rive est de la rivière Back au point 67°16'30" de latitude nord et 95°14'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Rasmussen Basin – Larsen Sound) jusqu'au point 67°13'00" de latitude nord et 95°05'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back–Hayes (Nunavut);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Back–Hayes (Nunavut)) jusqu'à l'embouchure de la rivière Hayes (67°08'00" de latitude nord et 95°17'00" de longitude ouest);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est et sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Back–Hayes (Nunavut)) jusqu'au point 66°17'10" de latitude nord et 94°26'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Quoich;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Quoich) jusqu'au point 64°58'30" de latitude nord et 96°13'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Lac Baker;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Lac Baker) jusqu'au point 64°54'40" de latitude nord et 96°28'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Thelon;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Thelon) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à peu près au point 64°25'40" de latitude nord et 104°23'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest « vers l'ouest nord-ouest, en ligne droite, jusqu'à l'intersection du parallèle de 64° 50' et du méridien de 109° 20', au nord du lac Gloworm »;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest « vers le nord-ouest, en ligne droite, jusqu'à l'intersection du parallèle de 65° 30' et du méridien de 110° 40', à l'ouest du lac Contwoyto »;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest plein ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 65°30'00" de latitude nord et 110°48'50" de longitude ouest, où elle atteint le Bassin versant Coronation Gulf.

Une petite zone du bassin versant Back est située au Nunavut, mais est séparée parce que la limite du bassin versant croise à plusieurs reprises la frontière du Nunavut comme suit.

1. À partir du point 65°30'00" de latitude nord et 111°00'50" de longitude ouest, la limite suit la frontière du Nunavut plein ouest jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 65°30'00" de latitude nord et 111°08'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction nord-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Coronation Gulf), revenant à la frontière du Nunavut au point 65°30'00" de latitude nord et 111°00'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Coronation Gulf) jusqu'au point 65°35'00" de latitude nord et 106°35'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Queen Maud Gulf;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back et Queen Maud Gulf) jusqu'à la côte

au delta de la rivière Back au point 67°13'30" de latitude nord et 95°31'20" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Back s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants. La limite est une ligne allant du point 67°13'30" de latitude nord et 95°31'20" de longitude ouest jusqu'au point 67°13'40" de latitude nord et 95°31'20" de longitude ouest dans l'inlet Chantrey (baie Tariunnuaq);

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°13'50" de latitude nord et 95°32'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°14'00" de latitude nord et 95°33'10" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°15'40" de latitude nord et 95°32'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°20'10" de latitude nord et 95°25'50" de longitude ouest dans l'inlet Chantrey;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°17'40" de latitude nord et 95°15'00" de longitude ouest dans l'inlet Chantrey (baie Cockburn);

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point l'embouchure de la rivière Back (67°16'00" de latitude nord et 95°15'00" de longitude ouest).

32 – Bassin versant Back–Hayes (Nunavut)

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant de la rivière Back a été divisé en deux parties appelées « bassin versant Back » et « bassin versant Back–Hayes (Nunavut) ».

Juste avant que la rivière Back se jette dans l'inlet Chantrey, elle est rejointe par son affluent inférieur, la rivière Hayes, qui vient de l'est et est entièrement située au Nunavut. Cette rivière Hayes est considérée comme un bassin versant séparé, le bassin versant Back–Hayes (Nunavut).

Nota : On désigne cette rivière sous le nom de « rivière Hayes (Nunavut) » pour la distinguer de la « rivière Hayes (Man.) ». On la considère également comme faisant partie de la zone de drainage de la rivière Back.

Le bassin versant Back–Hayes (Nunavut) renferme la totalité du bassin versant Hayes (Nunavut) de sa source à son embouchure au point 67°08'00" de latitude nord et 95°17'00" de longitude ouest, où ses eaux s'écoulent vers l'ouest dans la rivière Back. Le bassin versant est entièrement situé au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Back–Hayes (Nunavut) commence à l'embouchure de la rivière Hayes (67°08'00" de latitude nord et 95°17'00" de longitude ouest), au point où elle se déverse dans la rivière Back, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Back) jusqu'au point 67°13'00" de latitude nord et 95°05'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Rasmussen Basin – Larsen Sound) jusqu'au point 67°41'40" de latitude nord et 93°14'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gulf of Boothia;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Gulf of Boothia) jusqu'au point 66°39'00" de latitude nord et 90°16'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de la baie Repulse;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Repulse Bay) jusqu'au point 66°30'10" de latitude nord et 90°27'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de la baie Wager;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Wager Bay) jusqu'au point 66°17'20" de latitude nord et 92°50'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Quoich;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Quoich) jusqu'au point 66°17'10" de latitude nord et 94°26'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Back–Hayes (Nunavut) et Back), revenant à l'embouchure de la rivière Hayes (67°08'00" de latitude nord et 95°17'00" de longitude ouest).

33 – Bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant du bassin Rasmussen – détroit de Larsen est situé sur la côte de la partie continentale du Nunavut et la côte ouest de la péninsule de Booth, entre la rivière Back et Hepburn Point (à l'entrée ouest du détroit de Bellot). Il renferme la zone de drainage de la côte est de l'inlet Chantrey, du bassin Rasmussen, du bassin St. Roch, du détroit de Larsen et de nombreux autres détroits et baies, et inclut les îles au large de ces points.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound commence à la côte du détroit de Bellot près de Hepburn Point au point 71°57'30" de latitude nord et 95°10'10" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud jusqu'à la péninsule de Booth et la partie continentale (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Rasmussen Basin – Larsen Sound et Gulf of Boothia) jusqu'au point 67°41'40" de latitude nord et 93°14'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back–Hayes (Nunavut);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Rasmussen Basin – Larsen Sound et Back–Hayes (Nunavut)) jusqu'au point 67°13'00" de latitude nord et 95°05'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Rasmussen Basin – Larsen Sound et Back) jusqu'au point 67°16'30" de latitude nord et 95°14'30" de longitude ouest, où elle atteint la côte à l'inlet Chantrey (baie Cockburn) sur la rive est de la rivière Back.

La limite du bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant de la côte sur la rive est de la rivière Back au point 67°16'30" de latitude nord et 95°14'30" de longitude ouest jusqu'à l'embouchure de la rivière Back (67°16'00" de latitude nord et 95°15'00" de longitude ouest);

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°17'40" de latitude nord et 95°15'00" de longitude ouest à l'inlet Chantrey (baie Cockburn);

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°20'10" de latitude nord et 95°25'50" de longitude ouest à l'inlet Chantrey;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°24'30" de latitude nord et 95°26'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°26'30" de latitude nord et 95°32'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°26'50" de latitude nord et 95°41'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°37'30" de latitude nord et 95°47'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 67°44'30" de latitude nord et 95°53'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°20'00" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans le bassin Rasmussen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°28'00" de latitude nord et 95°13'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°48'00" de latitude nord et 94°55'00" de longitude ouest dans le détroit de Rae;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°20'45" de latitude nord et 94°55'00" de longitude ouest dans le bassin St. Roch;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°37'45" de latitude nord et 95°20'15" de longitude ouest dans le détroit James-Ross;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°39'45" de latitude nord et 95°39'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°42'20" de latitude nord et 95°51'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°46'30" de latitude nord et 96°02'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 97°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°30'00" de latitude nord et 97°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Larsen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°00'00" de latitude nord et 97°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°30'00" de latitude nord et 97°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Franklin;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°50'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°56'30" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans détroit de Peel;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°58'00" de latitude nord et 95°10'00" de longitude ouest dans le détroit de Bellot;

de là, elle s'étend en ligne droite back to 71°57'30" de latitude nord et 95°10'10" de longitude ouest à l'extrémité nord de la péninsule de Boothia.

34 - Bassin versant Gulf of Boothia

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Gulf of Boothia est situé sur la côte de la partie continentale du Nunavut entre Hepburn Point (sur la péninsule de Boothia à l'entrée ouest du détroit de Bellot) et un point près du cap East (sur la presqu'île Melville dans le détroit de Fury and Hecla). Il renferme la zone de drainage des côtes ouest et sud-est du golfe de Boothia et ses nombreuses baies, et inclut les îles au large de ces points.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Gulf of Boothia commence à la côte du détroit de Fury and Hecla à un point sans nom sur la presqu'île Melville au point 69°50'00" de latitude nord et 84°51'20" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud jusqu'à la presqu'île Melville (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gulf of Boothia et Kingora) jusqu'au point 67°43'50" de latitude nord et 85°30'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Barrow;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gulf of Boothia et Barrow) jusqu'au point 66°59'00" de latitude nord et 85°54'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Repulse Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gulf of Boothia et Repulse Bay) jusqu'au point 66°39'00" de latitude nord et 90°16'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Back–Hayes (Nunavut);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gulf of Boothia et Back–Hayes (Nunavut)) jusqu'au point 67°41'40" de latitude nord et 93°14'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Rasmussen Basin – Larsen Sound ;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord jusqu'à la péninsule de Booth (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Gulf of Boothia et Rasmussen Basin – Larsen Sound) jusqu'à la côte du détroit de Bellot près de Hepburn Point au point 71°57'30" de latitude nord et 95°10'10" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Gulf of Boothia s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite au nord et à l'est est une ligne allant du point 71°57'30" de latitude nord et 95°10'10" de longitude ouest jusqu'au point 71°58'00" de latitude nord et 95°10'00" de longitude ouest dans le détroit de Bellot;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 72°00'00" de latitude nord et 94°48'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 72°00'30" de latitude nord et 94°37'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 72°00'20" de latitude nord et 94°25'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°57'50" de latitude nord et 94°19'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°50'00" de latitude nord et 93°30'00" de longitude ouest dans l'inlet Prince-Régent;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°45'00" de latitude nord et 91°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 90°00'00" de longitude ouest dans le golfe de Boothia;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°40'00" de latitude nord et 88°40'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°30'00" de latitude nord et 88°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°54'40" de latitude nord et 85°45'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°57'30" de latitude nord et 85°19'00" de longitude ouest dans le détroit de Fury and Hecla;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°57'00" de latitude nord et 84°53'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°50'00" de latitude nord et 84°54'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à un point sans nom au point 69°50'00" de latitude nord et 84°51'20" de longitude ouest sur la presqu'île Melville.

35 – Bassin versant Victoria Island - Nord-ouest

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Victoria Island - Nord-ouest est situé du côté nord-ouest de l'île Victoria, entre un point sans nom à l'extrémité ouest de la péninsule de Natkusiak et un point sans nom à l'extrémité sud-ouest de la péninsule du Prince-Albert. Il renferme une partie de la zone de drainage de l'île Victoria et de nombreuses îles au large vers le détroit du Prince-de-Galles et le détroit du Vicomte-de-Melville. Le bassin versant est presque entièrement situé dans les Territoires du Nord-Ouest, une petite portion (environ 6 %) seulement étant située au Nunavut. La portion au Nunavut se déverse dans le détroit du Vicomte-de-Melville (baie Wynniett).

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Victoria Island - Nord-ouest, sur l'île Victoria au Nunavut, commence à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 72°51'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction circulaire sud-est-sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Nord-ouest et Hadley Bay) jusqu'à ce qu'elle retourne à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 71°57'40" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein nord entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (croisant la baie Wynniett trois fois : du point 72°26'40" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest au point 72°30'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest; du point 72°31'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest au point 72°37'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest; et du point 72°42'40" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest au point 72°45'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest), revenant au point 72°51'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

36 - Bassin versant Hadley Bay

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Hadley Bay est situé du côté nord de l'île Victoria, entre un point sans nom à l'extrémité nord de la péninsule Storkerson (au Nunavut) et un point sans nom à l'extrémité ouest de la péninsule de Natkusiak (dans les Territoires du Nord-Ouest). Les eaux du bassin versant se déversent dans la baie Hadley. Le bassin versant est presque entièrement situé au Nunavut (environ 95 %), une petite portion seulement étant située dans les Territoires du Nord-Ouest.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant de la baie Hadley, sur l'île Victoria au Nunavut, commence à un point sans nom à l'extrémité nord de la péninsule Storkerson au point $73^{\circ}21'00''$ de latitude nord et $108^{\circ}01'30''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Victoria Island - Est) jusqu'au point $70^{\circ}26'40''$ de latitude nord et $106^{\circ}38'30''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de l'île Victoria Sud;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Victoria Island - Sud) jusqu'au point $70^{\circ}26'40''$ de latitude nord et $109^{\circ}17'30''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de la baie Prince-Albert;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Prince Albert Sound) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point $70^{\circ}40'50''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires plein nord jusqu'au point $70^{\circ}51'00''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest, où la limite du bassin versant de la baie Hadley traverse la frontière du Nunavut;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (qui est encore la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Prince Albert Sound) jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point $70^{\circ}52'20''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires plein nord jusqu'au point $70^{\circ}53'20''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest, où elle traverse à nouveau la frontière du Nunavut;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (qui est encore la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Prince Albert Sound) jusqu'à ce qu'elle atteigne

la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°54'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires plein nord jusqu'au point 70°55'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest, où elle traverse à nouveau la frontière du Nunavut;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (qui est encore la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Prince Albert Sound) jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°56'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest plein nord jusqu'au point 71°31'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest, où elle traverse à nouveau la frontière du Nunavut;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (qui est maintenant la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Minto Inlet) jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 71°50'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest plein nord jusqu'au point 71°57'40" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest, où elle traverse à nouveau la frontière du Nunavut;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction circulaire nord et ouest (qui est maintenant la limite entre les bassins versants Hadley Bay et Victoria Island - Nord-ouest) jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 72°51'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest plein nord jusqu'à la côte au point 72°58'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Hadley Bay s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant du point 72°58'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest et suivant la frontière du Nunavut plein nord jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit du Vicomte-de-Melville).

La limite nord est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest plein est jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 109°30'00" de longitude ouest dans le détroit du Vicomte-de-Melville.

La limite orientale est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 109°30'00" de longitude ouest plein sud jusqu'au point 74°00'00" de latitude nord et 109°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 73°30'00" de latitude nord et 108°30'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à l'île Victoria à l'extrémité nord de la péninsule Storkerson au point 73°21'00" de latitude nord et 108°01'30" de longitude ouest.

37 – Bassin versant Victoria Island - Est

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Victoria Island - Est est situé du côté est de l'île Victoria, entre un point sans nom à l'extrémité nord de la péninsule Storkerson et l'extrémité sud-est de l'île Victoria à De Haven Point. Il renferme une partie de la zone de drainage de l'île Victoria et de nombreuses îles au large vers le détroit du Vicomte-de-Melville, le chenal M'Clintock et le détroit de Victoria. Le bassin versant est entière située au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Victoria Island - Est sur l'île Victoria commence à l'extrémité sud-est de l'île Victoria à De Haven Point (69°00'30" de latitude nord et 101°47'00" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Est et Victoria Island - Sud) jusqu'au point 70°26'40" de latitude nord et 106°38'30" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Hadley Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Est et Hadley Bay) jusqu'à la côte à un point sans nom à l'extrémité nord de la péninsule Storkerson at 73°21'00" de latitude nord et 108°01'30" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Victoria Island - Est s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant de l'extrémité nord de la péninsule Storkerson au point 73°21'00" de latitude nord et 108°01'30" de longitude ouest jusqu'au point 73°30'00" de latitude nord et 108°30'00" de longitude ouest dans le détroit du Vicomte-de-Melville; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°00'00" de latitude nord et 109°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite plein nord jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 109°30'00" de longitude ouest.

La limite nord est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 109°30'00" de longitude ouest plein est jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le détroit du Vicomte-de-Melville;

de là, elle s'étend en ligne droite plein est jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest plein sud jusqu'au point 72°30'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest dans le chenal M'Clintock;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 72°00'00" de latitude nord et 103°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°00'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°30'00" de latitude nord et 99°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Larsen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 99°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Victoria.

La limite sud est une ligne allant plein ouest du point 69°00'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest, dans le détroit de Victoria, jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 101°46'30" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à l'extrémité sud-est de l'île Victoria à De Haven Point (69°00'30" de latitude nord et 101°47'00" de longitude ouest).

38 - Bassin versant Victoria Island - Sud

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Victoria Island - Sud est situé du côté sud de l'île Victoria, entre l'extrême ouest de la péninsule Wollaston au cap Baring dans les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à l'extrême sud-est de l'île Victoria au Nunavut à De Haven Point. Il renferme la zone de drainage de l'île Victoria et de nombreuses îles au large vers le détroit Dolphin and Union, le golfe Coronation, le détroit de Dease, le golfe de la Reine-Marie et de nombreux autres détroits et baies. Le bassin versant est presque entièrement situé au Nunavut (environ 98 %), une petite portion seulement étant située dans les Territoires du Nord-Ouest.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Victoria Island - Sud, sur l'île Victoria, commence à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest à l'embouchure de la rivière Kugaluk (69°38'30" de latitude nord et 116°49'30" de longitude ouest);

de là, la limite suit la frontière ouest du Nunavut comme suit : « l'intersection de la rive nord de la rivière Kugalak et du rivage de la baie Penny dans le golfe Amundsen;

de là, vers l'est de façon générale, le long de la rive nord de la rivière Kugalak, jusqu'à l'intersection de cette rive et du méridien de 116°38'10", à environ 69°38' de latitude;

de là, vers le nord-ouest, en ligne droite, jusqu'à l'intersection du parallèle de 69°53'20" et du méridien de 117°08'40" »;

de là, en direction nord en ligne droite jusqu'à l'intersection avec la ligne de partage des eaux au point 69°59'55" de latitude nord et 117°07'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est-nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Sud et Prince Albert Sound) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°00'00" de latitude nord et 116°10'50" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein est jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°55'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux d'abord en direction sud, puis en direction nord, revenant à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°00'00" de latitude nord et 115°37'40" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein est jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°37'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux d'abord en direction sud-est, puis en direction nord-est, revenant à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°00'00" de latitude nord et 115°36'30" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein est jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°35'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux d'abord en direction sud-est, puis en direction nord-est, revenant à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°00'00" de latitude nord et 115°33'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein est jusqu'à la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 114°04'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Sud et Prince Albert Sound) jusqu'au point 70°26'40" de latitude nord et 109°17'30" de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Hadley Bay;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Sud et Hadley Bay) jusqu'au point 70°26'40" de latitude nord et 106°38'30" de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Victoria Island - Est;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Victoria Island - Sud et Victoria Island - Est) jusqu'à la côte à l'extrémité sud-est de l'île Victoria à De Haven Point (69°00'30" de latitude nord et 101°47'00" de longitude ouest).

La limite du bassin versant Victoria Island - Sud s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord (est) est une ligne allant de De Haven Point (69°00'30" de latitude nord et 101°47'00" de longitude ouest) jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 101°46'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Victoria.

La limite orientale est une ligne allant du point 69°00'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 68°30'00" de latitude nord et 101°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°15'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest dans la baie de la Reine-Maud.

La limite sud est une ligne allant du point 68°15'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 68°45'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°55'15" de latitude nord et 105°42'30" de longitude ouest dans le détroit de Dease;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°02'45" de latitude nord et 106°14'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 106°45'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°45'00" de latitude nord et 108°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Dease;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°30'00" de latitude nord et 109°29'45" de longitude ouest dans le golf Coronation;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°05'10" de latitude nord et 111°59'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°04'40" de latitude nord et 113°00'10" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point 68°04'40" de latitude nord et 113°00'10" de longitude ouest jusqu'au point 68°23'00" de latitude nord et 113°15'20" de longitude ouest dans le golfe Coronation;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°55'00" de latitude nord et 114°00'00" de longitude ouest dans le détroit Dolphin and Union;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°05'00" de latitude nord et 115°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°15'00" de latitude nord et 117°00'00" de longitude ouest dans le détroit Dolphin and Union;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à un point dans le golfe Amundsen au point 69°36'40" de latitude nord et 118°26'20" de longitude ouest (à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest).

La limite nord (ouest) est une ligne allant du point 69°36'40" de latitude nord et 118°26'20" de longitude ouest dans le golfe Amundsen (à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest) pour retourner à l'embouchure de la rivière Kugaluk (69°38'30" de latitude nord et 116°49'30" de longitude ouest) sur l'île Victoria.

39 - Bassin versant Prince Albert Sound

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Prince Albert Sound est situé du côté ouest de l'île Victoria dans les Territoires du Nord-Ouest, entre le cap Ptarmigan à l'extrémité ouest de la péninsule Diamond-Jenness et le cap Baring à l'extrémité ouest de la péninsule Wollaston. Il renferme la zone de drainage de l'île Victoria et de nombreuses îles au large vers la baie Prince-Albert et le golfe Amundsen. Le bassin versant est presque entièrement situé dans les Territoires du Nord-Ouest, une petite portion seulement (environ 24 %) de la partie amont étant située au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

Les limites du bassin versant Prince Albert Sound au Nunavut chevauchent la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, et se composent de huit portions individuelles comme suit.

Portion 1 - La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point $70^{\circ}56'30''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest et suit la ligne de partage des eaux, en direction sud circulaire (qui est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Hadley Bay) jusqu'à la frontière du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest à $70^{\circ}55'30''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière en direction nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de partage des eaux à $70^{\circ}56'30''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest. Portion 2 - Les limites du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et la ligne de partage des eaux à $70^{\circ}54'10''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest et suit la ligne de partage des eaux, en direction sud circulaire (qui est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Hadley Bay) jusqu'à la frontière du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest à $70^{\circ}53'20''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière en direction nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de partage des eaux à $70^{\circ}54'10''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest.

Portion 3 - Les limites du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et la ligne de partage des eaux à $70^{\circ}52'20''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest et suit la ligne de partage des eaux, en direction sud circulaire (qui est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Hadley Bay) jusqu'à la frontière du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest à $70^{\circ}51'00''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest; de là, la limite suit la frontière en direction nord jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de partage des eaux à $70^{\circ}52'20''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest.

Portion 4 – La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point $70^{\circ}40'50''$ de latitude nord et $110^{\circ}00'00''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-est circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Hadley Bay) jusqu'au point $70^{\circ}26'40''$ de latitude nord et $109^{\circ}17'30''$ de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Victoria Island - Sud;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud et ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Victoria Island - Sud) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°00'00" de latitude nord et 114°04'10" de longitude ouest;

de là, la limite du bassin versant suit la frontière du Nunavut :

« plein est, suivant ce parallèle, jusqu'à l'intersection de celui-ci et du méridien de 112°53';

de là, plein sud jusqu'à l'intersection de ce méridien et du parallèle de 69°50';

de là, plein est, suivant ce parallèle, jusqu'à l'intersection de celui-ci et du méridien de 112°39';

de là, plein nord, suivant ce méridien, jusqu'à l'intersection de celui-ci et du rivage du lac Quunnguq, à environ 69°51' de latitude;

de là, vers l'est, vers le nord et vers l'ouest, le long du rivage du même lac, jusqu'à l'intersection du rivage et du méridien de 112°30', à environ 69°54'50" de latitude;

de là, plein nord, suivant ce méridien, jusqu'à l'intersection de celui-ci et du parallèle de 70°00';

de là, plein est, suivant ce parallèle, jusqu'à l'intersection de celui-ci et du méridien de 110°;

et enfin

de là, plein nord le long du méridien de 110° », revenant à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point 70°40'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

Portion 5 – La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°33'10" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Victoria Island - Sud) jusqu'à la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest au point 70°00'00" de latitude nord et 115°35'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein est, retournant à la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°33'10" de longitude ouest.

Portion 6 – La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°36'30" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Victoria Island - Sud) jusqu'à la frontière au point 70°00'00" de latitude nord et 115°37'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein est, revenant au point 70°00'00" de latitude nord et 115°36'30" de longitude ouest.

Portion 7 – La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 115°37'40" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et

Victoria Island - Sud) jusqu'à la frontière au point 70°00'00" de latitude nord et 115°55'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein est, revenant au point 70°00'00" de latitude nord et 115°37'40" de longitude ouest.

Portion 8 – La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point 70°00'00" de latitude nord et 116°10'50" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud-ouest circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince Albert Sound et Victoria Island - Sud) jusqu'à la frontière au point 69°59'55" de latitude nord et 117°07'10" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein nord jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 117°07'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein est, revenant au point 70°00'00" de latitude nord et 116°10'50" de longitude ouest.

40 - Bassin versant Minto Inlet

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant de l'inlet Minto est situé du côté ouest de l'île Victoria, dans les Territoires du Nord-Ouest, entre un point sans nom à l'extrémité sud-ouest de la péninsule du Prince-Albert et le cap Ptarmigan à l'extrémité ouest de la péninsule Diamond-Jenness. Il est constitué de la zone de drainage de l'île Victoria et de nombreuses îles au large, laquelle zone se déverse dans l'inlet Minto et une partie du détroit du Prince-de-Galles. Le bassin versant est presque entièrement situé dans les Territoires du Nord-Ouest, une petite portion seulement (environ 1 %) de la partie amont étant située au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

Le bassin versant Minto Inlet, au Nunavut, est constitué d'une zone de drainage de la partie amont de la rivière Kuujjua. La limite du bassin versant commence à la jonction de la frontière du Nunavut et de la ligne de partage des eaux au point 71°50'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux dans une direction sud circulaire (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants de Minto Inlet et Hadley Bay) jusqu'à la frontière au point 71°31'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière du Nunavut plein nord, revenant au point 71°50'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

41 - Bassin versant King William Island

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant de l'île du Roi-Guillaume se compose de l'île du Roi-Guillaume et de nombreuses îles au large, dont les eaux se déversent dans le détroit de Victoria, le détroit de Larsen, le bassin St. Roch, le bassin Rasmussen, la baie de la Reine-Maud, et de nombreux autres détroits et baies. Le nom de l'île du Roi-Guillaume, qui est la plus grande île dans ce bassin versant, a été attribué au bassin.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

Les limites du bassin versant King William Island sont entièrement situées en mer, où elles rejoignent les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du point 71°00'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest dans le chenal M'Clintock jusqu'au point 71°00'00" de latitude nord et 98°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Larsen;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°00'00" de latitude nord et 97°30'00" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne allant du point 71°00'00" de latitude nord et 97°30'00" de longitude ouest jusqu'au point 70°30'00" de latitude nord et 97°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Larsen;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 97°00'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°46'30" de latitude nord et 96°02'30" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°42'20" de latitude nord et 95°51'50" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°39'45" de latitude nord et 95°39'30" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°37'45" de latitude nord et 95°20'15" de longitude ouest, dans le détroit de James Ross;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°20'45" de latitude nord et 94°55'00" de longitude ouest dans le bassin St. Roch;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°48'00" de latitude nord et 94°55'00" de longitude ouest dans le détroit de Rae;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°28'00" de latitude nord et 95°13'30" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°20'00" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans le bassin Rasmussen.

La limite sud est une ligne allant du point 68°20'00" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans le bassin Rasmussen jusqu'au point 68°23'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Simpson;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°23'00" de latitude nord et 96°32'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°27'20" de latitude nord et 96°59'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°31'30" de latitude nord et 97°21'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°40'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°41'00" de latitude nord et 98°30'00" de longitude ouest dans le passage Storis;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°40'40" de latitude nord et 99°32'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°12'00" de latitude nord et 99°32'00" de longitude ouest dans la baie de la Reine-Maud;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°12'00" de latitude nord et 100°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°12'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 68°15'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point 68°15'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest dans la baie de la Reine-Maud jusqu'au point 68°30'00" de latitude nord et 101°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°00'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Victoria;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 99°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Larsen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°30'00" de latitude nord et 99°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant au point 71°00'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest dans le chenal M'Clintock.

42 – Bassin versant Prince of Wales - Ouest

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Prince of Wales - Ouest est constitué de la moitié ouest de l'île Prince-de-Galles et de nombreuses autres îles au large dont les eaux se déversent dans le détroit de Larsen, le chenal M'Clintock, le détroit du Vicomte-de-Melville et de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Prince of Wales - Ouest, sur l'île Prince-de-Galles, commence à l'extrême nord de l'île à un point sans nom du côté est de la baie Arabella (et à l'ouest de Forsyth Point) au point 73°45'15" de latitude nord et 99°05'50" de longitude ouest. La limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince of Wales - Ouest et Prince of Wales - Est) jusqu'à l'extrême sud de l'île à un point sans nom (à l'est du cap Swinburne) au point 71°17'40" de latitude nord et 98°33'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Prince of Wales - Ouest s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite est (sud) est une ligne allant du point 71°17'40" de latitude nord et 98°33'00" de longitude ouest jusqu'au point 71°00'00" de latitude nord et 98°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Larsen.

La limite sud est une ligne allant du point 71°00'00" de latitude nord et 98°30'00" de longitude ouest jusqu'au point 71°00'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest dans le chenal M'Clintock.

La limite ouest est une ligne allant du point 71°00'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest dans le chenal M'Clintock jusqu'au point 72°00'00" de latitude nord et 103°00'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 72°30'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite plein nord jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest dans le chenal Parry.

La limite nord est une ligne allant plein est du point 74°15'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 99°30'00" de longitude ouest.

La limite est (nord) est une ligne allant plein sud du point 74°15'00" de latitude nord et 99°30'00" de longitude ouest jusqu'au point 73°53'45" de latitude nord et 99°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Baring;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant à l'île Prince-de-Galles au point 73°45'15" de latitude nord et 99°05'50" de longitude ouest.

43 - Bassin versant Prince of Wales - Est

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Prince of Wales - Est est constitué de la moitié est de l'île Prince-de-Galles et de nombreuses autres îles au large dont les eaux se déversent dans le détroit de Barrow, le détroit de Peel, le détroit de Franklin et de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Prince of Wales - Est, sur l'île Prince-de-Galles, commence en un point sans nom à l'extrémité sud de l'île (à l'est du cap Swinburne) au point $71^{\circ}17'40''$ de latitude nord et $98^{\circ}33'00''$ de longitude ouest. La limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Prince of Wales - Est et Prince of Wales - Ouest) jusqu'à l'extrémité nord de l'île en un point sans nom du côté est de la baie Arabella (et à l'ouest de Forsyth Point) au point $73^{\circ}45'15''$ de latitude nord et $99^{\circ}05'50''$ de longitude ouest.

La limite du bassin versant Prince of Wales - Est s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest (nord) est une ligne allant de l'île Prince-de-Galles au point $73^{\circ}45'15''$ de latitude nord et $99^{\circ}05'50''$ de longitude ouest jusqu'au point $73^{\circ}53'45''$ de latitude nord et $99^{\circ}30'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Baring; de là, elle s'étend en ligne droite plein nord jusqu'au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $99^{\circ}30'00''$ de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Barrow).

La limite nord est une ligne allant du point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $99^{\circ}30'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $96^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Barrow).

La limite orientale est une ligne allant plein sud du point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $96^{\circ}00'00''$ de longitude ouest, par le détroit de Peel, jusqu'au point $71^{\circ}50'00''$ de latitude nord et $96^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Franklin; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $71^{\circ}30'00''$ de latitude nord et $97^{\circ}00'00''$ de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $71^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $97^{\circ}30'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Larsen.

La limite sud est une ligne allant du point $71^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $97^{\circ}30'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $71^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $98^{\circ}30'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Larsen.

La limite ouest (sud) est une ligne allant du point $71^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $98^{\circ}30'00''$ de longitude ouest, dans le détroit de Larsen, pour revenir à l'île Prince-de-Galles au point $71^{\circ}17'40''$ de latitude nord et $98^{\circ}33'00''$ de longitude ouest.

44 - Bassin versant Somerset island - Ouest

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Somerset Island - Ouest est situé du côté ouest de l'île Somerset, entre le cap Clarence (à l'extrémité nord-est de l'île Somerset) et Leask Point (à l'extrémité sud-ouest de l'île Somerset et à l'entrée ouest du détroit de Bellot). Il renferme la zone de drainage vers le côté est du détroit de Peel et le côté sud du chenal Parry (détroit de Barrow), et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Somerset Island - Ouest, sur l'île Somerset, commence à l'extrémité nord-est de l'île au cap Clarence (73°54'00" de latitude nord et 90°10'00" de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Somerset Island - Ouest et Somerset Island - Est) jusqu'à l'extrémité sud de l'île à Leask Point (71°58'00" de latitude nord et 95°11'00" de longitude ouest) (à l'entrée ouest du détroit de Bellot).

La limite du bassin versant Somerset Island - Ouest s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite est (sud) est une ligne allant de Leask Point (71°58'00" de latitude nord et 95°11'00" de longitude ouest) au point 71°58'00" de latitude nord et 95°10'00" de longitude ouest dans le détroit de Bellot.

La limite sud est une ligne allant du point 71°58'00" de latitude nord et 95°10'00" de longitude ouest dans le détroit de Bellot au point 71°56'30" de latitude nord et 95°30'00" de longitude ouest dans le détroit de Peel;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°50'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Franklin.

La limite ouest est une ligne allant plein nord du point 71°50'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Barrow).

La limite nord est une ligne allant plein est du point 74°15'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite plein est jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest dans le chenal Parry.

La limite est (nord) est une ligne allant plein sud du point 74°15'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°00'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest dans l'inlet Prince-Régent;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant à l'île Somerset au cap Clarence (73°54'00" de latitude nord et 90°10'00" de longitude ouest).

45 - Bassin versant Somerset Island - Est

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant de l'île Somerset Est est situé du côté est de l'île Somerset, entre Leask Point (à l'extrémité sud-ouest de l'île et à l'entrée ouest du détroit de Bellot) et le cap Clarence (à l'extrémité nord-est de l'île). Il renferme la zone de drainage vers le détroit de Bellot et l'inlet Prince-Régent, et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Somerset Island - Est, sur l'île Somerset, commence à l'extrémité sud de l'île à Leask Point ($71^{\circ}58'00''$ de latitude nord et $95^{\circ}11'00''$ de longitude ouest) (à l'entrée ouest du détroit de Bellot) et suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Somerset Island - Est et Somerset Island - Ouest) jusqu'à l'extrémité nord-est de l'île au cap Clarence ($73^{\circ}54'00''$ de latitude nord et $90^{\circ}10'00''$ de longitude ouest).

La limite du bassin versant Somerset Island - Est s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du cap Clarence ($73^{\circ}54'00''$ de latitude nord et $90^{\circ}10'00''$ de longitude ouest) jusqu'au point $74^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}40'00''$ de longitude ouest dans l'inlet Prince-Régent.

La limite orientale est une ligne allant du point $74^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}40'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $71^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $91^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans l'inlet Prince-Régent.

La limite sud est une ligne allant du point $71^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $91^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans l'inlet Prince-Régent jusqu'au point $71^{\circ}50'00''$ de latitude nord et $93^{\circ}30'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $71^{\circ}57'50''$ de latitude nord et $94^{\circ}19'40''$ de longitude ouest dans le détroit de Bellot;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $72^{\circ}00'20''$ de latitude nord et $94^{\circ}25'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $72^{\circ}00'30''$ de latitude nord et $94^{\circ}37'30''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $72^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $94^{\circ}48'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $71^{\circ}58'00''$ de latitude nord et $95^{\circ}10'00''$ de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point $71^{\circ}58'00''$ de latitude nord et $95^{\circ}10'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Bellot, revenant à Leask Point ($71^{\circ}58'00''$ de latitude nord et $95^{\circ}11'00''$ de longitude ouest) sur l'île Somerset.

46 – Bassin versant Brodeur Peninsula - Ouest

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Brodeur Peninsula - Ouest est situé à l'extrême ouest de l'île de Baffin, entre le cap Crauford (à l'extrême nord-est de la presqu'île Brodeur) et un point sans nom à l'extrême sud-ouest de l'île de Baffin dans le détroit de Fury and Hecla. Il renferme la zone de drainage vers le détroit de Fury and Hecla, le golf de Booth, l'inlet Prince-Régent et le détroit de Lancaster, et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Brodeur Peninsula - Ouest, sur l'île de Baffin, commence au cap Crauford (l'extrême nord-est de la presqu'île Brodeur) au point 73°44'00" de latitude nord et 84°51'00" de longitude ouest. La limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Brodeur Peninsula - Ouest et Admiralty Inlet) jusqu'au point 70°22'40" de latitude nord et 85°25'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gifford;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Brodeur Peninsula - Ouest et Gifford) jusqu'à un point sans nom à l'extrême sud-ouest de l'île de Baffin dans le détroit de Fury and Hecla au point 70°00'20" de latitude nord et 84°38'40" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Brodeur Peninsula - Ouest s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite est (sud) est une ligne allant d'un point sans nom à l'extrême sud-ouest de l'île de Baffin au point 70°00'20" de latitude nord et 84°38'40" de longitude ouest jusqu'au point 69°57'00" de latitude nord et 84°53'30" de longitude ouest dans le détroit de Fury and Hecla.

La limite sud est une ligne allant du point 69°57'00" de latitude nord et 84°53'30" de longitude ouest dans le détroit de Fury and Hecla jusqu'au point 69°57'30" de latitude nord et 85°19'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°54'40" de latitude nord et 85°45'00" de longitude ouest dans le golfe de Booth;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 69°30'00" de latitude nord et 88°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point 69°30'00" de latitude nord et 88°00'00" de longitude ouest dans le golfe de Boothia jusqu'au point 69°40'00" de latitude nord et 88°40'00" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 70°00'00" de latitude nord et 90°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 71°45'00" de latitude nord et 91°00'00" de longitude ouest dans l'inlet Prince-Régent;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°00'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest dans le chenal Parry.

La limite nord est une ligne allant plein est du point 74°15'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest dans le chenal Parry jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 84°45'00" de longitude ouest dans le détroit de Lancaster.

La limite est (nord) est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 84°45'00" de longitude ouest pour revenir au cap Crauford, sur l'île de Baffin (presqu'île Brodeur), au point 73°44'00" de latitude nord et 84°51'00" de longitude ouest.

47 - Bassin versant Admiralty Inlet

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Admiralty Inlet est situé du côté nord-ouest de l'île de Baffin, entre le cap Charles-Yorke sur la péninsule Borden et le cap Crauford sur la presqu'île Brodeur. Ses eaux se déversent dans l'inlet de l'Amirauté et le détroit de Lancaster.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Admiralty Inlet, sur l'île de Baffin, commence au cap Charles-Yorke (à l'extrémité nord de la péninsule Borden) au point $73^{\circ}44'00''$ de latitude nord et $82^{\circ}49'00''$ de longitude ouest. La limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Admiralty Inlet et Eclipse Sound) jusqu'au point $71^{\circ}26'10''$ de latitude nord et $80^{\circ}54'20''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gifford;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Admiralty Inlet et Gifford) jusqu'au point $70^{\circ}22'40''$ de latitude nord et $85^{\circ}25'00''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Brodeur Peninsula - Ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Admiralty Inlet et Brodeur Peninsula - Ouest) jusqu'au cap Crauford (à l'extrémité nord-est de la presqu'île Brodeur) au point $73^{\circ}44'00''$ de latitude nord et $84^{\circ}51'00''$ de longitude ouest.

La limite du bassin versant Admiralty Inlet s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant du cap Crauford sur la presqu'île Brodeur ($73^{\circ}44'00''$ de latitude nord et $84^{\circ}51'00''$ de longitude ouest) au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $84^{\circ}45'00''$ de longitude ouest.

La limite nord est une ligne allant plein est du point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $84^{\circ}45'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $83^{\circ}00'00''$ de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne allant plein sud du point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $83^{\circ}00'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $73^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $83^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant au cap Charles-Yorke, sur l'île de Baffin (péninsule Borden), au point $73^{\circ}44'00''$ de latitude nord et $82^{\circ}49'00''$ de longitude ouest.

48 - Bassin versant Eclipse Sound

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Eclipse Sound est situé dans le coin nord-est de l'île de Baffin entre le cap Macculloch (à l'extrême nord-est de l'île) et le cap Charles-Yorke (sur la péninsule Borden à l'ouest de l'embouchure de la rivière Charles-Yorke). Il déverse ses eaux dans le détroit d'Éclipse, le détroit de Lancaster, la baie de Baffin et de nombreux autres détroits et baies. La limite du bassin versant s'étend dans le détroit de Lancaster et jusqu'à la frontière canadienne dans la baie de Baffin, et inclut de nombreuses îles au large, comme l'île Bylot.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Eclipse Sound, sur l'île de Baffin, commence au cap Macculloch, à la pointe nord-est de l'île de Baffin, au point $72^{\circ}29'00''$ de latitude nord et $75^{\circ}09'00''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Eclipse Sound et Baie de Baffin - Sud-ouest) jusqu'au point $71^{\circ}28'00''$ de latitude nord et $76^{\circ}56'50''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gifford;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Eclipse Sound et Gifford) jusqu'au point $71^{\circ}26'10''$ de latitude nord et $80^{\circ}54'20''$ de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Admiralty Inlet;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Eclipse Sound et Admiralty Inlet) jusqu'au cap Charles-Yorke (à l'extrême nord de la péninsule Borden) au point $73^{\circ}44'00''$ de latitude nord et $82^{\circ}49'00''$ de longitude ouest.

La limite du bassin versant Eclipse Sound s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest est une ligne allant du cap Charles-Yorke ($73^{\circ}44'00''$ de latitude nord et $82^{\circ}49'00''$ de longitude ouest) au point $73^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $83^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $83^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Lancaster).

La limite nord est une ligne allant du point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $83^{\circ}00'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $80^{\circ}00'00''$ de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à la frontière canadienne à peu près au point $74^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $70^{\circ}44'40''$ de longitude ouest.

La limite orientale est une droite allant de la frontière canadienne à peu près jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 70°44'40" de longitude ouest et revenant à l'île de Baffin au cap Macculloch, au point 72°29'00" de latitude nord et 75°09'00" de longitude ouest.

49 - Bassin versant Baie de Baffin - Sud-ouest

GÉNÉRALITÉS

La limite sud de la baie de Baffin est définie dans les *Limites des océans et des mers* publiées par l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, 3^e édition, 1953, comme étant « le 70^e parallèle nord entre le Groenland et la Terre de Baffin ».

Le bassin versant Baie de Baffin - Sud-ouest est situé du côté nord-est de l'île de Baffin. Il est situé entre un point sans nom sur la côte à une latitude de 70°- la limite entre la baie de Baffin et le détroit de Davis (juste au nord du cap Aston et de la rivière Kuuktannaq) et le cap Macculloch, à la pointe nord-est de l'île de Baffin. Les eaux de ce bassin versant se déversent dans la baie de Baffin et ses nombreux détroits et baies, mais la limite du bassin versant s'étend jusqu'à la frontière canadienne dans la baie de Baffin et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Baie de Baffin - Sud-ouest, sur l'île de Baffin, commence à un point sans nom sur la côte à une latitude de 70°00'00" Nord - la limite entre la baie de Baffin et le détroit de Davis (juste au nord du cap Aston et de la rivière Kuuktannaq) au point 70°00'00" de latitude nord et 67°20'40" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Baie de Baffin - Sud-ouest et Détroit de Davis - Nord-ouest) jusqu'au point 69°25'00" de latitude nord et 71°19'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant MacDonald;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Baie de Baffin - Sud-ouest et MacDonald) jusqu'au point 71°07'00" de latitude nord et 76°16'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Gifford;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Baie de Baffin - Sud-ouest et Gifford) jusqu'au point 71°28'00" de latitude nord et 76°56'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Eclipse Sound;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Baie de Baffin - Sud-ouest et Eclipse Sound) jusqu'au cap Macculloch, à la pointe nord-est de l'île de Baffin, au point 72°29'00" de latitude nord et 75°09'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Baie de Baffin - Sud-Ouest s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du cap Macculloch (72°29'00" de latitude nord et 75°09'00" de longitude ouest) jusqu'à la frontière canadienne à peu près au point 74°15'00" de latitude nord et 70°44'40" de longitude ouest.

La limite orientale suit la frontière canadienne à partir du point 74°15'00" de latitude nord et 70°44'40" de longitude ouest, environ, jusqu'à à peu près le point 70°00'00" de latitude nord et 61°02'52" de longitude ouest (la limite entre la baie de Baffin et le détroit de Davis).

La limite sud est une ligne allant du point 70°00'00" de latitude nord et 61°02'52" de longitude ouest pour revenir à l'île de Baffin à un point sans nom (juste au nord du cap Aston et de la rivière Kuuktannaq) au point 70°00'00" de latitude nord et 67°20'40" de longitude ouest.

50 - Bassin versant Détroit de Davis - Nord-ouest

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Détroit de Davis - Nord-ouest est situé du côté est de l'île de Baffin, mais inclut la zone de drainage vers la portion nord-ouest du détroit de Davis. Il est situé entre le cap Dyer sur la péninsule de Cumberland (la pointe la plus orientale de l'île de Baffin dans le détroit de Davis) et un point sans nom sur la côte à une latitude de 70°00'00" Nord - la limite entre la baie de Baffin et le détroit de Davis (juste au nord du cap Aston et de la rivière Kuuktannaq). Ce bassin versant de l'île de Baffin déverse ses eaux dans le détroit de Davis et ses nombreux détroits et baies, mais la limite du bassin versant s'étend jusqu'à la frontière canadienne dans le détroit de Davis et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Détroit de Davis - Nord-ouest, sur l'île de Baffin, commence au cap Dyer sur la péninsule de Cumberland (la pointe la plus orientale de l'île de Baffin dans le détroit de Davis) au point 66°37'00" de latitude nord et 61°16'00" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest et nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit de Davis - Nord-ouest et Cumberland Sound - Nord) jusqu'au point 67°24'40" de latitude nord et 66°27'40" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Koukdjuak;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit de Davis - Nord-ouest et Koukdjuak) jusqu'au point 68°01'20" de latitude nord et 68°58'50" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant MacDonald;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit de Davis - Nord-ouest et MacDonald) jusqu'au point 69°25'00" de latitude nord et 71°19'10" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de la baie de Baffin - Sud-ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit de Davis - Nord-ouest et Baie de Baffin - Sud-ouest) jusqu'à un point sans nom sur la côte à une latitude de 70°00'00" Nord – la limite entre la baie de Baffin et le détroit de Davis (juste au nord du cap Aston et de la rivière Kuuktannaq) au point 70°00'00" de latitude nord et 67°20'40" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Détroit de Davis - Nord-ouest s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du point 70°00'00" de latitude nord et 67°20'40" de longitude ouest, le long de la limite entre le détroit de Davis et la baie de Baffin, jusqu'à la

frontière canadienne dans le détroit de Davis à peu près au point 70°00'00" de latitude nord et 61°02'52" de longitude ouest.

La limite orientale suit la frontière canadienne à partir à peu près du point 70°00'00" de latitude nord et 61°02'52" de longitude ouest jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 57°37'53" de longitude ouest environ, dans le détroit de Davis.

La limite sud est une ligne allant du point 66°30'00" de latitude nord et 57°37'53" de longitude ouest jusqu'au point 66°30'00" de latitude nord et 60°44'40" de longitude ouest; de là, elle revient en ligne droite à l'île de Baffin au cap Dyer, sur la péninsule de Cumberland (la pointe la plus orientale de l'île de Baffin, dans le détroit de Davis), au point 66°37'00" de latitude nord et 61°16'00" de longitude ouest.

51 - Bassin versant Cumberland Sound - Nord

GÉNÉRALITÉS

La baie de Cumberland est un grand bras du détroit de Davis dans l'île de Baffin. Le bassin versant a été divisé en deux : le bassin versant Cumberland Sound - Nord et le bassin versant Cumberland Sound - Sud, à peu près d'égale grandeur et divisés le long du milieu de la baie.

Le bassin versant Cumberland Sound - Nord est situé du côté sud-est de l'île de Baffin. Il est situé entre un point sans nom dans la baie de Cumberland (fjord Kangilo), à l'ouest de la péninsule False Passage, et le cap Dyer sur la péninsule Cumberland (la pointe la plus orientale de l'île de Baffin dans le détroit de Davis). Les eaux de ce bassin versant de l'île de Baffin se déversent dans la baie de Cumberland, ainsi que dans de nombreux autres détroits et baies, mais la limite du bassin versant s'étend jusqu'à la frontière canadienne dans le détroit de Davis et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

Le bassin versant Cumberland Sound - Nord, sur l'île de Baffin, commence en un point sans nom dans la baie de Cumberland (fjord Kangilo), à l'ouest de la péninsule False Passage, au point $66^{\circ}30'30''$ de latitude nord et $67^{\circ}56'20''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Cumberland Sound - Nord et Cumberland Sound - Sud) jusqu'au point $66^{\circ}32'30''$ de latitude nord et $68^{\circ}19'00''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Koukdjuak;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Cumberland Sound - Nord et Koukdjuak) jusqu'au point $67^{\circ}24'40''$ de latitude nord et $66^{\circ}27'40''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Détroit de Davis - Nord-ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Cumberland Sound - Nord et Détroit de Davis - Nord-Ouest) jusqu'au cap Dyer, sur la péninsule Cumberland, au point $66^{\circ}37'00''$ de latitude nord et $61^{\circ}16'00''$ de longitude ouest (la pointe la plus orientale de l'île de Baffin dans le détroit de Davis).

La limite du bassin versant Cumberland Sound - Nord s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du cap Dyer ($66^{\circ}37'00''$ de latitude nord et $61^{\circ}16'00''$ de longitude ouest) jusqu'au point $66^{\circ}30'00''$ de latitude nord et $60^{\circ}44'40''$ de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à la frontière canadienne dans le détroit de Davis à peu près au point $66^{\circ}30'00''$ de latitude nord et $57^{\circ}37'53''$ de longitude ouest.

La limite est suit la frontière canadienne à partir du point 66°30'00" de latitude nord et 57°37'53" de longitude ouest, environ, jusqu'au point 64°00'00" de latitude nord et 57°51'45" de longitude ouest.

La limite sud est une ligne allant de la frontière canadienne au point 64°00'00" de latitude nord et 57°51'45" de longitude ouest jusqu'au point 64°00'00" de latitude nord et 62°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 64°30'00" de latitude nord et 64°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 65°00'00" de latitude nord et 65°15'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 65°30'00" de latitude nord et 66°15'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°45'30" de latitude nord et 66°15'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 66°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°04'40" de latitude nord et 66°44'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°07'10" de latitude nord et 67°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°08'00" de latitude nord et 67°14'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°11'30" de latitude nord et 67°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°15'00" de latitude nord et 67°38'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°22'40" de latitude nord et 67°44'50" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à l'île de Baffin en un point sans nom dans la baie de Cumberland (fjord Kangilo), à l'ouest de la péninsule False Passage, au point 66°30'30" de latitude nord et 67°56'20" de longitude ouest.

52 - Bassin versant Cumberland Sound - Sud

GÉNÉRALITÉS

La baie de Cumberland est un large bras du détroit de Davis dans l'île de Baffin. Le bassin versant a été divisé en deux : le bassin versant Cumberland Sound - Nord et le bassin versant Cumberland Sound - Sud, à peu près d'égale grandeur et divisés le long du milieu de la baie.

Le bassin versant Cumberland Sound - Sud est situé du côté sud-est de l'île de Baffin. Il se trouve entre un point sans nom sur la péninsule Hall et un point sans nom dans la baie de Cumberland (fjord Kangilo), à l'ouest de la péninsule False Passage. Les eaux de ce bassin versant de l'île de Baffin se déversent dans la baie de Cumberland, ainsi que dans de nombreux autres détroits et baies, mais la limite du bassin versant s'étend jusqu'à la frontière canadienne dans le détroit de Davis et inclut de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Cumberland Sound - Sud, sur l'île de Baffin, commence en un point sans nom sur la péninsule Hall (à l'ouest du cap Haven et à l'est du cap Farrington), au point $62^{\circ}52'30''$ de latitude nord et $64^{\circ}42'20''$ de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Cumberland Sound - Sud et Frobisher Bay) jusqu'au point $64^{\circ}25'10''$ de latitude nord et $68^{\circ}31'50''$ de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Koukdjuak;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Cumberland Sound - Sud et Koukdjuak) jusqu'au point $66^{\circ}32'30''$ de latitude nord et $68^{\circ}19'00''$ de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Cumberland Sound - Nord;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Cumberland Sound - Sud et Cumberland Sound - Nord) jusqu'à un point sans nom dans la baie de Cumberland (fjord Kangilo) à l'ouest de la péninsule False Passage, au point $66^{\circ}30'30''$ de latitude nord et $67^{\circ}56'20''$ de longitude ouest.

La limite du bassin versant Cumberland Sound - Sud s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne, à partir de la baie de Cumberland, allant du point $66^{\circ}30'30''$ de latitude nord et $67^{\circ}56'20''$ de longitude ouest au point $66^{\circ}22'40''$ de latitude nord et $67^{\circ}44'50''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $66^{\circ}15'00''$ de latitude nord et $67^{\circ}38'40''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $66^{\circ}11'30''$ de latitude nord et $67^{\circ}30'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°08'00" de latitude nord et 67°14'50" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°07'10" de latitude nord et 67°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°04'40" de latitude nord et 66°44'40" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°00'00" de latitude nord et 66°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 66°45'30" de latitude nord et 66°15'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 65°30'00" de latitude nord et 66°15'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 65°00'00" de latitude nord et 65°15'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 64°30'00" de latitude nord et 64°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 64°00'00" de latitude nord et 62°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à la frontière canadienne à peu près au point 64°00'00" de latitude nord et 57°51'45" de longitude ouest.

La limite est suit la frontière canadienne à partir du point 64°00'00" de latitude nord et 57°51'45" de longitude ouest jusqu'au point 62°00'00" de latitude nord et 57°21'00" de longitude ouest.

La limite sud est une ligne allant de la frontière canadienne à peu près du point 62°00'00" de latitude nord et 57°21'00" de longitude ouest jusqu'au point 62°00'00" de latitude nord et 60°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 62°48'30" de latitude nord et 64°27'10" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à l'île de Baffin en un point sans nom sur la péninsule Hall au point 62°52'30" de latitude nord et 64°42'20" de longitude ouest.

53 - Bassin versant Frobisher Bay

GÉNÉRALITÉS

À l'est. « Une ligne allant du cap East Bluff, à l'extrême sud-est de l'île de Baffin (61°53'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest), jusqu'à Point Meridian, à l'extrême ouest des îles Lower Savage, le long de la côte jusqu'à son extrême sud-ouest et de là jusqu'à l'extrême ouest de l'île Resolution, puis par son rivage sud-ouest jusqu'au promontoire Hatton, son point sud, de là jusqu'à cap Chidley (Labrador) (60°24'00" de latitude nord et 64°26'00" de longitude ouest). »

Le bassin versant Frobisher Bay est situé dans le coin sud-est de l'île de Baffin. Il se trouve entre le cap East Bluff (l'extrême sud-est de l'île de Baffin sur la péninsule Meta Incognita), à l'entrée sud de la baie Frobisher et un point sans nom sur la péninsule Hall, à l'entrée nord de la baie Frobisher. Les eaux du bassin versant sur l'île de Baffin se déversent dans la baie Frobisher, mais la limite du bassin versant s'étend jusqu'à la frontière canadienne, et inclut toutes les îles et les portions d'île dans le détroit de Davis à l'est du détroit d'Hudson.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Frobisher Bay, sur l'île de Baffin, commence au cap East Bluff (l'extrême sud-est de l'île de Baffin sur la péninsule Meta Incognita), au point 61°53'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Frobisher Bay et Détroit d'Hudson Nord et Ouest) jusqu'au point 63°50'30" de latitude nord et 70°19'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Koukdjuak;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Frobisher Bay et Koukdjuak) jusqu'au point 64°25'10" de latitude nord et 68°31'50" de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Cumberland Sound - Sud ;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Frobisher Bay et Cumberland Sound - Sud) jusqu'à un point sans nom sur la péninsule Hall (à l'ouest du cap Haven et à l'est du cap Farrington) au point 62°52'30" de latitude nord et 64°42'20" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Frobisher Bay s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant de l'île de Baffin à un point sans nom sur la péninsule Hall, au point 62°52'30" de latitude nord et 64°42'20" de longitude ouest, jusqu'au point 62°48'30" de latitude nord et 64°27'10" de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 62°00'00" de latitude nord et 60°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à la frontière canadienne à peu près au point 62°00'00" de latitude nord et 57°21'00" de longitude ouest.

La limite est suit la frontière canadienne à partir du point 62°00'00" de latitude nord et 57°21'00" de longitude ouest, environ, jusqu'au point 60°00'00" de latitude nord et 56°37'06" de longitude ouest (qui est sur la limite entre le détroit de Davis et la mer du Labrador).

La limite sud est une ligne qui suit la limite entre le détroit de Davis et la mer du Labrador plein ouest à partir du point 60°00'00" de latitude nord et 56°37'06" de longitude ouest jusqu'au point 60°00'00" de latitude nord et 63°30'00" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point 60°00'00" de latitude nord et 63°30'00" de longitude ouest jusqu'au point 60°22'40" de latitude nord et 64°00'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à l'extrême sud de l'île Resolute (en fait, une île voisine de l'île Resolute) au promontoire Hatton (61°19'00" de latitude nord et 64°47'00" de longitude ouest);

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux (traversant à l'île Resolute au point 61°22'00" de latitude nord et 64°45'50" de longitude ouest) jusqu'à l'extrême ouest de l'île Resolution au point 61°37'10" de latitude nord et 65°28'10" de longitude ouest;

de là, la limite est une droite allant jusqu'à l'extrême sud-ouest des îles Lower Savage au point 61°45'20" de latitude nord et 65°50'20" de longitude ouest;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans l'île jusqu'à Point Meridian, l'extrême ouest des îles Lower Savage (61°47'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest);

de là, elle revient en ligne droite au cap East Bluff, l'extrême sud-est de l'île de Baffin sur la péninsule Meta Incognita (61°53'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest).

54 - Bassin versant Melville Island

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Melville Island se compose de l'île Melville et de nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent dans le détroit de Hazen, la baie Hecla and Griper, le chenal Byam-Martin, le détroit du Vicomte-de-Melville, le détroit de McClure, le détroit de Kellett, le détroit de Fitzwilliam, et de nombreux autres détroits et baies. Le nom de l'île Melville, qui est la plus grande île dans ce bassin versant, a été attribué au bassin. Le bassin versant en entier est divisé par la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, environ 37 % des terres étant situées au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Melville Island au Nunavut est principalement en mer, mais coupe l'île le long du 110^e parallèle, où elle rejoint les points suivants.

La limite du bassin versant Melville Island sur l'île Melville commence sur la côte sud, sur la péninsule Dundas, au point 74°50'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest (un point juste à l'est du cap Halse – 74°50'02" de latitude nord et 110°02'08" de longitude ouest);

de là, la limite suit la frontière plein nord dans l'île jusqu'à la côte sur la baie Sabine au point 75°32'50" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein nord en travers de la baie Sabine pour passer en biais devant une pointe de la péninsule Sabine (entre la baie Sabine et la baie Eldridge) juste à l'est du cap Mudge, du point 75°53'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 75°54'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest;

de là, la limite suit la frontière plein nord au travers de la baie Eldridge pour encore une fois passer en biais devant une partie de la péninsule Sabine à partir du point 76°14'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest (un point juste à l'ouest de Chads Point (76°12'00" de latitude nord et 109°54'00" de longitude ouest) jusqu'au point 76°29'15" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest (sur la côte de la péninsule Sabine à la baie Hoyle).

La limite du bassin versant Melville Island s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest (nord) est une ligne allant plein nord de la péninsule Sabine, sur l'île Melville, au point 76°29'15" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest le long de la frontière du Nunavut jusqu'au point 77°10'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Hazen.

La limite nord est une ligne plein ouest allant du point 77°10'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 77°10'00" de latitude nord et 108°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Hazen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°55'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Desbarats.

La limite orientale est une ligne plein sud allant du point 76°55'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest, en passant par le chenal Byam-Martin, jusqu'au point 75°00'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le chenal Byam (à l'ouest de l'île Byam-Martin);

de là, elle s'étend en ligne droite plein sud jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le détroit du Vicomte-de-Melville.

La limite sud est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest (sud) est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest dans le détroit du Vicomte-de-Melville, revenant à la côte sud de l'île Melville sur la péninsule Dundas au point 74°50'30" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

55 – Bassin versant Bathurst et Cornwallis Islands

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Bathurst et Cornwallis Islands se compose de l'île Bathurst et de l'île Cornwallis, ainsi que de nombreuses îles au large. Les eaux du bassin versant se déversent dans le détroit de Desbarats, le détroit de Penny, le chenal Wellington, le détroit de Barrow, le détroit du Vicomte-de-Melville, le chenal Byam-Martin, et de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Bathurst et Cornwallis Islands est entièrement en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant d'un point à 76°55'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Desbarats jusqu'au point 76°55'00" de latitude nord et 104°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 103°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°10'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Maclean;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°15'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest dans le chenal Belcher.

La limite orientale est une ligne allant plein sud du point 77°20'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Penny;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°30'00" de latitude nord et 96°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°00'00" de latitude nord et 96°20'00" de longitude ouest dans le chenal Queens;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°53'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°45'00" de latitude nord et 95°00'00" de longitude ouest dans le chenal Maury;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°40'00" de latitude nord et 94°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°30'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest dans le chenal Wellington;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Barrow).

La limite sud est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Barrow jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 99°30'00" de longitude ouest dans le chenal Parry;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 103°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit du Vicomte-de-Melville).

La limite ouest est une ligne allant d'un point dans le détroit du Vicomte-de-Melville à 74°15'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 75°00'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le chenal Byam (à l'ouest de l'île Byam-Martin);

de là, elle s'étend en ligne droite plein nord jusqu'au chenal Byam-Martin, revenant au point 76°55'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Desbarats.

56 - Bassin versant Devon Island - Ouest

GÉNÉRALITÉS

L'île Devon est une grande île située entre l'île Ellesmere et l'île de Baffin. L'île a été divisée en deux bassins versants : le bassin versant Devon Island - Ouest (qui inclut la péninsule Grinnell, l'île Devon Ouest et l'île Devon Sud); et le bassin versant Devon Island - Est (qui inclut la côte nord de l'île Devon, dont les eaux se déversent au sud de l'île Ellesmere, et l'île Devon Est, dont les eaux se déversent dans la baie de Baffin). Ces deux bassins versants sont de taille à peu près égale (54 % et 46 % respectivement) et s'étendent en mer, incluant de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Devon Island - Ouest, sur l'île Devon, commence au cap Pakington (à l'extrémité nord de l'île Devon dans la baie Norwegian, à l'ouest du détroit de Cardigan et au nord de l'île Kent) au point 76°41'00" de latitude nord et 91°42'00" de longitude ouest, et suit la ligne de partage des eaux en direction sud et est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Devon Island - Ouest et Devon Island - Est) jusqu'au cap Sherard (à l'extrémité sud-est de l'île Devon dans la baie de Baffin), 74°36'00" de latitude nord et 80°13'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Devon Island - Ouest s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite orientale est une ligne allant du cap Sherard (74°36'00" de latitude nord et 80°13'00" de longitude ouest) au point 74°34'20" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à un point dans le chenal Parry (détroit de Lancaster) à 74°15'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest.

La limite sud est une ligne dans le chenal Parry, le long d'un parallèle de 74°15' de latitude, allant du point 74°15'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 83°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Lancaster); de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 84°45'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 89°40'00" de longitude ouest dans chenal Parry (détroit de Barrow); de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne allant du point 74°15'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Barrow) jusqu'au point 75°30'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest dans le chenal Wellington;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°40'00" de latitude nord et 94°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°45'00" de latitude nord et 95°00'00" de longitude ouest dans le chenal Maury;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°53'00" de latitude nord et 96°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°00'00" de latitude nord et 96°20'00" de longitude ouest dans le chenal Queens;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°30'00" de latitude nord et 96°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Penny;

de là, elle s'étend en ligne droite plein nord to 77°20'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest dans le chenal Belcher.

La limite nord est une ligne allant du point 77°20'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest dans le chenal Belcher jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest dans la baie Norwegian;

de là, elle s'étend en ligne droite plein sud jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à l'île Devon au cap Pakington (76°41'00" de latitude nord et 91°42'00" de longitude ouest).

57 - Bassin versant Devon Island - Est

GÉNÉRALITÉS

L'île Devon est une grande île située entre l'île Ellesmere et l'île de Baffin. L'île a été divisée en deux bassins versants : le bassin versant Devon Island - Ouest (qui inclut la péninsule Grinnell, l'île Devon Ouest et l'île Devon Sud); et le bassin versant Devon Island - Est (qui inclut la côte nord de l'île Devon, dont les eaux se déversent au sud de l'île Ellesmere, et l'île Devon Est, dont les eaux se déversent dans la baie de Baffin). Ces deux bassins versants sont de taille à peu près égale (54 % et 46 % respectivement) et s'étendent en mer, incluant de nombreuses îles au large.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Devon Island - Est, sur l'île Devon, commence au cap Sherard (à l'extrémité sud-est de l'île Devon dans la baie de Baffin) ($74^{\circ}36'00''$ de latitude nord et $80^{\circ}13'00''$ de longitude ouest) et suit la ligne de partage des eaux dans une direction ouest et nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Devon Island - Est et Devon Island - Ouest) jusqu'au cap Pakington (à l'extrémité nord de l'île Devon dans la baie Norwegian, à l'ouest du détroit de Cardigan et de l'île Kent Nord) ($76^{\circ}41'00''$ de latitude nord et $91^{\circ}42'00''$ de longitude ouest).

La limite du bassin versant Devon Island - Est s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest (nord) est une droite presque plein nord allant du cap Pakington ($76^{\circ}41'00''$ de latitude nord et $91^{\circ}42'00''$ de longitude ouest) au point $77^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $92^{\circ}00'00''$ de longitude ouest, dans la baie Norwegian.

La limite nord est une droite allant du point $77^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $92^{\circ}00'00''$ de longitude ouest jusqu'au point $77^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $90^{\circ}50'00''$ de longitude ouest dans la baie Norwegian;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}41'50''$ de latitude nord et $90^{\circ}43'30''$ de longitude ouest dans le détroit de Cardigan;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}25'50''$ de latitude nord et $90^{\circ}08'20''$ de longitude ouest dans le détroit de Fram;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}23'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}39'30''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}20'40''$ de latitude nord et $89^{\circ}20'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}20'40''$ de latitude nord et $89^{\circ}05'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Jones;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $87^{\circ}23'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $81^{\circ}24'30''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°47'50" de latitude nord et 79°57'40" de longitude ouest dans le détroit de Lady Ann;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 75°40'00" de latitude nord et 79°38'50" de longitude ouest dans le détroit de Lady Ann;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à la frontière canadienne dans la baie de Baffin à peu près au point 75°40'00" de latitude nord et 73°54'20" de longitude ouest.

La limite est suit la frontière canadienne à partir du point 75°40'00" de latitude nord et 73°54'20" de longitude ouest, environ, jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 70°44'40" de longitude ouest, environ, dans la baie de Baffin.

La limite sud est une droite allant du point 74°15'00" de latitude nord et 70°44'40" de longitude ouest jusqu'au point 74°15'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest dans le chenal Parry (détroit de Lancaster).

La limite ouest (sud) est une droite allant du point 74°15'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 74°34'20" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à l'île Devon au cap Sherard (74°36'00" de latitude nord et 80°13'00" de longitude ouest).

58 - Bassin versant Sverdrup Islands

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Sverdrup Islands est situé dans le coin nord-ouest du Nunavut et inclut la totalité des îles Sverdrup à partir de la frontière entre le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à la côte ouest de l'île Axel-Heiberg. La frontière du Nunavut au 110^e méridien passe en biais devant quelques îles. La limite du bassin versant des îles Sverdrup est principalement en mer. Environ 86 % de la totalité du bassin versant des îles Sverdrup est située au Nunavut.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Sverdrup Islands sur l'île Axel-Heiberg commence à un point sans nom en 80°54'20" de latitude nord et 95°27'00" de longitude ouest (à l'extrémité nord-ouest de l'île Axel-Heiberg) et suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants des îles Sverdrup et des détroits de Nansen et d'Eureka) jusqu'à Hyperite Point, au point 78°09'00" de latitude nord et 88°53'00" de longitude ouest (à l'extrémité sud de l'île Axel-Heiberg).

La limite du bassin versant Sverdrup Islands s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite orientale est une ligne partant de Hyperite Point en 78°09'00" de latitude nord et 88°53'00" de longitude ouest (à l'extrémité sud de l'île Axel-Heiberg) jusqu'au point 78°00'00" de latitude nord et 90°00'00" de longitude ouest dans la baie Norwegian; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°40'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest.

La limite sud est une ligne allant du point 77°20'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest, dans la baie Norwegian, jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 98°00'00" de longitude ouest dans le chenal Belcher; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 100°00'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°15'00" de latitude nord et 101°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Maclean; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°10'00" de latitude nord et 102°00'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 103°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Desbarats; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°55'00" de latitude nord et 104°00'00" de longitude ouest; de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°55'00" de latitude nord et 105°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°10'00" de latitude nord et 108°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Hazen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à la frontière du Nunavut au point 77°10'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest (sud) est une ligne allant plein nord du point 77°10'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'à la côte sud de l'île Mackenzie-King au point 77°55'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Sverdrup Islands, sur l'île Mackenzie-King, commence au point 77°55'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest et suit la frontière plein nord jusqu'à la côte nord de l'île Mackenzie-King au point 78°07'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest (centrale) est une ligne allant plein nord de la côte nord de l'île Mackenzie-King au point 78°07'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest d'un côté à l'autre du détroit de Wilkins jusqu'à la côte sud de l'île Borden au point 78°19'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Sverdrup Islands sur l'île Borden commence au point 78°19'10" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest, et suit la frontière plein nord jusqu'à la côte nord de l'île Borden au point 78°41'40" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest (nord) est une ligne allant plein nord de la côte nord de l'île Borden au point 78°41'40" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'à un point dans l'océan Arctique en 81°00'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite nord est une ligne allant du point 81°00'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest pour revenir à un point sans nom sur l'île Axel-Heiberg en 80°54'20" de latitude nord et 95°27'00" de longitude ouest.

59 - Bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound est situé sur l'île Ellesmere entre Iceberg Point (sur la côte ouest de l'île Ellesmere à l'extrême nord-ouest de la péninsule Fosheim) et le cap Lands End (à l'extrémité sud-ouest de l'île Ellesmere dans la baie Norwegian, face à l'île Kent Nord). Il inclut également de nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent à l'ouest dans le détroit d'Eureka, le fjord Baumann, la baie Norwegian, et de nombreux autres détroits et baies.

Le bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound s'étend ensuite à l'île Axel-Heiberg entre Hyperite Point (à l'extrémité sud de l'île Axel-Heiberg, la plus grande des îles Sverdrup, dans la baie Norwegian) et un point sans nom à l'extrémité nord-ouest de l'île. Ses eaux se déversent à l'est dans la baie Norwegian, le détroit d'Eureka, le détroit de Nansen, l'océan Arctique, et de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound sur l'île Ellesmere commence à Iceberg Point, à $80^{\circ}19'00''$ de latitude nord et $86^{\circ}22'00''$ de longitude ouest (sur la côte ouest de l'île Ellesmere à l'extrême nord-ouest de la péninsule Fosheim) et suit la ligne de partage des eaux en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Nansen Sound et Eureka Sound et Greely Fiord) jusqu'au point $79^{\circ}23'40''$ de latitude nord et $79^{\circ}54'10''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant de l'île Ellesmere Sud-Est;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Nansen Sound et Eureka Sound Nansen Sound et Eureka Sound Nansen Sound et Eureka Sound et île d'Ellesmere - Sud-est) jusqu'au point $77^{\circ}00'50''$ de latitude nord et $83^{\circ}15'00''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant île d'Ellesmere - Sud;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Nansen Sound et Eureka Sound et île d'Ellesmere Sud) jusqu'au cap Lands End au point $76^{\circ}51'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}32'00''$ de longitude ouest (à l'extrémité sud-ouest de l'île Ellesmere dans la baie Norwegian, face à l'île Kent Nord).

La limite du bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite ouest (sud) est une ligne allant du cap Lands End ($76^{\circ}51'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}32'00''$ de longitude ouest) jusqu'au point $77^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}50'00''$ de longitude ouest dans la baie Norwegian;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $77^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $90^{\circ}50'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°20'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°40'00" de latitude nord et 92°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 78°00'00" de latitude nord et 90°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'à Hyperite Point (78°09'00" de latitude nord et 88°53'00" de longitude ouest) (à l'extrémité sud de l'île Axel-Heiberg, une pointe de terre entre le fjord Glacier et le détroit d'Eureka [fjord Wolf]).

La limite du bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound sur l'île Axel-Heiberg commence à Hyperite Point (78°09'00" de latitude nord et 88°53'00" de longitude ouest) (à l'extrémité sud de l'île Axel-Heiberg) et suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Nansen Sound et Eureka Sound et Sverdrup Islands) jusqu'à un point sans nom en 80°54'20" de latitude nord et 95°27'00" de longitude ouest (à l'extrémité nord-ouest de l'île Axel-Heiberg, dans le chenal Sverdrup et l'océan Arctique).

La limite du bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite sud est une ligne allant d'un point sans nom en 80°54'20" de latitude nord et 95°27'00" de longitude ouest jusqu'à la frontière du Nunavut au point 81°00'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest dans l'océan Arctique.

La limite ouest (nord) est une ligne suivant la frontière du Nunavut plein nord du point 81°00'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 81°30'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite nord est une ligne plein est dans l'océan Arctique allant de la frontière du Nunavut au point 81°30'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 81°30'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne allant du point 81°30'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest dans l'océan Arctique au point 81°15'00" de latitude nord et 91°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Nansen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 81°00'00" de latitude nord et 90°30'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 80°45'00" de latitude nord et 90°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 80°30'00" de latitude nord et 88°00'00" de longitude ouest;

de là, elle revient en ligne droite à Iceberg Point au point 80°19'00" de latitude nord et 86°22'00" de longitude ouest (sur la côte ouest de l'île Ellesmere à l'extrême nord-ouest de la péninsule Fosheim).

60 - Bassin versant Greely Fiord

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Greely Fiord est situé sur l'île Ellesmere entre le cap Colgate (sur la côte nord-ouest de l'île Ellesmere dans l'océan Arctique) et Iceberg Point (sur la côte ouest de l'île Ellesmere à l'extrême nord-ouest de la péninsule Fosheim dans le détroit de Nansen ou le détroit d'Eureka), et inclut de nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent à l'ouest dans le fjord Greely, le détroit de Nansen, l'océan Arctique, et de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Greely Fiord sur l'île Ellesmere commence au cap Colgate au point $81^{\circ}49'00''$ de latitude nord et $91^{\circ}02'00''$ de longitude ouest (sur la côte nord-ouest de l'île Ellesmere, sur la péninsule Kleybolte) et suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Greely Fiord et Océan Arctique et Lincoln Sea) jusqu'au point $81^{\circ}50'30''$ de latitude nord et $76^{\circ}52'00''$ de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Île d'Ellesmere - Nord-est;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Greely Fiord et Île d'Ellesmere - Nord-est) jusqu'au point $79^{\circ}25'00''$ de latitude nord et $79^{\circ}44'20''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Île d'Ellesmere - Sud-est;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction sud (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Greely Fiord et Île d'Ellesmere - Sud-est) jusqu'au point $79^{\circ}23'40''$ de latitude nord et $79^{\circ}54'10''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Greely Fiord et Nansen Sound et Eureka Sound) jusqu'à Iceberg Point au point $80^{\circ}19'00''$ de latitude nord et $86^{\circ}22'00''$ de longitude ouest (sur la côte ouest de l'île Ellesmere à l'extrême nord-ouest de la péninsule Fosheim).

La limite du bassin versant Greely Fiord s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite sud est une ligne allant d'Iceberg Point au point $80^{\circ}19'00''$ de latitude nord et $86^{\circ}24'00''$ de longitude ouest (sur la côte ouest de l'île Ellesmere à l'extrême nord-ouest de la péninsule Fosheim) jusqu'au point $80^{\circ}30'00''$ de latitude nord et $88^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Nansen;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $80^{\circ}45'00''$ de latitude nord et $90^{\circ}00'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $81^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $90^{\circ}30'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 81°15'00" de latitude nord et 91°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 81°30'00" de latitude nord et 93°00'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite plein ouest jusqu'à la frontière du Nunavut dans l'océan Arctique au point 81°30'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite ouest est une ligne dans l'océan Arctique qui suit la frontière du Nunavut plein nord à partir du point 81°30'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'au point 81°50'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest.

La limite nord est une droite partant de la frontière du Nunavut au point 81°50'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest pour retourner à l'île Ellesmere au cap Colgate (81°49'00" de latitude nord et 91°02'00" de longitude ouest).

61 - Bassin versant Océan Arctique et Lincoln Sea

GÉNÉRALITÉS

La limite sud de la mer de Lincoln est définie dans les *Limites des océans et des mers* publiées par l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, 3^e édition, 1953, comme allant « du cap Columbia jusqu'au rivage nord-est de l'île Ellesmere au cap Sheridan au cap Bryant (Groenland) jusqu'au Groenland au cap Morris-Jesup ».

La limite de l'océan Arctique est définie dans les *Limites des océans et des mers* publiées par l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, 3^e édition, 1953, comme allant « du cap Colgate à la pointe la plus occidentale de l'île Ellesmere; jusqu'au rivage nord de l'île Ellesmere au cap Columbia, de là, le long d'une ligne jusqu'au cap Morris-Jesup (Groenland) ».

Le bassin versant Océan Arctique et Lincoln Sea est le bassin versant le plus au nord au Canada; il est situé sur la côte nord de l'île Ellesmere, entre le cap Sheridan et le cap Colgate, y compris ses nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent au nord tant dans l'océan Arctique que dans la mer de Lincoln, ainsi que dans de nombreux détroits et baies. Le bassin versant s'étend jusqu'au pôle Nord.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Océan Arctique et Lincoln Sea sur l'île Ellesmere commence au cap Sheridan au point 82°28'00" de latitude nord et 61°30'00" de longitude ouest (la ligne de partage des eaux entre la mer de Lincoln et la baie de Baffin) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Océan Arctique et Lincoln Sea et île d'Ellesmere - Nord-est) jusqu'au point 81°50'30" de latitude nord et 76°52'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Greely Fiord;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Océan Arctique et Lincoln Sea et Greely Fiord) jusqu'au cap Colgate (sur la côte nord-ouest de l'île Ellesmere sur la péninsule Kleybolte) au point 81°49'00" de latitude nord et 91°02'00" de longitude ouest.

La limite du bassin versant Océan Arctique et Lincoln Sea s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite sud est une ligne allant du cap Colgate (81°49'00" de latitude nord et 91°02'00" de longitude ouest) jusqu'à la frontière du Nunavut au point 81°50'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest dans l'océan Arctique.

La limite ouest est une ligne qui suit la frontière du Nunavut plein nord à partir du point 81°50'00" de latitude nord et 110°00'00" de longitude ouest jusqu'au pôle Nord au point 90°00'00" de latitude nord et 00°00'00" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne qui suit la frontière canadienne à partir du pôle Nord (90°00'00" de latitude nord et 00°00'00" de longitude ouest) jusqu'au point 82°22'00" de latitude nord et 59°16'00" de longitude ouest environ (qui est sur la limite entre la mer de Lincoln et la baie de Baffin [détroit de Nares]); de là, elle revient en ligne droite à l'île Ellesmere au cap Sheridan au point 82°28'00" de latitude nord et 61°30'00" de longitude ouest.

62 - Bassin versant Île d'Ellesmere - Nord-est

GÉNÉRALITÉS

La limite nord de la baie de Baffin est définie dans les *Limites des océans et des mers* publiées par l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, 3^e édition, 1953, comme « une ligne allant du cap Sheridan (terre de Grant) (82°35' de latitude nord et 61°45' de longitude ouest) au cap Bryant (Groenland) ».

Le bassin versant Île d'Ellesmere - Nord-est est situé sur la côte nord-est de l'île Ellesmere, entre le cap Albert et le cap Sheridan (la ligne de partage des eaux entre la mer de Lincoln et la baie de Baffin), y compris ses nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent à l'est dans la baie de Baffin (détroit de Nares, chenal Kennedy et bassin Kane), ainsi que dans de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Île d'Ellesmere - Nord-est, sur l'île Ellesmere, commence au cap Albert au point 79°03'00" de latitude nord et 74°24'00" de longitude ouest (sur la côte est de l'île Ellesmere sur la péninsule Bache) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Nord-est et Île d'Ellesmere - Sud-est) jusqu'au point 79°25'00" de latitude nord et 79°44'20" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Greely Fiord;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Nord-est et Greely Fiord) jusqu'au point 81°50'30" de latitude nord et 76°52'00" de longitude ouest), où elle atteint le bassin versant Océan Arctique et Lincoln Sea;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Nord-est et Océan Arctique et Lincoln Sea) jusqu'au cap Sheridan au point 82°28'00" de latitude nord et 61°30'00" de longitude ouest (la ligne de partage des eaux entre la mer de Lincoln et la baie de Baffin).

La limite du bassin versant Île d'Ellesmere - Nord-est s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant du cap Sheridan (82°28'00" de latitude nord et 61°30'00" de longitude ouest) en direction est (suivant « une ligne allant du cap Sheridan, île Ellesmere (82°28'00" de latitude nord et 61°30'00" de longitude ouest) au cap Bryant (Groenland) ») jusqu'à la frontière canadienne à peu près au point 82°22'00" de latitude nord et 59°16'00" de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne qui suit la frontière canadienne à partir du point 82°22'00" de latitude nord et 59°16'00" de longitude ouest vers le sud au point 79°03'20" de latitude nord et 72°00'00" de longitude ouest dans le détroit de Nares.

La limite sud est une ligne allant de la frontière canadienne au point 79°03'20" de latitude nord et 72°00'00" de longitude ouest, et revenant à Ellesmere au cap Albert au point 79°03'00" de latitude nord et 74°24'00" de longitude ouest.

63 - Bassin versant Île d'Ellesmere - Sud-est

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Île d'Ellesmere - Sud-est est situé sur la côte sud-est de l'île Ellesmere, entre le cap Norton-Shaw (à l'extrémité sud-est de l'île Ellesmere dans la baie de Baffin) et le cap Albert, et inclut de nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent à l'est dans la baie de Baffin (détroit de Smith), ainsi que dans de nombreux autres détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Île d'Ellesmere - Sud-est sur l'île Ellesmere commence au cap Norton-Shaw au point $76^{\circ}27'40''$ de latitude nord et $78^{\circ}23'00''$ de longitude ouest (à l'extrémité sud-est de l'île Ellesmere dans la baie de Baffin) et suit la ligne de partage des eaux en direction ouest (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Sud-est et Île d'Ellesmere - Sud) jusqu'au point $77^{\circ}00'50''$ de latitude nord et $83^{\circ}15'00''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Nansen Sound et Eureka Sound;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Sud-est et Nansen Sound et Eureka Sound) jusqu'au point $79^{\circ}23'40''$ de latitude nord et $79^{\circ}54'10''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Greely Fiord;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Sud-est et Greely Fiord) jusqu'au point $79^{\circ}25'00''$ de latitude nord et $79^{\circ}44'20''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Île d'Ellesmere - Nord-est;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Sud-est et Île d'Ellesmere - Nord-est) jusqu'au cap Albert au point $79^{\circ}03'00''$ de latitude nord et $74^{\circ}24'00''$ de longitude ouest (sur la côte est de l'île Ellesmere sur la péninsule Bache).

La limite du bassin versant Île d'Ellesmere - Sud-est s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord est une ligne allant de cap Albert ($79^{\circ}03'00''$ de latitude nord et $74^{\circ}24'00''$ de longitude ouest) en direction est jusqu'à la frontière canadienne à peu près au point $79^{\circ}03'20''$ de latitude nord et $72^{\circ}00'00''$ de longitude ouest dans le détroit de Nares.

La limite orientale est une ligne qui suit la frontière canadienne du point $79^{\circ}03'20''$ de latitude nord et $72^{\circ}00'00''$ de longitude ouest vers le sud au point $76^{\circ}27'40''$ de latitude nord et $74^{\circ}44'20''$ de longitude ouest.

La limite sud est une ligne plein ouest partant de la frontière canadienne au point 76°27'40" de latitude nord et 74°44'20" de longitude ouest pour revenir à l'île Ellesmere au cap Norton-Shaw au point 76°27'40" de latitude nord et 78°23'00" de longitude ouest.

64 - Bassin versant Île d'Ellesmere - Sud

GÉNÉRALITÉS

Le bassin versant Île d'Ellesmere - Sud est situé sur la côte sud de l'île Ellesmere, entre le cap Lands End (à l'extrémité sud-ouest de l'île Ellesmere) et le cap Norton Shaw (à l'extrémité sud-est de l'île Ellesmere dans la baie de Baffin), et inclus de nombreuses îles au large. Ses eaux se déversent au sud dans le détroit de Jones et à l'est dans la baie de Baffin (détroit de Smith) ainsi que dans de nombreux détroits et baies.

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite du bassin versant Île d'Ellesmere - Sud, sur l'île Ellesmere, commence au cap Lands End au point $76^{\circ}51'00''$ de latitude nord et $89^{\circ}32'00''$ de longitude ouest (à l'extrémité sud-ouest de l'île Ellesmere dans la baie Norwegian, face à l'île Kent Nord) et suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Sud et Nansen Sound et Eureka Sound) jusqu'au point $77^{\circ}00'50''$ de latitude nord et $83^{\circ}15'00''$ de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Île d'Ellesmere – Sud -est;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux en direction est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Île d'Ellesmere - Sud et Île d'Ellesmere – Sud - est) jusqu'au cap Norton-Shaw au point $76^{\circ}27'40''$ de latitude nord et $78^{\circ}23'00''$ de longitude ouest (à l'extrémité sud-est de l'île Ellesmere dans la baie de Baffin).

La limite du bassin versant Île d'Ellesmere - Sud s'étend ensuite en mer, où elle rejoint les points suivants.

La limite nord (est) est une ligne allant plein est du cap Norton-Shaw ($76^{\circ}27'40''$ de latitude nord et $78^{\circ}23'00''$ de longitude ouest) jusqu'à la frontière canadienne au point $76^{\circ}27'40''$ de latitude nord et $74^{\circ}44'20''$ de longitude ouest.

La limite orientale est une ligne qui suit la frontière canadienne à partir du point $76^{\circ}27'40''$ de latitude nord et $74^{\circ}44'20''$ de longitude ouest vers le sud au point $75^{\circ}40'00''$ de latitude nord et $73^{\circ}54'20''$ de longitude ouest.

La limite sud est une ligne allant de la frontière canadienne au point $75^{\circ}40'00''$ de latitude nord et $73^{\circ}54'20''$ de longitude ouest jusqu'au point $75^{\circ}40'00''$ de latitude nord et $79^{\circ}38'50''$ de longitude ouest dans le détroit de Lady Ann;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $75^{\circ}47'50''$ de latitude nord et $79^{\circ}57'40''$ de longitude ouest;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $81^{\circ}24'30''$ de longitude ouest dans le détroit de Jones;
de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point $76^{\circ}00'00''$ de latitude nord et $87^{\circ}23'00''$ de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°20'40" de latitude nord et 89°05'00" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°20'40" de latitude nord et 89°20'00" de longitude ouest dans le détroit de Fram;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°23'00" de latitude nord et 89°39'30" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°25'50" de latitude nord et 90°08'20" de longitude ouest;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 76°41'50" de latitude nord et 90°43'30" de longitude ouest dans le détroit de Cardigan à l'ouest de l'île Kent Nord;

de là, elle s'étend en ligne droite jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 90°50'00" de longitude ouest dans la baie Norwegian.

La limite nord (ouest) est une droite allant du point 77°00'00" de latitude nord et 90°50'00" de longitude ouest jusqu'au point 77°00'00" de latitude nord et 89°50'00" de longitude ouest dans la baie Norwegian;

de là, elle s'étend en ligne droite, revenant à l'île Ellesmere au cap Lands End (76°51'00" de latitude nord et 89°32'00" de longitude ouest).

65 - Bassin versant Détroit d'Hudson Nord et Ouest

NOTA : LES BASSINS VERSANTS QUI COMPOSENT LE DÉTROIT D'HUDSON FIGURENT SUR LA CARTE DES BASSINS VERSANTS DU CANADA EN TANT QUE « DÉTROIT D'HUDSON OUEST » ET « DÉTROIT D'HUDSON NORD », AUXQUELS IL FAUT AJOUTER NEUF (9) BASSINS VERSANTS SITUÉS AU QUÉBEC. LA ZONE DE DRAINAGE VERS LE DÉTROIT D'HUDSON ET TOUTES LES ÎLES AU LARGE AU NUNAVUT SERONT COMBINÉES EN UN BASSIN VERSANT APPELÉ LE « BASSIN VERSANT DU DÉTROIT D'HUDSON NORD ET OUEST ».

GÉNÉRALITÉS

Le détroit d'Hudson est défini dans les *Limites des océans et des mers* publiées par l'Organisation hydrographique internationale, Monaco, 3^e édition, 1953, comme suit :

À l'ouest. « Une ligne allant de Nuvuk Point à Leyson Point, de là, par le rivage est de l'île de Southampton à Seahorse Point, son extrême est, de là, une ligne jusqu'à Lloyd Point (64°25'00" de latitude nord et 78°07'00" de longitude ouest), île de Baffin. »

Nota : Nuvuk Point est identifié sous le nom de pointe d'Ivujivik, 62°25'3" de latitude nord et 77°54'55" de longitude ouest, par la Commission de toponymie du Canada.

Au nord. « La côte sud de l'île de Baffin entre Lloyd Point et le cap East Bluff. »

À l'est. « Une ligne allant du cap East Bluff, l'extrême sud-est de l'île de Baffin (61°53'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest) jusqu'à Point Meridian, l'extrême ouest des îles Lower Savage, le long de la côte jusqu'à son extrême sud-ouest et de là, une ligne rejoignant l'extrême ouest de l'île Resolution, de son rivage sud-ouest jusqu'au promontoire Hatton, sa pointe sud, de là, une ligne jusqu'au cap Chidley (Labrador) (60°24'00" de latitude nord et 64°26'00" de longitude ouest). »

Au sud. « La partie continentale entre le cap Chidley et Nuvuk Point. »

DESCRIPTION DES LIMITES DU BASSIN VERSANT

La limite ouest du bassin versant Détroit d'Hudson Nord et Ouest est une ligne allant de la pointe d'Ivujivik au Québec (62°25'39" de latitude nord et 77°54'55" de longitude ouest) à Leyson Point (63°27'05" de latitude nord et 80°56'10" de longitude ouest), l'extrême sud-est de l'île de Southampton;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans l'île en direction nord (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit d'Hudson Nord et Ouest et îles de la baie d'Hudson) jusqu'au point 63°42'40" de latitude nord et 81°05'00" de longitude ouest, où elle atteint le bassin versant Southampton Island - Nord;

de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans l'île en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit d'Hudson Nord et Ouest et

Southampton Island - Nord) jusqu'à Seahorse Point (63°47'00" de latitude nord et 80°09'00" de longitude ouest), son extrême est; de là, la limite suit une ligne droite allant de Seahorse Point en mer au point 63°47'00" de latitude nord et 80°00'00" de longitude ouest; de là, la limite suit une ligne droite jusqu'à Lloyd Point (64°26'15" de latitude nord et 78°01'55" de longitude ouest) sur l'île de Baffin.

La limite nord du bassin versant Détroit d'Hudson Nord et Ouest sur l'île de Baffin suit la ligne de partage des eaux à partir de Lloyd Point en direction nord-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit d'Hudson Nord et Ouest et Aukpar) jusqu'au point 64°37'30" de latitude nord et 72°24'20" de longitude ouest) où elle atteint le bassin versant Koukdjuak; de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans l'île en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit d'Hudson Nord et Ouest et Koukdjuak) jusqu'au point 63°50'30" de latitude nord et 70°19'00" de longitude ouest) où elle atteint le bassin versant Frobisher Bay; de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans l'île en direction sud-est (laquelle ligne de partage est la limite entre les bassins versants Détroit d'Hudson Nord et Ouest et Frobisher Bay) jusqu'au cap East Bluff, l'extrême sud-est de l'île de Baffin (61°53'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest).

La limite est du bassin versant Détroit d'Hudson Nord et Ouest est une ligne allant du cap East Bluff, l'extrême sud-est de l'île de Baffin (61°53'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest) à Point Meridian, l'extrême ouest des îles Lower Savage (61°47'00" de latitude nord et 65°57'00" de longitude ouest); de là, la limite suit la ligne de partage des eaux dans l'île jusqu'à son extrême sud-ouest au point 61°45'20" de latitude nord et 65°50'20" de longitude ouest; de là, la limite suit une ligne allant jusqu'à l'extrême ouest de l'île Resolution au point 61°37'10" de latitude nord et 65°28'10" de longitude ouest; de là, la limite suit la ligne de partage des eaux (traversant à une autre île au point 61°22'00" de latitude nord et 64°45'50" de longitude ouest) jusqu'à son extrême sud au promontoire Hatton (61°19'00" de latitude nord et 64°47'00" de longitude ouest); de là, la limite suit une ligne droite en mer jusqu'au point 60°22'40" de latitude nord et 64°00'00" de longitude ouest; de là, la limite suit une ligne droite jusqu'au cap Chidley (Nunavut) sur l'île Killiniq (60°23'00" de latitude nord et 64°26'00" de longitude ouest); de là, la limite suit la ligne de partage des eaux (qui est la frontière entre le Nunavut et le Labrador) dans l'île jusqu'à la côte au point 60°18'30" de latitude nord et 64°30'50" de longitude ouest;

de là, la limite traverse à la partie continentale (qui est la frontière entre le Québec et le Labrador) au point 60°18'00" de latitude nord et 64°31'30" de longitude ouest.

La limite sud du bassin versant Détroit d'Hudson Nord et Ouest est le rivage québécois de la baie d'Ungava et du détroit d'Hudson. Elle va de la frontière Québec-Labrador à la pointe d'Ivujivik au Québec, traversant chaque rivière qui se déverse dans ces plans d'eau à son embouchure, de manière à inclure toutes les îles au large qui font partie du Nunavut par définition.